

PLAN DE GESTION DES 2 RIVES : ILES DU BEURRE, DE LA CHEVRE ET FORET ALLUVIALE DE GERBEY 2011 – 2015



Maîtres d'ouvrage :



Financeurs :



Conception et réalisation :

Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre 69420 Tupin Semons
<http://www.iledubeurre.org> 04.74.56.62.62 - accueil@iledubeurre.org



Sommaire

Préambule	6
A Section A – Diagnostic du territoire	7
A-1 Informations générales	7
A-1-1 Historique du site	7
A-1-2 Localisation	8
A-1-3 limites administratives du site	9
A-1-3-1 La zone de gestion des milieux naturels.....	9
A-1-3-2 La zone d’observation	11
A-1-4 La gestion du site.....	12
A-1-4-1 Fonctionnement des anciens plans de gestion.....	12
A-1-4-2 Organisation du plan de gestion des 2 Rives 2011-2015	13
A-1-5 Le cadre socio-économique général	13
A-1-5-1 La population locale	13
A-1-5-2 L’organisation administrative du territoire	14
A-1-5-3 Les zonages vis-à-vis des risques naturels	14
A-1-5-3-1 Les Plans de Prévention des Risques d’Inondation (PPRI)	14
A-1-6 Les inventaires et les classements en faveur du patrimoine naturel.....	17
A-1-6-1 Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB).....	17
A-1-6-2 Les réserves	17
A-1-6-3 Les Espaces Naturels Sensibles.....	18
A-1-6-4 Les Zones d’Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF)	18
A-1-7 L’évolution historique du site	19
A-1-7-1 L’évolution géomorphologique.....	19
A-1-7-2 Les aménagements du Rhône.....	20
A-1-7-3 L’évolution de l’occupation du sol.....	24
A-2 L’environnement et le patrimoine naturel	25
A-2-1 Le climat.....	25
A-2-2 La géologie	26
A-2-2-1 L’état des connaissances et des données disponibles.....	26
A-2-2-2 L’histoire des formations géologiques et les formes du relief	27
A-2-2-3 Les sols	27
A-2-3 Les habitats naturels et les espèces.....	28
A-2-3-1 Habitats.....	28
A-2-3-2 Flore (Annexe 6 : Inventaire floristique) :	28
A-2-3-3 Faune :	29
A-3 Le cadre socio-économique et culturel.....	32
A-3-1 Les représentations culturelles du site.....	32
A-3-2 Le patrimoine culturel, paysager, archéologique et historique	32
A-3-3 Le régime foncier et les infrastructures	33
A-3-4 Les activités socio-économiques	35
A-3-4-1 Transport fluvial	35
A-3-4-2 Transport terrestre	35

A-3-4-3	Agriculture	35
A-3-4-4	Sylviculture	35
A-3-4-5	Pêche	36
A-3-4-6	Chasse.....	36
A-3-4-7	Tourisme nautique.....	36
A-3-4-8	Tourisme de frequentation	36
A-4	La vocation à accueillir et l'intérêt pédagogique	36
A-4-1	Les activités pédagogiques et les équipements en vigueur	36
A-4-1-1	Les activités proposées à l'Ile du Beurre	36
	Les approches utilisées lors des animations :	37
A-4-1-2	Les équipements pédagogiques en vigueur à l'île du Beurre.....	38
A-4-2	L'intérêt pédagogique	38
A-4-3	La place du site dans le réseau local d'éducation à l'environnement.....	39
A-5	La valeur et les enjeux du site	41
A-5-1	La valeur du patrimoine naturel	41
A-5-2	Les enjeux	43
A-5-2-1	Les enjeux de conservation	43
A-5-2-2	Les enjeux de connaissance du patrimoine	45
A-5-2-3	Les enjeux pédagogiques et socioculturels	46
B	Section B - Gestion du site	48
B-1	Les objectifs à long terme	48
B-2	Les objectifs du plan de gestion du site des 2 Rives	49
B-3	Les opérations	53
B-3-1	Définition des opérations	53
B-3-1-1	Facteurs influençant la gestion.....	53
B-3-1-2	Stratégies de choix d'opérations	53
B-3-1-3	La cohérence et la conformité des opérations	54
B-3-2	Le registre des opérations.....	55
B-4	Codification et organisation de l'arborescence	56
B-5	La programmation du plan de gestion.....	56
B-5-1	Le plan de travail quinquennal	56
B-5-2	La programmation indicative des moyens humains.....	56
B-5-3	La programmation indicative des moyens financiers.....	57
B-5-4	Le plan de travail annuel	57
B-6	Concertation et validation du plan de gestion	58
B-6-1	Le travail d'harmonisation	58
B-6-2	L'étude juridique	58
B-6-3	Les comités de pilotage	58
B-6-4	Les comités spécifiques.....	58
	Bibliographie	60
	Table des illustrations	61
	Table des illustrations	61
	Annexes.....	62

Annexes.....	62
Annexe 1 : APPB de l’Ile du Beurre arrêté n°143-87 du 10 février 1987	62
Annexe 2 : APPB de Gerbey arrêté n°95-2870 du 18 mai 1995.....	69
B-7	71
B-7	72
B-7.....	73
Annexe 3 : Convention entre le SIVOM Rhône-Gier et le Centre d’Observation de mise à disposition du terrain et du bâtiment.	73
Annexe 4 : Convention entre la Compagnie Nationale du Rhône et le Centre d’Observation pour la gestion des terrains CNR en rive droite	75
Annexe 5 : Convention entre la Compagnie Nationale du Rhône, la commune de Chonas-l’Amballan et le Centre d’Observation pour la gestion des terrains CNR en rive gauche... ..	77
Annexe 6 : Inventaire floristique.....	79
.....	80
Annexe 7 : Inventaire Avifaunistique	86
Annexe 8 : Inventaire Mammalogique.....	89
Annexe 9 : Inventaire Herpétologiques.....	91
Annexe 10 : Inventaire Ichtyologique.....	94
Annexe 11 : Liste des équipements pédagogiques en vigueur à l’île du Beurre.....	97

PREAMBULE

L'île du Beurre est un site protégé depuis plus de 20 ans qui illustre la qualité et la richesse écologique des boisements alluviaux du vieux Rhône. Il a été suivi par trois générations de plans de gestion auquel s'est adjoint, à partir de 2005 le premier plan de gestion de la forêt alluviale de Gerbey en rive gauche. 2011 sera la première année d'un seul et même plan de gestion mis en place sur les deux rives pour donner toute sa cohérence à une gestion unifiée sur l'ensemble du site des « 2 Rives ».

Ce document retrace dans sa première partie, l'historique du site et ses richesses naturelles, patrimoniales et sociologiques et présente un bilan synthétique des actions conduites dans le passé. Il élabore en deuxième partie, les fondements du plan du site à partir des valeurs et enjeux environnementaux et pédagogiques des lieux, il se complète du document descriptif des actions détaillées pour les 5 années à venir et se traduit en termes chiffrés par la l'évaluation financière du projet.

Ce plan de gestion s'appuie sur toute des travaux menés en préparation afin d'asseoir le choix de la zone d'actions, la structure optimale de gestion, l'évolution des orientations de gestion et de valorisation des 2 Rives.

Il tente de répondre aux attentes d'une population locale en quête de préservation d'une qualité de vie, autour d'un milieu rhodanien remarquable, garantie par un richesse environnementale contrôlée, préservée et accessible.

A SECTION A – DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A-1 INFORMATIONS GENERALES

A-1-1 HISTORIQUE DU SITE

L'histoire du site débute à la fin des années 1980. Plusieurs adhérents de la FRAPNA-Rhône¹ s'intéressent à ce secteur du fleuve. Considérant la richesse de son patrimoine naturel, sa localisation dans le lit historique du Rhône et la présence d'espèces protégées comme le Castor d'Europe, ils engagent une procédure de classement du site en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) qui aboutit au classement de l'Île du Beurre en février 1987 (Annexe 1 : APPB de l'Île du Beurre arrêté n°143-87 du 10 février 1987, p.62).

Dès la mise en place de cette réglementation, la volonté de différents partenaires est de faire vivre ce site. L'association « Centre d'Observation de la nature de l'Île du Beurre » est ainsi créée en 1988. Les partenaires fondateurs sont la FRAPNA¹, le CORA², Le Syndicat Rhône-Gier, la Commune de Tupin-et-Semons, la Compagnie Nationale du Rhône, le Parc naturel régional du Pilat et l'entreprise Rhône-Poulenc (aujourd'hui Rhodia).

Les grands objectifs de cet organisme sont de préserver, restaurer et faire découvrir un site naturel rhodanien.

En 1991, l'ancienne ferme qui se trouvait là est rénovée afin de servir de structure d'hébergement à une équipe chargée de gérer ce site et d'accueillir le public et les groupes. C'est à partir de ce moment que de nombreuses études sont menées dans le but de réaliser un diagnostic écologique, prémices des futurs plans de gestion.

Lors d'un inventaire botanique, en 1992, une nouvelle espèce d'orchidée sera découverte et décrite en 1993 ; il s'agit de l'Orchidée du Castor (*Epipactis fibrifera*).

En rive gauche, le patrimoine naturel de la forêt alluviale de Gerbey est également mis en évidence grâce au GNVR³, qui obtient la mise en place d'un APPB sur ce site en mai 1995 (Annexe 2 : APPB de Gerbey arrêté n°95-2870 du 18 mai 1995, p.69).

Après quelques années d'études de milieu, le premier plan de gestion est mis en place sur l'Île du Beurre de 1996 à 2000, puis deux autres suivront de 2001 à 2005 et de 2006 à 2010⁴.

En parallèle, en Isère, la reconnaissance du site de Gerbey en espace naturel sensible en 2005 permettra de mettre en place un plan de gestion sur la période 2005-2009⁵.

Ce nouveau plan de gestion, 2011-2015, est commun aux deux rives du Rhône contrairement à ce qui a été fait auparavant, où deux plans de gestions étaient concomitants.

¹ FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de la protection de la Nature. (Ex. COSILYO).

² CORA : Centre Ornithologique Rhône-Alpes.

³ GNVR : Groupe des Naturalistes de la Vallée du Rhône.

⁴ *Plan de gestion du site de l'île du Beurre. 2006-2010.* Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Compagnie Nationale du Rhône, Conseil Général du Rhône, Conseil Régional Rhône-Alpes, Parc Naturel Régional du Pilat & Syndicat Rhône-Gier, 99 p + annexes, 60 p.

⁵ *La forêt alluviale de Gerbey : plan de gestion 2005-2009.* Document n°1 : Présentation du site, diagnostic écologique et évaluation patrimoniale. 47 p. Document n°2 : Fiches-actions et plan de travail. 53 p. Annexes 25 p, Conseil Général de l'Isère & Conseil Régional Rhône-Alpes.

A-1-2 LOCALISATION

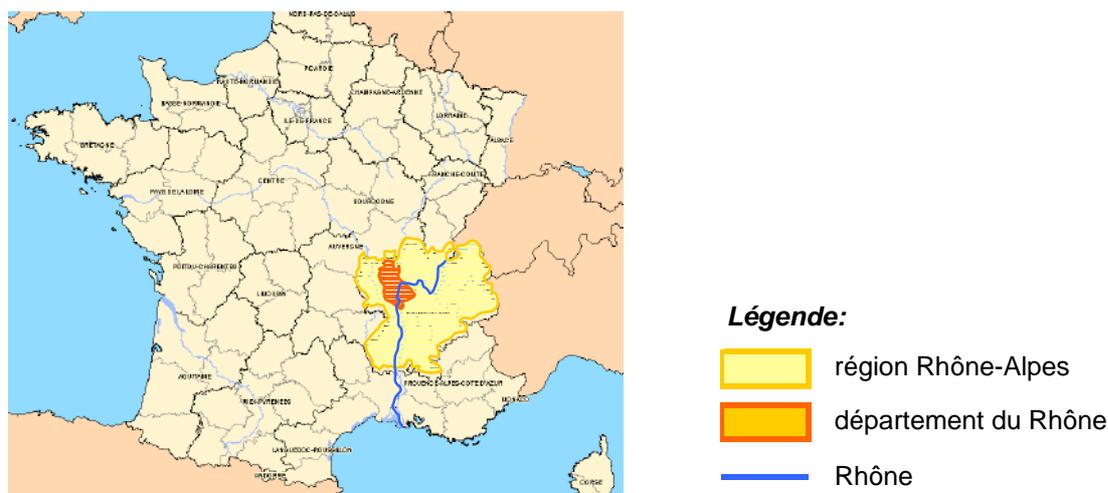


Figure A-1-2-1 : Localisation générale du site.

Le Site se situe dans la région Rhône-Alpes qui s'étend sur un vaste territoire long de 200 km du Nord au Sud et de près de 180 km d'Ouest en Est (Figure A-1-2-1).

Bâtie autour d'une vallée fluviale naturelle, l'axe Saône-Rhône, et bordée par les Alpes à l'Est et par le Massif Central à l'Ouest, la région se distingue par la diversité de ses paysages : plaines, plateaux, moyennes et hautes montagnes.

Cette région comprend de nombreux cours d'eau qui ont fait des vallées alpines et des rivières les axes majeurs du développement de la politique de production énergétique du quart Sud-Est de la France. Le couloir rhodanien jouit d'un climat continental marqué par des étés chauds et des hivers rigoureux. Les massifs montagneux (Alpes, Sud Jura, Massif Central) connaissent des variations climatiques importantes.

La région Rhône-Alpes compte près de 6 millions d'habitants (environ 10 % de la population française) pour une étendue de plus de 43000 km², soit 8 % de la superficie française.

L'Ile du Beurre et l'Ile de la chèvre se trouvent sur la commune de Tupin-et-Semons, au sud du Département du Rhône (Figure A-1-2-2) qui s'étend sur environ 95 km du Nord au Sud et sur 65 km d'Est en Ouest. Elles se trouvent également dans le périmètre du Parc naturel régional du Pilat et au sein de la Communauté de communes de la Région de Condrieu.

La forêt alluviale de Gerbey est située en rive gauche du Rhône, dans le département de l'Isère, à 10 kilomètres au Sud de Vienne (Figure A-1-2-2), au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, sur le territoire de la commune de Chonas-l'Amballan, au lieu-dit : Gerbey (alt. : 145m).

Le site est à une quarantaine de kilomètres au Sud de l'agglomération lyonnaise, la plus importante de la Région Rhône-Alpes,

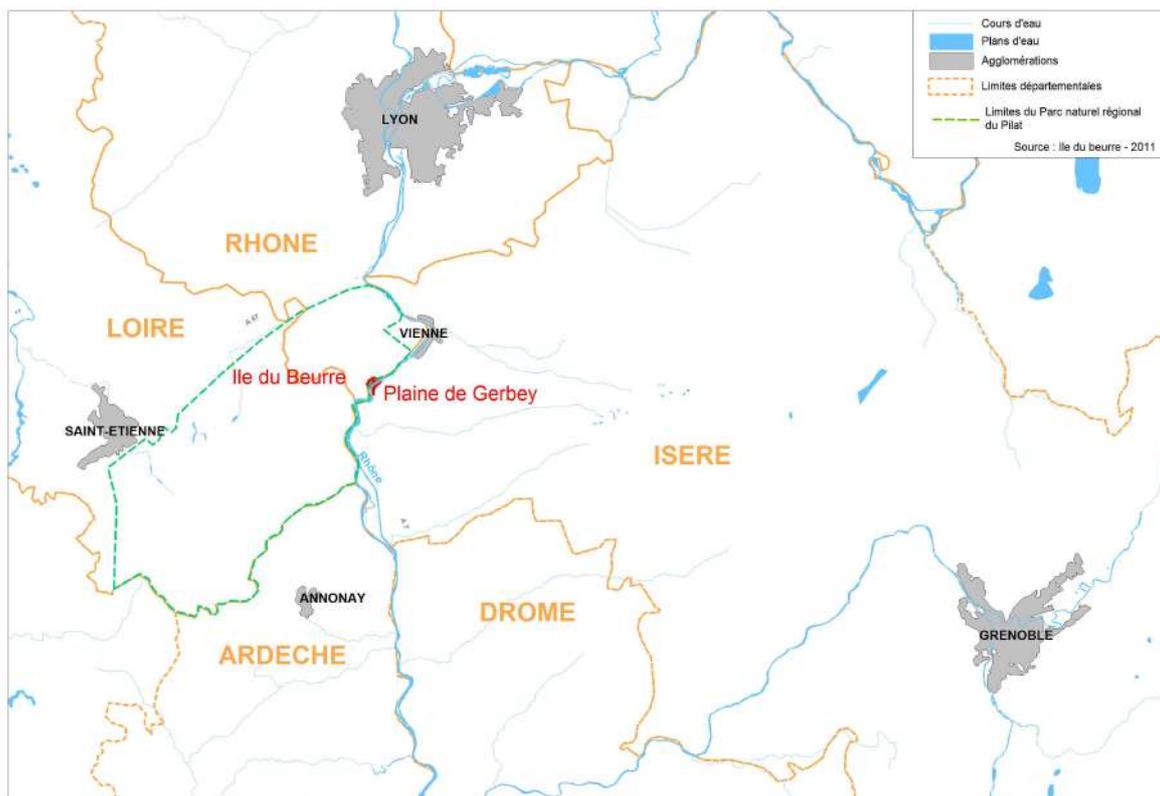


Figure A-1-2-2 : Localisation du site au niveau régional

A-1-3 LIMITES ADMINISTRATIVES DU SITE

A-1-3-1 LA ZONE DE GESTION DES MILIEUX NATURELS

Elle est délimitée par les zones d'APPB existantes ainsi que par les futures limites de l'extension de l'APPB de l'Ile du Beurre et de la Chèvre (Figure A-1-3-1). La surface totale est de 139 hectares. Elle comprend, dans son périmètre, le Rhône (61,78 ha) et exclut les parcelles agricoles de l'Ile de la Chèvre.

La particularité de cette zone est de comprendre le fleuve, même si aucune réelle action de gestion ne pourra y être entreprise, mais cette intégration permet de prendre en compte, dans les analyses, les activités fluviales qui pourraient avoir une influence sur les milieux rivulaires.

Cette zone est le domaine où sont positionnées les actions de gestion de milieu du plan de gestion des 2 Rives.



Figure A-1-3-1 Limites de la zone de gestion.

Commune	Superficie (ha)	Pourcentage
Tupin-et-Semons	64,4 ha	46,5 %
Chonas-l'Amballan	63,8 ha	46,0 %
Condrieu	8,4 ha	6,1 %
Ampuis	1 ha	0,7 %
Reventin-Vaugris	1 ha	0,7 %
TOTAL	138,6 ha	100,0 %

Figure A-1-3-2 Superficies communales de la zone de gestion du site des 2 Rives

A-1-3-2 LA ZONE D'OBSERVATION

Afin de mieux cerner les facteurs ayant une influence sur les milieux et les espèces du site des 2 Rives, une zone d'observation élargie a été définie (Figure A-1-3-3 Limites de la zone d'observation et limites communales). Elle comprend :

- En rive droite : une limite assez floue qui comprend une partie du coteau et des zones élargies au sein des ravins rhodaniens,
- En rive gauche : toute la plaine de Gerbey, voie ferrée comprise, ainsi que le plan d'eau et le port des Roches-de-Condrieu,
- Sur l'axe fluvial, les limites sont, à l'amont, le barrage de Reventin-Vaugris et à l'aval, le pont reliant Condrieu aux Roches-de-Condrieu.



Figure A-1-3-3 Limites de la zone d'observation et limites communales

L'objectif de cette zone d'observation, de 487 hectares de superficie dont 112 ha de Rhône, est de permettre la réalisation d'études sur le fonctionnement et les échanges entre les espaces protégés et les milieux environnants, notamment sur les notions de corridors écologiques et biologiques.

Commune	Superficie (ha)	Pourcentage
Tupin-et-Semons	206,0 ha	42,3 %
Chonas-l'Amballan	155,6 ha	32,0 %
Condrieu	58,4 ha	12,0 %
Ampuis	36,6 ha	7,5 %
Reventin-Vaugris	16,4 ha	3,4 %
Saint-Prim	5,6 ha	1,1 %
Les-Roches-de-Condrieu	5,3 ha	1,0 %
Saint-Clair-du-Rhône	3,5 ha	0,7 %
TOTAL	487,4 ha	100,0 %

Figure A-1-3-4 Superficies communales de la zone d'observation du site des 2 Rives.

A-1-4 LA GESTION DU SITE

A-1-4-1 FONCTIONNEMENT DES ANCIENS PLANS DE GESTION

Au cours des années précédentes, deux plans de gestion étaient effectifs. Un, sur la rive droite, correspondant au site des Iles du Beurre et de la Chèvre, et un autre, en rive gauche, pour l'espace naturel sensible de Gerbey.

Le plan de gestion du site des 2 Rives est la réunion de ces deux documents initiaux, dont les actions étaient similaires, du fait de la présence de milieux et d'espèces analogues.

La seule différence n'était qu'administrative.

	Ile du Beurre / Ile de la chèvre	Forêt alluviale de Gerbey
Plans de gestion	1996 / 2000 2001 / 2005 2006 / 2010	2005 / 2009
Maîtrise d'ouvrage	Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre	Chonas-l'Amballan
Maître d'œuvre	Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre (Annexe 3 : Convention entre le SIVOM Rhône-Gier et le Centre d'Observation de mise à disposition du terrain et du bâtiment. Annexe 4 : Convention entre la Compagnie Nationale du Rhône et le Centre d'Observation pour la gestion des terrains CNR en rive droite)	Centre d'observation de la nature de l'Ile du Beurre (Annexe 5 : Convention entre la Compagnie Nationale du Rhône, la commune de Chonas-l'Amballan et le Centre d'Observation pour la gestion des terrains CNR en rive gauche)

Figure A-1-4-1 Tableau de l'organisation administrative des anciens plans de gestion du site.

A-1-4-2 ORGANISATION DU PLAN DE GESTION DES 2 RIVES 2011-2015

	Site des 2 Rives	
Plan de gestion	2011 / 2015	
Département	Rhône	Isère
Maîtrise d'ouvrage	Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre	Chonas-l'Amballan
Maître d'œuvre	Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre	Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre

Figure A-1-4-2 Tableau de l'organisation administrative du plan de gestion des 2 Rives.

Certaines actions transversales seront menées par le Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre et sous sa maîtrise d'ouvrage sur les deux rives.

A-1-5 LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE GENERAL

A-1-5-1 LA POPULATION LOCALE

Le site des 2 Rives se trouvant de part et d'autre du fleuve Rhône, sur deux départements et donc deux cantons distincts, les chiffres concernant les populations sont différents mais avec des tendances similaires.

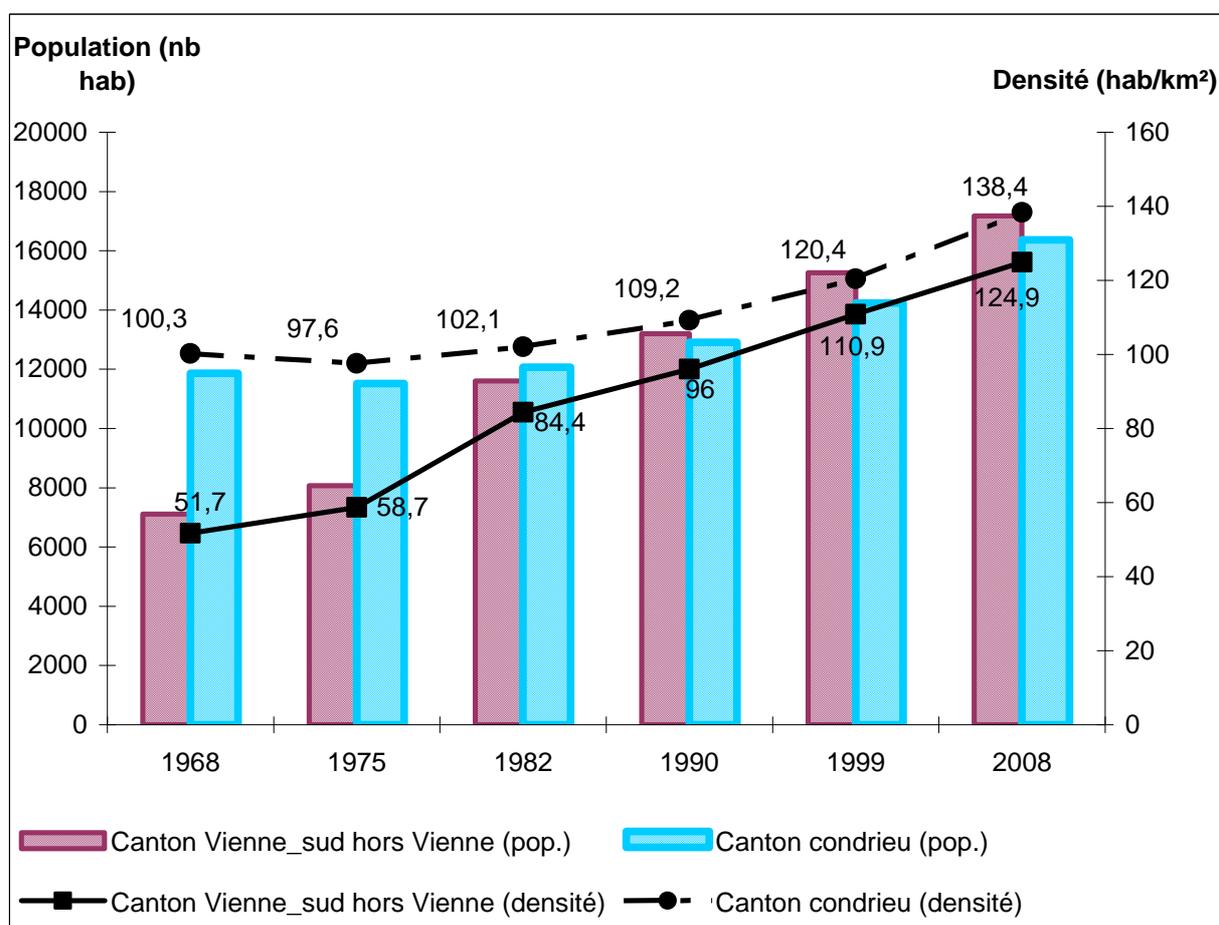


Figure A-1-5-1 Evolution de la population sur les cantons de Condrieu et de Vienne sud.⁶

L'évolution des populations (Figure A-1-5-1 Evolution de la population sur les cantons de Condrieu et de Vienne sud.) montre une augmentation assez constante depuis les années 80, que ce soit en nombre d'habitations mais également au niveau de la densité. Ces chiffres du nombre d'habitants ramenés à la surface sont légèrement inférieurs à la moyenne régionale (142,2 hab/km²) et bien supérieurs à la nationale (115,4 hab/km²). Par contre, les tendances évolutives sont similaires, quelle que soit l'échelle et indiquent une augmentation régulière.

L'augmentation de la population et de sa densité est source de pression sur les milieux naturels et ils sont à prendre en compte pour continuer à garantir une préservation efficace des milieux et des espèces.

A-1-5-2 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

Le site des 2 Rives se situe sur le territoire de plusieurs entités administratives dont les objectifs ont un lien avec l'environnement :

- La Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC),
- La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (CAPV),
- Le Conseil Local de Développement (CLD) Rhône-Pluriel,
- Le Parc naturel régional du Pilat (PNRP),
- Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) : élaboration, suivi du « Schéma de Cohérence Territorial » des Rives du Rhône,

A-1-5-3 LES ZONAGES VIS-A-VIS DES RISQUES NATURELS

A-1-5-3-1 LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

⁶ INSEE, RP1968 à 1990 dénombremments – RP1999 et RP2008 exploitations principales.

LIMITES DE LA ZONE SEVESO DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

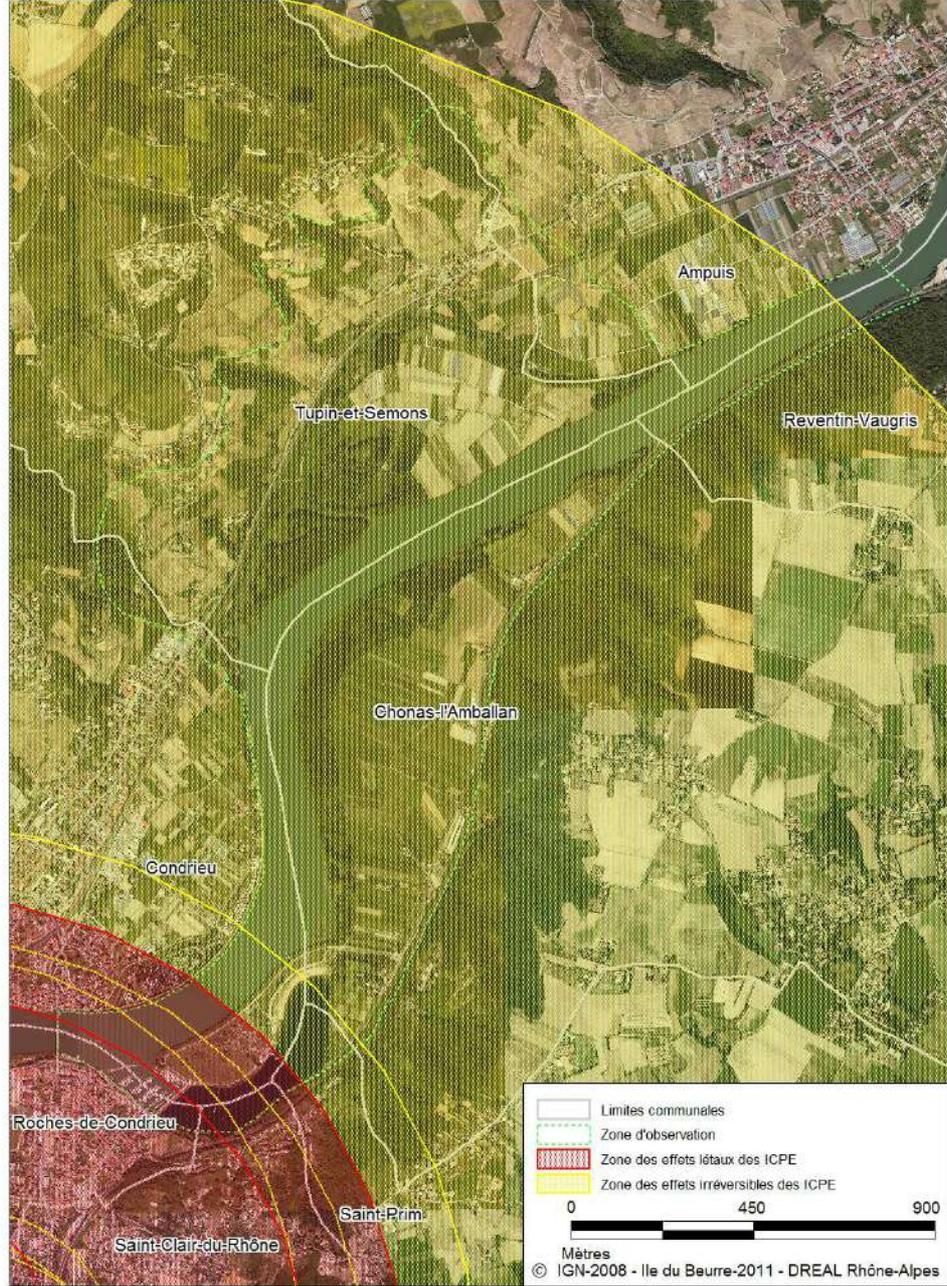


Figure A-1-5-4 Périmètres des zones d'effet des ICPE de St-Clair-du-Rhône et des Roches-de-Condrieu.

A-1-6 LES INVENTAIRES ET LES CLASSEMENTS EN FAVEUR DU PATRIMOINE NATUREL

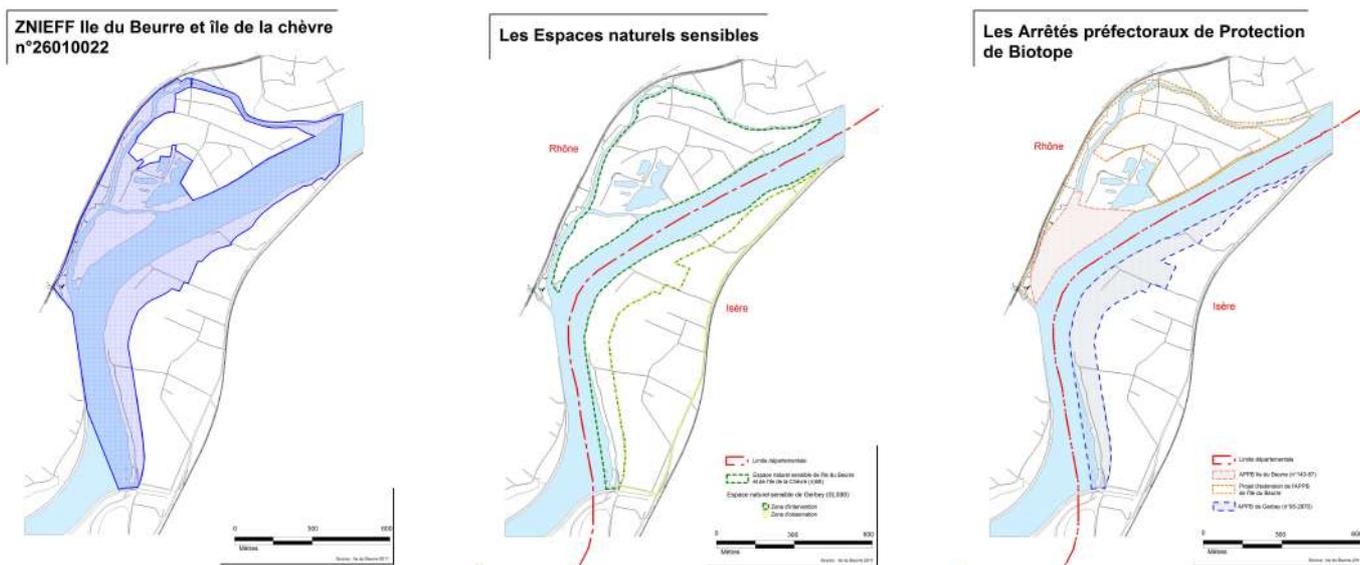


Figure A-1-6-1 Périmètres réglementaires sur le site.

A-1-6-1 LES ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)

Le site des 2 Rives est constitué de deux APPB distincts :

- Le n°143-87 du 10 février 1987 (Annexe 1 : APPB de l'île du Beurre arrêté n°143-87 du 10 février 1987) comprend l'île du Beurre et sa lône, soit une superficie d'environ 13 hectares. Il fait l'objet actuellement d'une demande d'extension⁷ qui porterait sa superficie à près de 80 hectares, ainsi qu'une évolution de la réglementation, en réponse aux aménagements et à la pression des activités se développant depuis une vingtaine d'années.
- Le n°95-2870 du 18 mai 1995 (Annexe 2 : APPB de Gerbey arrêté n°95-2870 du 18 mai 1995) comprend la forêt alluviale de Gerbey. Sa surface est de 35 hectares répartis pour la moitié sud en parcelles appartenant à la Compagnie Nationale du Rhône et la moitié nord à des propriétaires privés.

Les règlements de ces deux arrêtés sont sensiblement les mêmes et visent à interdire de se débarrasser de substances dangereuses ou de débris potentiellement néfastes pour le site, de faire du feu, de construire des bâtiments ou des moyens de communication ainsi que de pratiquer des sports, notamment motorisés, et de camper sur le territoire protégé.

A-1-6-2 LES RESERVES

Néanmoins, le site est classé :

- En réserve de chasse : article L. 422-27 (modifié par la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005) et articles R. 422-82 à R. 422-94 du code de l'environnement. Le but est de protéger les populations d'oiseaux migrateurs, assurer la protection des milieux et favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats (annexe 3) ,

⁷ Demande d'extension du périmètre géographique (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de l'île du Beurre du 10 février 1987) - ETUDE / par Ile du Beurre - Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre, 2009 - 18 p

- En réserve de pêche : articles L. 436-12 et R. 436-69 à R. 436-79 du code de l'environnement, l'objectif étant de favoriser la protection ou la reproduction du poisson (annexe 4).

Les périmètres de ces deux types de Réserve sont basés sur celui de l' APPB n°143-87.

A-1-6-3 LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le site des 2 Rives est à cheval sur deux départements qui possèdent des schémas des Espaces Naturels Sensibles assez différents. Mais chacun d'eux a classé sa part du site des 2 Rives en Espace Naturel Sensible :

- Pour le Rhône : Ile du Beurre, Ile de la Chèvre, n°68 (1992). Il comprend l'ensemble des îles du Beurre et de la Chèvre. Le département du Rhône est à l'heure actuelle en période de révision de sa politique sur les ENS.
- Pour l'Isère : Forêt alluviale de Gerbey, SL088 - ENS local (2005). Son périmètre est basé sur celui de l'APPB n°95-2870.

A-1-6-4 LES ZONES D'INTERET ECOLOGIQUES, FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES (ZNIEFF)

Le site des 2 Rives est concerné par 2 ZNIEFF de 2 types différents :

- La ZNIEFF de type 1 : Ile du Beurre et île de la chèvre, n° régional : 26010022⁸ (2007). Ses limites sont quasi-similaires à celles de la zone d'intervention du plan de gestion 2011-2015 du site des 2 Rives (Figure A-1-3-1).
- La ZNIEFF de type 2 : ENSEMBLE FONCTIONNEL FORME PAR LE MOYEN-RHONE ET SES ANNEXES FLUVIALES, n° régional : 2601⁹ (2007). Elle enveloppe toute la vallée du Rhône de Lyon jusqu'à la limite sud de la Région Rhône-Alpes.

⁸ Fiche descriptive : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/patnat/znieff2g/26010022.pdf>

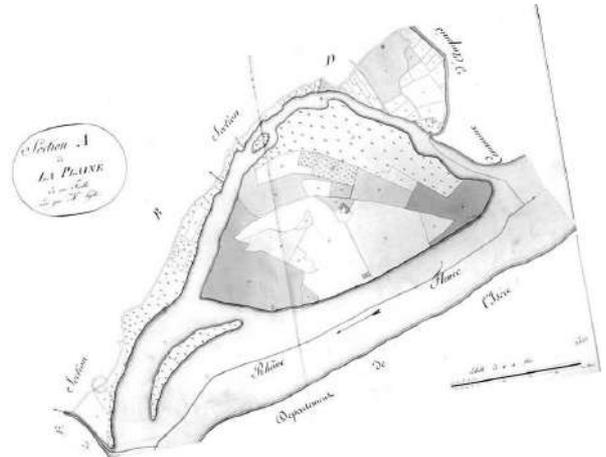
⁹ Fiche descriptive : <http://www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr/include/patnat/znieff2g/2601.pdf>

A-1-7 L'EVOLUTION HISTORIQUE DU SITE

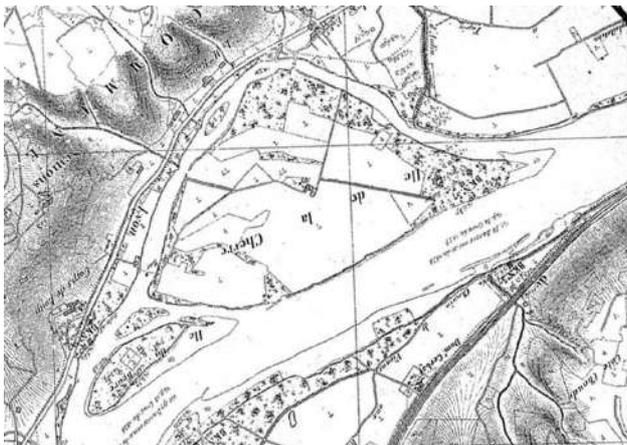
A-1-7-1 L'EVOLUTION GEOMORPHOLOGIQUE



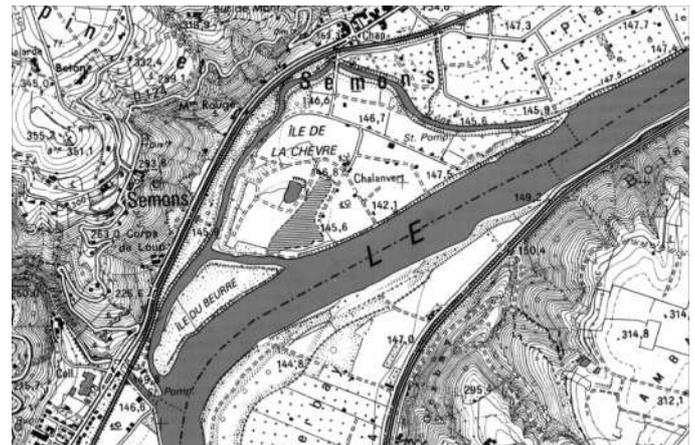
1750
(carte de Cassini)



1809
(cadastre napoléonien)



1880



1980

Figure A-1-7-1 Evolution schématique de la géomorphologie des îles depuis 1750 (©IGN).

Le schéma ci-dessus permet d'avoir une idée de l'évolution et de la formation des îles sur le secteur des 2 Rives depuis la deuxième moitié du 18^{ème} siècle. A cette époque, une seule île figure sur le dessin et se trouve au centre du fleuve, divisant le fleuve en deux bras assez larges. Sa forme est assez semblable à celle de l'île de la Chèvre. A partir du cadastre réalisé au début du 19^{ème}, les prémices de l'Ile du Beurre sont visibles sous la forme d'un banc sédimentaire. L'île de la Chèvre s'est étendue vers la rive droite comme en témoigne la présence de zones de sédimentation (pointillées). A la fin du 19^{ème} siècle, la dynamique sédimentaire s'est poursuivie avec l'agrandissement des dépôts vers la rive droite. La dernière carte montre le site, tel qu'il est de nos jours, avec deux îles entourées de îlons étroites et un Rhône large et rectiligne.

La présence de ces îles sur le secteur reste une singularité d'après JP BRAVARD¹⁰

¹⁰ Question à Jean Paul Bravard : Quelles sont les particularités géomorphologiques de l'île du Beurre ? - ARTICLE / par Jean-Paul BRAVARD - 43 - C.A.S.T.O.R. 2011 - 3p.

« Entre Vienne et Saint-Clair-du-Rhône, le Rhône possédait (...) un lit unique et étroit, dont les sinuosités passaient à de vrais méandres à Condrieu et aux Roches-de-Condrieu. Il n'y a pas tressé, dans la période du Petit Âge Glaciaire : une preuve en est que les rives du Rhône portent les traces des occupations gallo-romaine et médiévale. Ce tronçon est caractérisé par une grande stabilité spatiale, alors, pourquoi les îles et les chenaux de la Chèvre et du Beurre ? »

L'explication remonterait au petit âge glaciaire et il manque encore des informations pour réellement décrire le processus de l'évolution géomorphologique globale du site des 2 Rives.

A-1-7-2 LES AMENAGEMENTS DU RHONE

L'évolution, au cours du dernier siècle, est beaucoup mieux connue et est intimement liée à la mise en place d'aménagements en 2 phases :

Les aménagements de type « Girardon » :

Le Rhône a fait l'objet de très importants travaux à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, destinés à l'accroissement du tirant d'eau du fleuve, de façon à améliorer les conditions de navigation. Différentes techniques se sont succédées dans le temps, la plus célèbre étant celle de l'ingénieur Girardon, avec la mise en place d'enrochements concentrant les eaux dans un chenal unique.

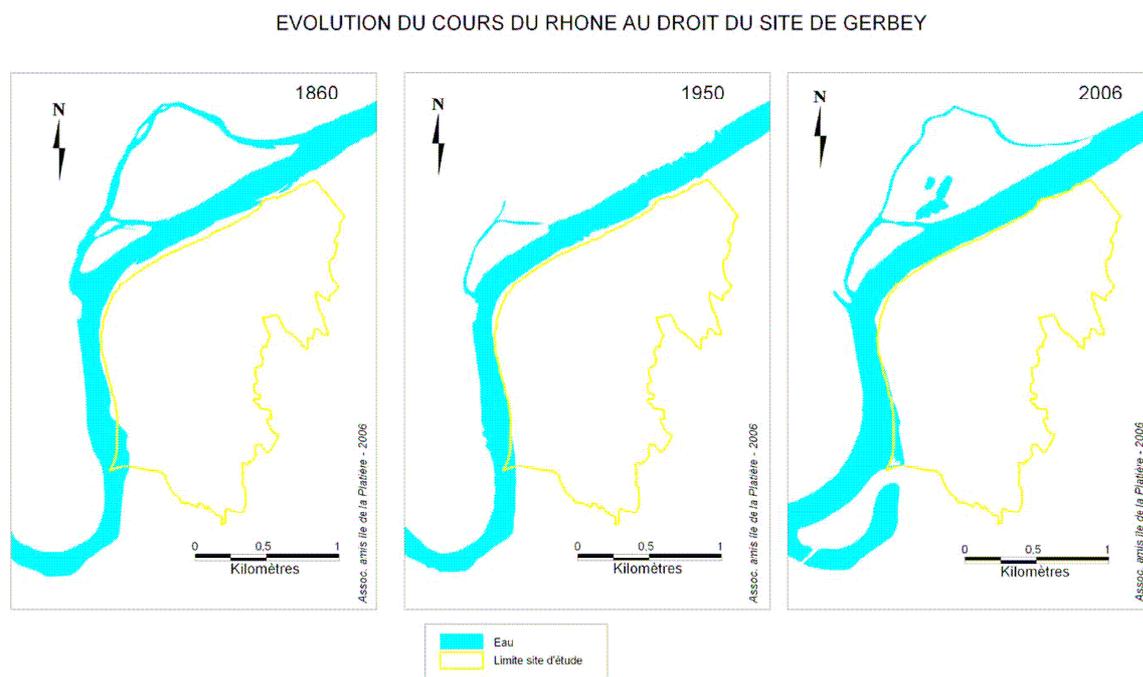


Figure A-1-7-2 Schéma de l'évolution du fleuve sur le secteur des 2 Rives¹¹.

Dans le secteur de l'île du Beurre, de tels ouvrages ont été construits, au début du 20^{ème} siècle. Il s'agissait de cordons d'enrochements submersibles situés dans le lit du fleuve, et rattachés à la berge par des épis, délimitant des "casiers" (Figure A-1-7-3).

¹¹ ENS DE GERBEY-Dossier de prise en considération- ETUDE / par Bernard Pont, Marylin Mathieu- Association des Amis de l'île de la Platière, 2006 - 14p

Ces aménagements ont entraîné l'enfoncement du fleuve et la sédimentation des annexes. Dans ces conditions, les îlons de la Chèvre et du Beurre n'étaient plus en eau permanente dans les années 1950 (Figure A-1-7-2), elles n'étaient plus formées que par une succession de trous d'eau dont la connexion n'était assurée qu'en période de crue.

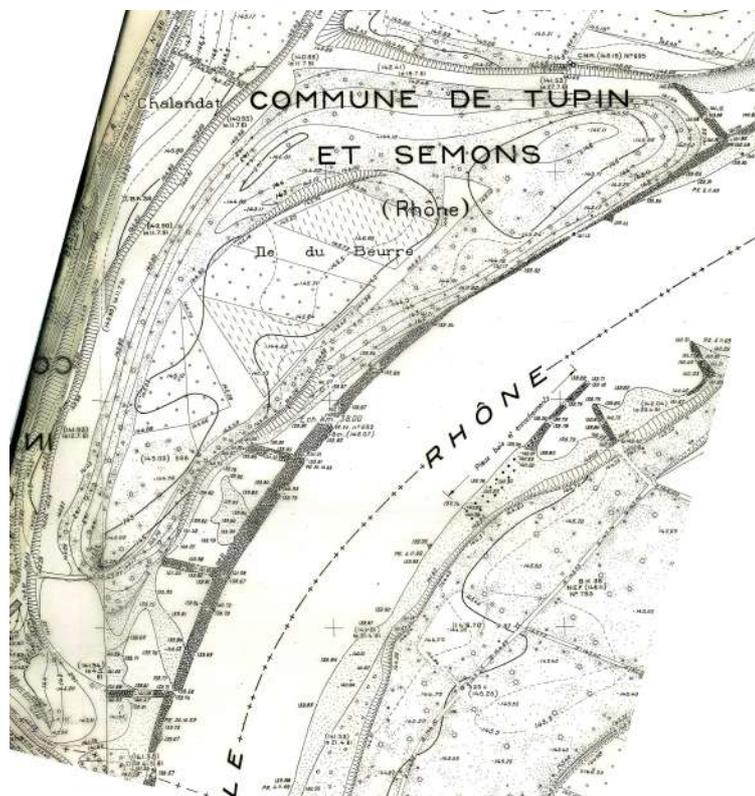


Figure A-1-7-3 Carte des aménagements de type « Girardon » entre l'île du Beurre et la plaine de Gerbey (© CNR).

Les aménagements « hydroélectriques » :

En 1977, la mise en eau de l'aménagement de Péage de Roussillon a conduit à un relèvement de la ligne d'eau au niveau de l'île du Beurre (PK 38.7).

Débit (m ³ /s)	Relèvement de la ligne d'eau (m)
320 (étiage)	+ 3,69
500	+ 3,17
1000 (débit moyen)	+ 2,00
1600	+ 0,93
2000	+ 0,39
> 4000	- 0,36

Figure A-1-7-4 Tableau des valeurs de relèvement du plan d'eau par l'aménagement de Péage-de-Roussillon¹².

Ce relèvement a eu pour effet la remise en eau des îlons qui étaient nettement atterries suite aux aménagements de type « Girardon » (Figure A-1-7-2 Schéma de l'évolution du fleuve sur le secteur des 2 Rives.).

¹² Aménagement de la chute de Roussillon : Profils en long des lignes d'eau avant et après aménagement – GRAPHIQUE / par Compagnie Nationale du Rhône – n°68328 - Compagnie Nationale du Rhône, 1974 - 1p.

Outre l'inondabilité permanente des lônes, la dynamique fluviale a subi quelques modifications, notamment par la réduction de la pente du plan d'eau (Figure A-1-7-5 Graphique de l'évolution de la pente du fleuve avant et après aménagement¹¹).

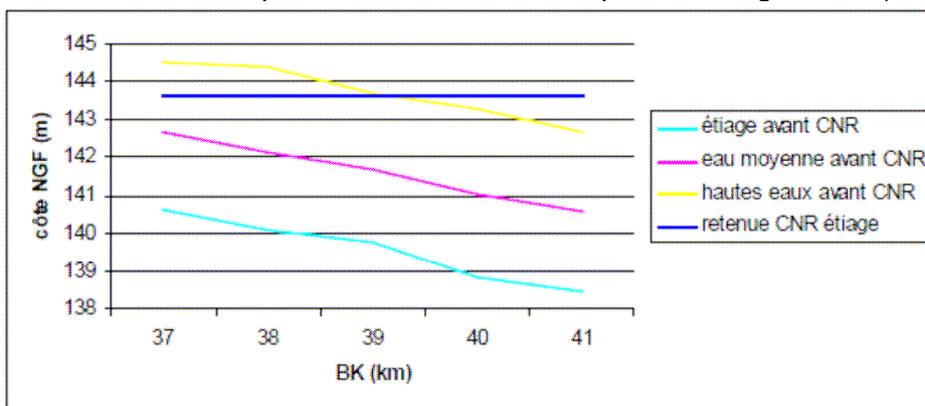


Figure A-1-7-5 Graphique de l'évolution de la pente du fleuve avant et après aménagement¹¹.

Aménagement du Rhône Au niveau du site de l'île du Beurre	Impacts sur le fleuve Rhône	Impacts sur les îlônes Sur les îlônes du Beurre et de la Chèvre
<p>Jusqu'à la fin du XIX^e siècle : Fleuve naturel (non domestiqué : absence d'aménagement)</p>	<p>Dynamique naturelle, système hydraulique complexe, pente forte Navigation impossible en étiage (de 3 à 6 mois)</p>	<p>Crues permettant le renouvellement permanent du substrat</p> <p>Changement de style fluvial : passage des tresses (signe d'une forte charge de fond) à des méandres (déficit de charge de fond) caractérisés par un lit unique et sinueux (Bravard et al.2008) Formations des îles : présence d'une seule île puis, séparation par une île très large, île du Beurre en forme de petite banane (XVIII^e siècle)</p>
<p>Aménagements du lit du Rhône Début du XIX^e siècle : Cordons d'encrochement submersibles (situés dans le lit du fleuve) rattachés à la berge par des épis Girardon (perpendiculaires au lit) formant des casiers (visibles) Perré (encrochement sous berges)</p> <p>Casiers Girardon dans les années 1850</p>	<p>Casier = piège à sédiments => ralentissement et orientation du flux Concentration du courant en son centre => creusement du lit Diminution de la largeur du fleuve = chenalisation du fleuve Augmentation de la capacité du fleuve à charrier Régularisation du fleuve => navigation possible toute l'année de Arles à Lyon (1.20 m d'eau constamment) Maintien de la stabilité du chenal</p>	<p>Sédimentation des bras annexes => Disparition de nombreuses îlônes Evolution des îlônes atterries vers l'écosystème forêt Déconnexion (fluviale) des îlônes de la Chèvre et du Beurre Maraîchage, vergers puis populiculture sur l'île du Beurre</p>
<p>Construction de barrages hydroélectriques 1874 : construction du premier barrage à Bellegarde Loi d'aménagement du Rhône 1921 => création de la CNR en 1933 chargée des travaux : installation d'ouvrage de la CNR : barrage sur le cours naturel du fleuve et usine hydroélectrique sur un canal de dérivation (cf. Figure)</p> <p>1977 : Création du barrage hydro-électrique de Péage-de-Roussillon (cf. Figure) 1979 : Mise en place du barrage hydro-électrique de Sablons 1980 : Fin de l'aménagement du Bas-Rhône (barrage de Vaugris)</p>	<p>Disparition de la dynamique naturelle du fleuve</p> <p>Succession de paliers à faible pente sur tout le cours du fleuve</p> <p>Débit du Vieux Rhône : de 1 à 10 % du débit moyen</p> <p>Diminution du charriage (faible puissance et fréquence moindre des crues) => Sédimentation accrue</p> <p>Diminution de la pente et de la vitesse de l'eau</p> <p>Diminution des fluctuations de la ligne d'eau</p> <p>Qualité de l'eau amoindrie</p>	<p>Relèvement du niveau de l'eau du Rhône de 2,80 mètres en moyenne (+3,66 m. à l'étiage et +2,25m. à 820 m³/s au PK 38.5 (au niveau de l'île du Beurre) => Remise en eau des îlônes du Beurre et de la chèvre</p> <p>Relèvement du niveau de la nappe alluviale (située à 1 ou 2 m de profondeur, fluctuations jusqu'à 2 m en cas de crues) Submersion permanente des ouvrages de Girardon Arrachage des végétaux par action mécanique de l'eau =>Disparition de la ripisylve côté Rhône (herbacées et arbustes) = Disparition de la zonation de végétation entre la terre et l'eau Adaptation de la végétation : arbres sur les berges, colonisation de la berge par les jeunes plants impossible Inondation lors des crues de l'île de la Chèvre (maraîchage) : création des étangs pour épandre les sédiments sur l'île et relever son niveau (1970)</p>
<p>Depuis 1986</p>	<p>Configuration actuelle des îlônes : nouvel équilibre naturel instauré Nouveaux phénomènes : - Erosion des berges fluviales (batillage) - Sédimentation à l'entrée des deux îlônes</p>	
<p>2000 : Programme décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône pour tenter de retrouver " un fleuve vif et courant" 2011 : Le Grenelle de l'Environnement fixe aux agences de l'eau l'objectif national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau (Trame bleue) Après 2011 : Suppression des digues insubmersibles et des épis ?</p>	<p>Définir un espace de liberté du Rhône</p> <p>Augmenter l'espace dévolu aux passages des crues</p>	<p>Programmes de restauration écologique et de mise en valeur des îlônes restantes</p> <p>Vers la remise en eau de certaines îlônes ?</p>

Figure A-1-7-6 Tableau descriptif de l'historique de l'aménagement du Rhône et ses conséquences sur le fleuve et les îlônes¹³.

¹³ Suivi de sédimentation et d'érosion sur le site de l'île du Beurre (Rhône) - RAPPORT DE STAGE / par Joanna THEVENET – 2011 - 60p.

A-1-7-3 L'EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL



1953



2008

Figure A-1-7-7 Comparaison des photos aériennes de 1953 et 2008 sur le site des 2 Rives (©IGN).

D'après PONT (2006)¹¹, dans l'étude de proposition d'extension de l'ENS de Gerbey, la partie agricole de la plaine alluviale est un espace intensément exploité par l'agriculture depuis 150 ans. Les vergers s'y sont développés au cours de la première moitié du 20^e siècle et ont conservé, depuis, une place prépondérante. Cette culture est soumise à des aléas importants (climat, marché) qui expliquent sans doute les signes temporaires de déprise partielle qui sont détectés en 1979 et 2006. A l'inverse d'autres parties de la plaine alluviale du Rhône, aucune déprise majeure n'a eu lieu dans la première moitié du 20^e siècle. Ceci tient sans doute à la situation relativement protégée des crues (position topographique haute, présence de la digue) et à la qualité des sols, majoritairement limoneux du fait de la dynamique fluviale peu active de ce tronçon. En conséquence, il n'y a aucune zone de cette plaine qui présente une continuité d'occupation prairiale sur la période considérée. Les enjeux de conservation/restauration d'un habitat prairie alluviale sont donc inexistantes. La ripisylve du Rhône est un espace où la continuité de l'occupation boisée est avérée sur la période considérée. Toutefois, toute la surface a connu une transformation en peupleraie artificielle, à un moment ou un autre de cette période. Les boisements actuels sont donc fortement marqués par cette histoire (absence de boisements alluviaux à structure et composition naturelles). Les marges fluviales enregistrent une dynamique d'alluvionnement importante : d'abord suite à l'aménagement GIRARDON qui permet aux boisements d'atteindre la berge du fleuve ; puis, suite à l'aménagement CNR où la coupure du méandre des Roches de Condrieu induit des réajustements locaux : apparition de dépôts sableux progressivement colonisés par une végétation herbacée (phalaridaie/roselière) puis ligneuse (saule blanc, érable negundo).

A-2 L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL

A-2-1 LE CLIMAT

Le poste météorologique basé à Tupin et Semons présente un diagramme ombrothermique (Figure A-2-1-1) issu de plus de 40 ans d'enregistrements.

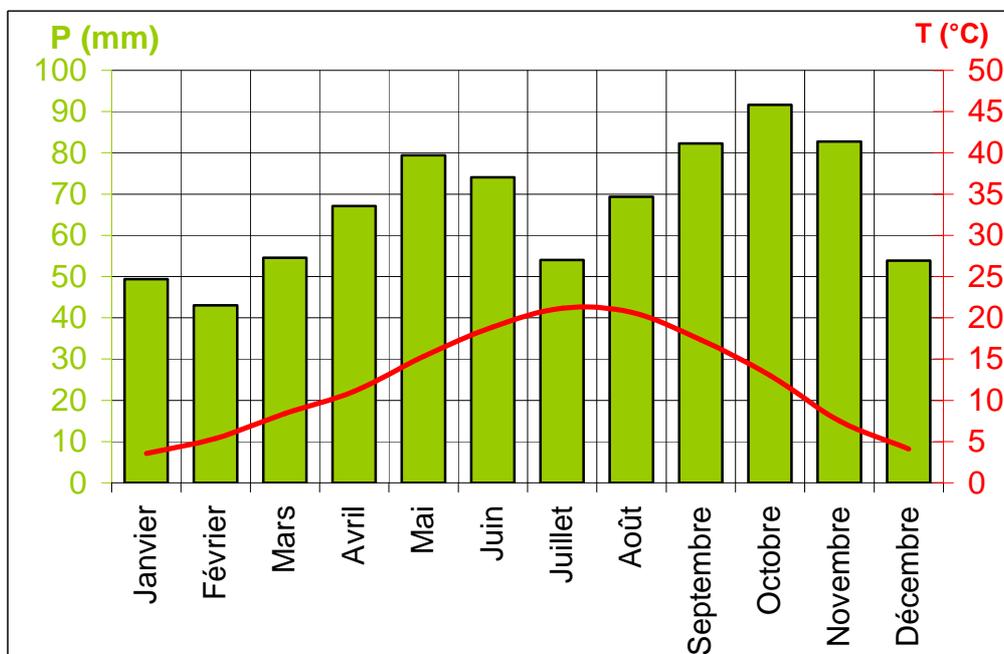


Figure A-2-1-1 Diagramme ombrothermique de la station de Tupin-et-Semons (1957-2004)

Pour ce qui est des précipitations, la moyenne de 798 mm annuels est faible par rapport aux alentours, du fait de la protection du massif du Pilat. Elles sont relativement bien étalées sur l'année, avec deux pics identifiables en mai-juin et en septembre-octobre.

Les températures se caractérisent par une moyenne de 12 ° C avec des étés chauds et des hivers doux. La tendance statistique de ces 40 dernières années indique une augmentation progressive de la température sur les moyennes annuelles. La situation encaissée du site amène, en hiver, des risques de gelées au niveau des plaines alluviales, par l'air froid descendant des massifs et stagnant, en fond de vallée.

Le vent est fréquent dans les axes nord-sud du fait de la configuration morphologique de la vallée, le défilé Vienne-Condrieu étant un des secteurs les plus étroits de la moyenne vallée du Rhône.

Il en ressort que le site des 2 Rives sera soumis à différentes influences, suivant les saisons. L'été est de type continental, chaud et arrosé, l'hiver est un mélange d'océanique et de continental, par les alternances de douceur et de grands froids, avec de faibles précipitations. L'automne est plutôt de type méditerranéen, avec des températures clémentes et des précipitations plus importantes que le reste de l'année.

A-2-2 LA GEOLOGIE

A-2-2-1 L'ETAT DES CONNAISSANCES ET DES DONNEES DISPONIBLES

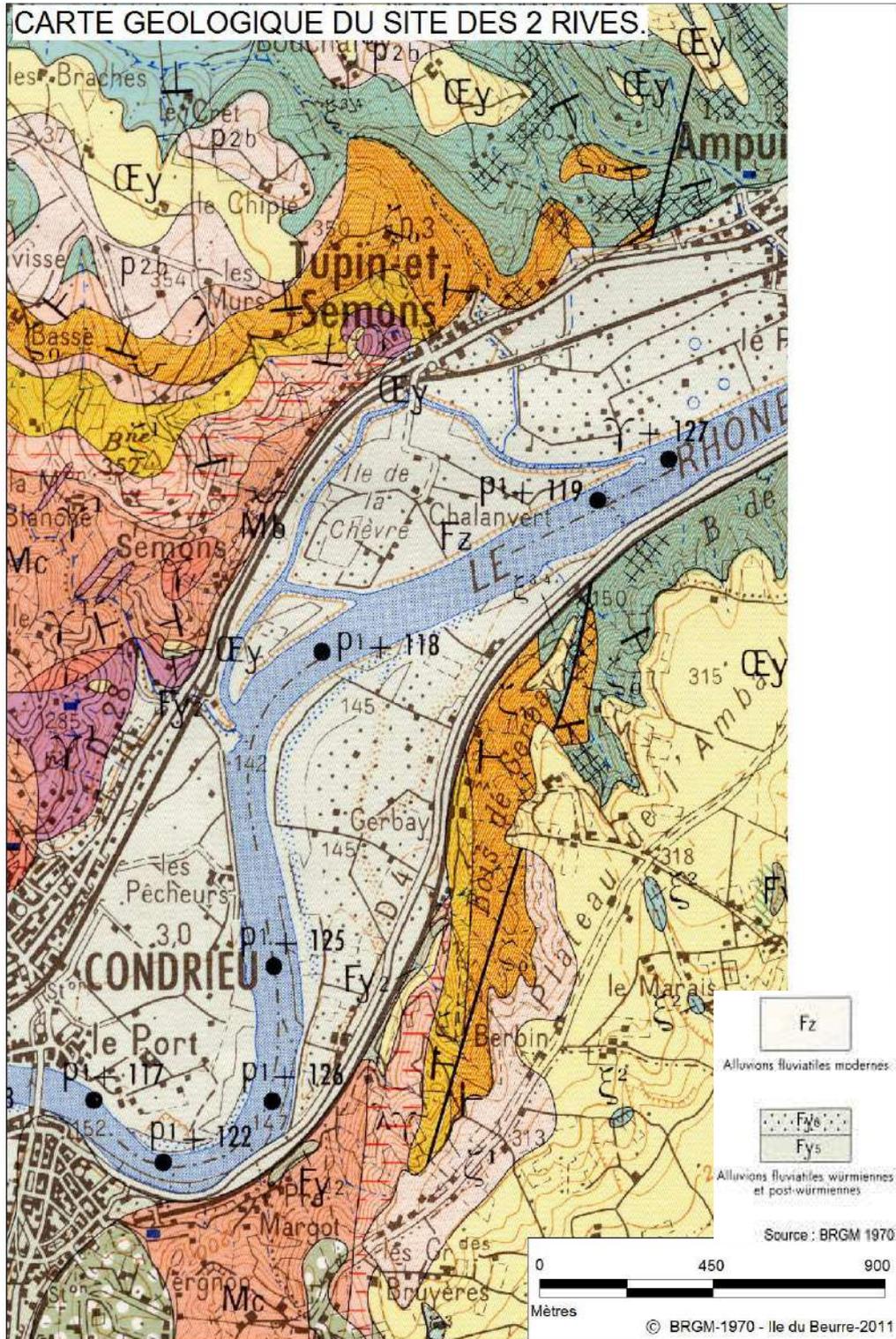


Figure A-2-2-1 Carte géologique du site des 2 Rives.

Le fond de la vallée est constitué d'alluvions fluviales modernes ayant un peu plus d'une vingtaine de mètres d'épaisseur. Elles sont parfois recouvertes de limon de débordement argileux-sableux, plus ou moins micacé. Le lit du fleuve renferme des matériaux de faible cohérence : galets, sables et limons, souvent hérités des périodes glaciaires.

La plaine de Gerbey est composée d'alluvions fluviales modernes dont la surface est irrégulière, suite aux différentes divagations du fleuve.

Au pied du coteau se trouve une zone d'affleurement d'alluvions fluviales de niveau 175-185 m d'altitude. Ces alluvions sont constituées de petits galets et de graviers calcaires à matrice sableuse. Elles sont le témoignage de l'enfoncement du lit du Rhône, par érosion progressive au cours du temps.

Le reste du coteau est constitué de roches métamorphiques affleurantes en couches successives. Elles sont de type gneissique contenant des cristaux : du quartz, du mica et du feldspath.

Enfin, le haut du coteau est composé de loess, roche sédimentaire détritique meuble, formée par l'accumulation de limons issus de l'érosion éolienne.

Cette géologie entraîne des conditions stationnelles très différentes, allant du terrain très fertile que sont les limons et alluvions de la plaine, à des milieux très pauvres avec une roche affleurante au niveau du coteau.

A-2-2-2 L'HISTOIRE DES FORMATIONS GEOLOGIQUES ET LES FORMES DU RELIEF

L'évolution de la géomorphologie, présentée en A-1-7-1 est issue du creusement du couloir rhodanien pour aboutir au défilé de Vienne entre le piémont du Massif Central cristallin aux coteaux très escarpés (plus de 200m) avec des ravins perpendiculaires au fleuve présentant de fortes pentes, et les terrasses du Bas-Dauphiné situées à l'Est de l'île du Beurre, de formation plus récente.

A partir du coteau, la pente se raidit fortement, passant de 147 m NGF à plus de 310 m d'altitude, et ceci en 400 m linéaires, soit une pente d'à peu près 40 %.

Cette conformation particulière des pentes, sur chacune des 2 rives, permet des contrastes importants d'exposition solaire et de possibilités d'installation des plantes. Il en découle une multiplication des conditions stationnelles sur l'ensemble du site.

A-2-2-3 LES SOLS

Les sols, sur l'île du Beurre et l'île de la Chèvre (dans ses parties non cultivées) sont de types « gris alluviaux ». Ils sont très peu humifères, de texture sableuse à limono-sableuse (BORNAND 1972, PONT 1987, ROUX 1998). L'épaisseur de ces sédiments fins est en moyenne d'1,50 m, suivant la topographie du terrain, qui est souvent la résultante du passé hydrodynamique de la plaine alluviale.

Toutes ces variations entraînent une grande diversité de conditions stationnelles, qui donne des milieux allant d'hygrophiles à méso-xérophiles.

A-2-3 LES HABITATS NATURELS ET LES ESPECES

A-2-3-1 HABITATS

Les habitats les plus représentatifs à l'échelle du site sont :

- **Pour la partie terrestre :**

La présence de **Fourrés médio-européens sur sol fertile** (Code Corine 31.81), en rive droite de la lône de la Chèvre, en lieu et place de très anciens **Vergers** (83.15)

Des **Bois de frênes riverains et méditerranéens** (44.63), qui sont associés aux anciennes **Plantations de peupliers** (83.321). Cette zone correspond à l'île du Beurre. Ce secteur se rapproche d'un habitat d'intérêt communautaire : **Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia* riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)** (91F0).

Une zone de **Forêt galerie à Saules blancs** (44.13) sur la partie sud de l'île de la Chèvre.

Des zones ouvertes existent mais, du fait de leur forte artificialisation, elles sont considérées, au sein de l'habitat **Parcs urbains et grands jardins** (85.), notamment autour du centre d'Observation. Sur la zone ouverte autour des étangs de l'île de la Chèvre, une gestion adaptée permettrait sûrement de revenir vers un habitat plus naturel du type : **Communautés à reine des prés et communautés associées** (37.1)

- **Pour la zone intermédiaire, entre le milieu terrestre et le milieu aquatique :**

Au niveau des berges des étangs de l'île de la chèvre se trouvent des **Gazons amphibies annuels septentrionaux** (22.32) et des stations de **Phragmitaies sèches** (53.112).

Sur les lônes et le Rhône, quelques stations de **Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales** (24.52) persistent, malgré la stabilisation artificielle du milieu.

- **Les milieux aquatiques se définissent selon les habitats suivants :**

Végétations enracinées immergées (22.42), associées aux **Végétations enracinées flottantes** (22.43) pour les étangs de l'île de la Chèvre ainsi que pour les lônes et le Rhône où le courant assez faible ne permet pas d'avoir d'habitat typique des eaux courantes.

A-2-3-2 FLORE (ANNEXE 6 : INVENTAIRE FLORISTIQUE) :

Dans les différents habitats, précédemment cités, des espèces végétales à forte valeur patrimoniale ont été repérées :

- **Milieu terrestre forestier :**

Epipactis du castor *Epipactis fibri* Scapp. et Rob. : Cette espèce, décrite à partir d'une découverte de 1992 sur le site de l'île du Beurre, est très localisée, entre Lyon et Pont-Saint-Esprit, avec un noyau de population important sur le site. La connaissance de sa biologie et de sa dynamique de population est un enjeu du plan de gestion,

- **Milieu terrestre ouvert :**

Ophioglosse commun (Langue de serpent) *Ophioglossum vulgatum L.* : Cette petite espèce de fougère est protégée régionalement,

***Thalictrum simplex L. subsp gallicum* (Rouy et Fouc.) Tutin**, espèce protégée au niveau régional.

- **Milieu intermédiaire terrestre/aquatique :**

Jonc aplati *Juncus anceps Laharpe* : C'est une espèce que l'on trouve sur les berges des lônes,

Lindernie couchée *Lindernia procumbens (Krocker) Philcox* : De la famille des scrofulariacées, cette plante, caractéristique des zones de vase exondée est protégée au niveau national,

Renoncule scélérate *Ranunculus sceleratus L.* : Sur les plages des lônes, elle est protégée au niveau régional,

Séneçon des marais *Senecio paludosus L.* : Ce séneçon, au sein de la mégaphorbiaie, est une espèce protégée au niveau régional,

Milieu aquatique :

Naiade marine *Najas marina L.* et Petite Naiade *Najas minor All.* : Ces deux espèces, présentes dans les lônes, sont protégées au niveau régional,

Rubanier émergé *Sparganium emersum Rehmann* : Cette espèce macrophytique est en liste de protection des végétaux de Rhône-Alpes. (dernière observation : 2005).

A-2-3-3 FAUNE :

• **Les Oiseaux (Annexe 7 : Inventaire Avifaunistique) :**

Les données acquises pendant les 5 dernières années amènent à un inventaire de 169 espèces vues sur le site depuis 1999, dont 115 au cours du dernier plan de gestion. Parmi celles-ci, 46 sont nicheuses certaines, 13 possibles et 2 probables. Les nouveautés concernent notamment les analyses des Indices Ponctuels Auditifs (IPA) réalisés sur le site de gestion, qui indiquent une augmentation des espèces forestières, prouvant donc une tendance vers la fermeture des milieux, objectif de la gestion des milieux naturels. De plus, les données récoltées en zone d'observation, c'est-à-dire dans les zones agricoles, indiquent la présence d'espèces patrimoniales intéressantes comme **l'Hypolaïs polyglotte**, la **Cisticole des joncs** et le **Bruant zizi**. Ces espèces sont le reflet d'une mosaïque d'habitats dans des milieux ouverts entrecoupés de haies denses.

- **Les espèces nicheuses les plus patrimoniales sont :**

Le Martin-pêcheur d'Europe, espèce classée Vulnérable dans la liste rouge Rhône-Alpes et quasi-menacée en Isère, qui affectionne particulièrement les berges hautes du Rhône pour nicher et les annexes fluviales pour se nourrir.

Le Faucon hobereau est, quant à lui, Vulnérable en Isère. Un couple niche tous les ans sur l'Île du Beurre, indiquant une stabilité et une préservation du milieu, cette espèce étant sensible au dérangement.

Le Milan noir, espèce classée quasi menacée en Isère, pour lequel il faut signaler la présence d'un dortoir comprenant de 50 à 100 individus, au cours de l'été, sur l'Île du Beurre, et quelques couples nichant dans les boisements alluviaux.

Le Héron cendré, espèce quasi menacée en Isère, se regroupe chaque printemps sur le site, pour former une héronnière d'une soixantaine de nids, ce qui en fait encore la plus

importante du département du Rhône. Cette héronnière, suivie depuis 1986.

Le Grand Cormoran utilise le site comme une zone de nourrissage formant également, d'octobre à mars, un dortoir sur l'île du Beurre, suivi depuis l'hiver 1991/1992. L'effectif était en moyenne de 250 oiseaux pour l'année dernière.

La Rousserolle effarvatte, espèce quasi menacée à l'échelle régionale, niche dans les zones relictuelles de roselières sur le site, avec des effectifs ayant augmenté durant les 5 dernières années. Cette augmentation pourrait être le résultat de la gestion des roselières.

Le Pigeon colombin, espèce classée comme Vulnérable en Région Rhône-Alpes et quasi-menacée en Isère, niche sur l'île du Beurre. Cette espèce cavernicole est un bon témoin de l'évolution des boisements.

- **Les nicheurs à proximité :**

Le site est utilisé par d'autres espèces nichant à proximité, comme lieu de nourrissage. Parmi celles-ci les plus remarquables sont :

Le Grand duc d'Europe, en annexe 1 de la directive oiseaux, niche à proximité, au sein des ravins rhodaniens,

Le Guépier d'Europe, dont la population se rassemble sur le site pour se nourrir, avant de commencer sa migration post-nuptiale.

- **Les migrants :**

Le couloir rhodanien est un axe de migration important, mais la situation géographique du site, dans un coude du fleuve, en fait un point de passage finalement peu fréquenté. La plupart des espèces migratrices sont susceptibles d'être vues, mais seulement quelques unes utilisent le site régulièrement dont :

Le Balbuzard pêcheur qui utilise le site comme zone de halte, notamment lors de la migration post-nuptiale,

Le Chevalier guignette facilement visible sur les plages exondées,

Le Gobemouche noir.

• **Les Mammifères (Annexe 8 : Inventaire Mammalogique) :**

Parmi les 25 espèces de mammifères recensés, seul le **Castor d'Europe** est une espèce patrimoniale. Cette espèce, emblème de l'île qui porte son nom (île du Beurre), fait l'objet d'un suivi depuis 1996 et une population d'une vingtaine d'individus, soit 3 ou 4 familles, est présente sur le site. Pour les autres mammifères, une tendance générale est à remarquer : le retour de la grande faune et, plus particulièrement, sur les secteurs de tranquillité. Au cours du dernier plan de gestion, plusieurs espèces, Le Renard roux, le Chevreuil européen et le Sanglier, ainsi que le Blaireau européen, qui ne se reproduisaient pas sur le site et qui ne faisaient que transiter, sont maintenant installés sur ce petit secteur. Cela prouve bien que la tranquillité et la préservation du milieu, même sur une petite surface, permettent d'avoir un bon retour et une installation de la grande faune.

• **Les Amphibiens (Annexe 9 : Inventaire Herpétologiques):**

Six espèces d'amphibiens ont été contactées sur le site au cours du dernier plan de gestion. Si l'Alyte accoucheur, présent sur les coteaux, manque à l'appel, il faut signaler la présence nouvelle et remarquable de la **Grenouille agile**. Une petite population est présente au niveau des étangs de l'île de la Chèvre (10 à 20 pontes par an), sur les mêmes secteurs que le **Crapaud commun** dont les effectifs sont quasi-similaires. Ces deux espèces, classées quasi-menacées en Rhône-Alpes, sont présentes en population relictuelle.

Le **Triton alpestre** est présent sur le site au niveau des mares pédagogiques où

seulement quelques individus subsistent. Cette espèce est en statut vulnérable en Rhône-Alpes, il est donc évident qu'un suivi est nécessaire.

• **Les Reptiles (Annexe 9 : Inventaire Herpétologiques) :**

Six espèces de reptiles ont pour l'instant été recensées sur le site. Toutes ces espèces sont protégées nationalement sauf la Tortue de Floride. Pour l'instant, chez les lézards, seulement deux espèces sont connues, il y en a sûrement d'autres qui seraient à rechercher comme le lézard des souches ou le lézard hispanique.

• **Les Poissons (Annexe 10 : Inventaire Ichtyologique):**

Sur les 29 espèces de poissons qui ont été contactées depuis les premières pêches électriques, 28 ont été recontactées sur le dernier plan de gestion dont une nouvelle espèce, **l'Idé mélanote**. Parmi les espèces protégées, deux cas sont intéressants sur le site : la **Bouvière** qui maintient une population au sein des lônes et des étangs et le **Brochet** dont les effectifs tendent à augmenter avec des preuves de reproduction sur les étangs, suite à leur reconnexion avec la lône du Beurre.

• **Les Insectes :**

Au final, ce sont 530 taxons qui ont été répertoriés :

24 espèces d'odonates,
78 espèces de papillons,
3 espèces d'hyménoptères,
13 espèces d'hémiptères,
16 espèces de diptères,
Coléoptères : 396 espèces.

A-3 LE CADRE SOCIO-ECONOMIQUE ET CULTUREL

A-3-1 LES REPRESENTATIONS CULTURELLES DU SITE

Le site des deux Rives bénéficie d'un historique porteur.

La ferme de la Chalandat a été exploitée par la famille Vincent jusque vers les années 1980. Dans les méthodes de culture traditionnelles locales, vignes, vergers et pâtures occupaient l'île du Beurre, comme le restant de la plaine alluviale de l'île de la Chèvre. En rive gauche la plaine alluviale est aussi riche pour y mener une arboriculture et un maraîchage actifs.

Dès le XIX^e le site avec ses îlons a été utilisé par les habitants comme zone de détente et de loisirs. En témoignent les nombreux entretiens enregistrés concernant les parties de pêche, les baignades, qui ont alimenté l'exposition « Mémoires d'Îles » de l'île du Beurre de 2005.

Propriété du Comte de Villiers, l'île du Beurre sera plantée en peupliers au départ de l'exploitant agricole, au moment où la CNR s'interroge sur le devenir du site pour en faire un éventuel lieu de stockage de matériaux. Ces boisements auront leur répondant en rive gauche par les plantations effectuées par la CNR. Ces forêts deviendront une caractéristique du paysage fluvial local.

Viennent ensuite les grands aménagements du Rhône évoqués ci dessus qui ont laissé un certain « traumatisme » auprès des amoureux du Rhône libre d'antan, perçus comme une « désappropriation » imposée par l'aménageur de l'Etat.

En revanche la préservation du site naturel, dans la fin des années 1980, issue d'un collectif de naturalistes, d'élus et de sociétés privées est perçue comme une victoire consensuelle dans un objectif de valorisation du site et d'un maintien d'une qualité de vie à terme pour les acteurs locaux. En rive gauche une utilisation de la forêt en lieu de loisirs (chasse, promenades, pêche...) amène la commune à concrétiser sa protection par la mise en place de son APPB en 1995 et 10 ans plus tard d'un ENS.

A-3-2 LE PATRIMOINE CULTUREL, PAYSAGER, ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Les représentations culturelles évoquées s'alimentent de plusieurs éléments de patrimoine qui touchent les richesses du site qu'elles soient humaines, naturelles ou abiotiques. Ce patrimoine montre des potentiels d'interprétation qu'on peut résumer au tableau suivant, adapté du plan de gestion précédent.

Potentiels abiotiques	<i>Hydrologie</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fleuve Rhône, îlons et comparaisons ▪ ruisseaux, mares et étangs
	<i>Environnement naturel</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ coteaux ▪ vallée du Rhône ▪ ravins ▪ plaine agricole alluviale
Potentiels biotiques	<i>Faune</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ espèces remarquables de par leur statut : Castor, oiseaux protégés, Bouvière et insectes, ou leur abondance ponctuelle : héronnière, dortoir à Grand Cormorans ▪ espèces caractéristiques du milieu et facilement observables : oiseaux, amphibiens, poissons, mammifères, invertébrés, et place dans le milieu ▪ données relatives au suivi des populations et migrations ▪ indices de présence (castors, pics, traces...) ▪ actions de gestion en faveur de la protection de certaines espèces
	<i>Flore</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ espèces remarquables, protégées et cas de l'<i>Epipactis fibri</i>) ▪ formations végétales remarquables : forêts alluviales, et macrophytes ▪ espèces communes et/ou caractéristiques du milieu (herbacées, arbres et arbustes) et structuration végétale ▪ espèces exogènes et impacts sur le milieu ▪ dynamique naturelle et gestion de la végétation ▪ écosystème de l'arbre mort
	<i>Faune et flore</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ relations et échanges avec les milieux environnants (coteaux et fleuve) ▪ comparaison avec l'ensemble du territoire
Potentiels humains	<i>Histoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ aménagement du Rhône et navigation fluviale ▪ évolution des activités humaines sur les îles et plaines alluviales ▪ histoire de la mise sous protection du site de l'Île du Beurre et de Gerbey
	<i>Gestions actuelles des milieux et paysages</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ retour à un espace « naturel » ▪ agriculture sur l'Île de la Chèvre et la plaine de Gerbey ▪ vignobles sur les coteaux, ou boisements classés ▪ utilisation de la ressource en eau et impact sur le milieu
	<i>Pratiques et impacts liés aux loisirs dans la nature</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ promenade naturaliste et randonnée pédestre ▪ pêche ▪ chasse ▪ navigation de loisir et sports nautiques
Potentiels matériels	<i>Patrimoine vernaculaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la ferme de la Chalandat ▪ les digues de l'Île des pêcheurs et de la forêt de Gerbey ▪ les installations techniques voisines (vanne de Gerbey, noria de la plaine de la Chèvre...)

A-3-3 LE REGIME FONCIER ET LES INFRASTRUCTURES

LE REGIME FONCIER

En rive droite, le site présente un parcellaire composé de plusieurs propriétaires.

Le fleuve, les îlons et les berges font partie du Domaine Public Fluvial. Ce « DPF » est concédé à la Compagnie Nationale du Rhône. L'île du Beurre, les étangs de l'île de la Chèvre et quelques autres parcelles sont également propriétés d'Etat, concédé à la CNR.

Le Syndicat Rhône-Gier est propriétaire de la rive droite de la lône de la Chèvre puis du beurre jusqu'à la voie SNCF. A noter qu'en 2011, le Syndicat, du fait de l'évolution de ses compétences, va céder ces parcelles au Conseil Général du Rhône. Le

Département deviendra ainsi propriétaire de cette partie du site avec notamment la maison d'accueil.

La limite du site intègre aussi quelques propriétés privées de l'île de la Chèvre.

En rive gauche, le site présente un parcellaire composé de plus nombreux propriétaires. La forêt alluviale publique, concédée à la CNR est composée de 5 parcelles cadastrales représentant une superficie de 13.75 ha

La forêt alluviale privée est composée de 10 parcelles cadastrales appartenant à 5 propriétaires différents, représentant une superficie de 12.80 ha

On peut rajouter que depuis 2005 la commune a démarré une politique d'acquisition foncière qui concerne quelques petites parcelles en bordure de la digue entre vergers et forêt.

Les propriétaires voisins ou partenaires du site des 2 Rives sont :

- la SNCF ;
- les communes de Tupin et Semons et de Chonas l'Ambellan, pour la zone d'intervention;
- les communes de Condrieu, Ampuis, Saint Prim, Saint Clair le Roches, les Roches de Condrieu, Reventin Vaugris pour la zone d'observation
- les propriétés agricoles voisines

En synthèse, le foncier est réparti selon trois grands types de propriétaires : la Compagnie Nationale du Rhône qui possède plus de 60% de la surface des deux territoires de mise en œuvre des plans de gestion,

le Conseil Général 69 avec une parcelle située sur la rive droite de 3.08ha des propriétaires privés qui possèdent près de 30 % du territoire de gestion essentiellement en rive gauche. (Voir carte ci-dessous)

LA GESTION DU SITE

La Compagnie Nationale du Rhône a confié, par convention, à l'île du Beurre la gestion et l'animation des parcelles CNR de l'île du Beurre, de la partie sud de l'île de la Chèvre et de la peupleraie de Gerbey depuis le 18/11/2002.

Le Syndicat Rhône Gier a mis à disposition de l'Association de l'île du Beurre les terrains concernés par convention du 26 03 1990. Une même convention devrait être établie avec le département 69 à l'automne 2011.

Les deux départements ont contractualisé la gestion de leurs ENS, avec la commune de Chonas, d'une part, avec l'association de l'île du Beurre, d'autre part.

Pour ce qui est des parcelles privées, les propriétaires mènent leurs activités agricoles et forestières librement dans le respect de l'article 6 de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

LES INFRASTRUCTURES

Le site des deux Rives est doublement impacté par les infrastructures ferroviaires que constituent la ligne voyageurs en rive gauche au pied des coteaux et la ligne fret en rive droite qui longe de site de l'île du Beurre. Cette ligne compte 100 trains de fret par jour actuellement ce qui n'est pas sans nuisance sonores préjudiciables à la qualité des animations. Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) sera réalisé par un itinéraire passant par cette ligne en rive droite, ce qui devrait amener une augmentation de 70% du trafic (RFF).

Le réseau routier double ces frontières le long des voies ferrées, puisque le site est enserré entre la RD 380 qui compte 10000 véhicules jour et la CD 4 en rive gauche.

Une autre « épée de Damoclès » sur le site est le projet de Contournement Ouest

Lyonnais dont un des itinéraires pourrait être directement sur le site avec un pont entre les deux rives pour relier l'autoroute au péage de Chonas l'Amballan. Ce projet est en suspens depuis plusieurs années.

Les barrages hydroélectriques, en amont et aval ne présentent pas d'impact visuel sur le site, mais ont une influence déterminante sur le régime hydrique du fleuve.

Une autre installation a un impact de poids sur le site de Gerbey par la constitution de la base de loisirs du Syripel depuis 5 ans. La fréquentation de cette base de loisirs amène un public auprès de qui valoriser l'ENS, mais c'est aussi l'occasion de dégradations et passages intempestifs dans la forêt de Gerbey.

Enfin l'implantation de la ViaRhona sur le site de l'Île du beurre en 2007-2008 a fortement impacté le site. Malgré une destruction partielle du milieu naturel, le site a maintenant absorbé cette installation. En revanche la fréquentation nouvelle en quantité, puisqu'elle est passée de 25 000 visiteurs du sentiers à 30 000 visiteurs de la ViaRhona n'est pas sans incidence sur la quiétude des lieux et sur les dégradations enregistrées (volontaires par dégradations ou involontaires par le dérangement)

A-3-4 LES ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

A-3-4-1 TRANSPORT FLUVIAL

Les préoccupations environnementales aidant, on observe une augmentation annuelle du trafic de 20 % depuis plusieurs années sur le Rhône, sachant que les capacités d'accueil du trafic sont encore sous exploitées. Dans le cadre de son plan de missions d'intérêt général (2004-2008), la CNR œuvre à cette croissance. Elle a engagé plusieurs investissements destinés à soutenir et à contribuer au développement du transport fluvial, notamment par l'aménagement du port Edouard Herriot.

Les barges transportant, jusqu'à 300 conteneurs, provoquent un batillage dont l'effet sur les berges naturelles sera à mesurer.

A-3-4-2 TRANSPORT TERRESTRE

Son importance évoquée au § A33, a une incidence sonore surtout en rive droite puisque le réseau jouxte le site.

A-3-4-3 AGRICULTURE

On assiste à une diminution du nombre d'agriculteurs, qui accroissent leurs surfaces en conséquence. La déprise agricole semble toucher quelques parcelles de la plaine de Gerbey, mais non celle d'Ampuis (cf. Etude de la Chambre d'agriculture de l'Isère 2006)

Pour ce qui est des pratiques, les activités maraîchères et arboricoles sont plutôt du style intensif, de part et d'autre. L'arrosage y est important qui s'alimente à partir de la nappe phréatique fluviale. Les maraîchers sont à l'origine de dépôts de déchets de légumes qui peuvent attirer les ragondins. Des dégâts sur plantations d'arbres fruitiers sont enregistrés chroniquement du fait du castor, mais les protections préventives installées ces dernières années en concertation avec les agriculteurs ont montré leur efficacité.

La viticulture constitue la monoculture des coteaux de Tupin et Semons et contribue à la réputation des « Côtes Roties ». Les effluents mélangés aux eaux de ruissellement au sorties des ruisseaux des ravins, n'ont jamais été mesurés.

A-3-4-4 SYLVICULTURE

Elle est active sur les parcelles privées de l'Île de la Chèvre et sur la plaine de Gerbey, pour développer la populiculture. La CNR, en revanche, « n'attend pas de valorisation » des plantations présentes sur le site dont la destination, par les plans de gestion est axée sur la re-naturation de ces boisements alluviaux.

En revanche ces monocultures ne favorisent ni la biodiversité ni le retour à des essences originelles des forêts alluviales. Des actions de sensibilisation des propriétaires demeurent à entreprendre dans ce sens.

A-3-4-5 PECHE

La pêche est soumise à l'arrêté d'interdiction de consommation du poisson du fait des PCB, depuis 2007. La pêche de loisir reste pratiquée sur les étangs de la chèvre et encore un peu sur le fleuve, notamment pour la pêche au carré.

A-3-4-6 CHASSE

L'île du Beurre est en réserve de chasse, en revanche la chasse est active sur l'île de la Chèvre, au point que les chasseurs installent des affûts en bordure des étangs, ainsi qu'à Gerbey.

A-3-4-7 TOURISME NAUTIQUE

L'activité de ski nautique est encadrée par l'arrêté préfectoral n° 99-1719, réglementant l'activité entre les PK 39,1 et 39,665. L'association « Objectif Glisse » gère un slalom installé en rive gauche. Ceci n'empêche pas des tours de ski nautique hors limites, préjudiciable à la quiétude de la faune et à la protection du site.

La navigation fluviale de plaisance ne présente pas de nuisance pour l'île du Beurre, les berges étant suffisamment inhospitalières mais occasionne des accostages de bateaux, en rive gauche. Un panneautage de rappel des réglementations des APPB a été installé par la CNR en 2008 et semble porter ses fruits.

La navigation en canoës n'est pas interdite sur les lînes du Beurre et de la Chèvre, elle est susceptible de provoquer des dérangements des espèces, surtout en périodes de nidification et peut donner accès sur l'île à des promeneurs indésirables. Une surveillance s'impose.

A-3-4-8 TOURISME DE FREQUENTATION

Le site de l'île du Beurre et celui de Gerbey sont des destinations des structures de tourisme organisant des promenades et découvertes du milieu naturel. La pratique de ces dernières années permettait d'en contrôler la fréquentation par la réservation en amont des dates de visites des différents protagonistes. Le maintien de telles habitudes est la garantie de ne pas voir envahi le site par des groupes non accompagnés ou en surnombre si les visites ne sont pas programmées.

A-4 LA VOCATION A ACCUEILLIR ET L'INTERET PEDAGOGIQUE

A-4-1 LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES ET LES EQUIPEMENTS EN VIGUEUR

A-4-1-1 LES ACTIVITES PROPOSEES A L'ILE DU BEURRE

Basées sur la découverte et l'observation des milieux naturels remarquables sur les sites gérés par le Centre, ou de la nature « ordinaire » à proximité des écoles ou des centres de loisirs, les animations se font sous forme ponctuelle, à la journée ou à la demi-journée, ou sous forme de projets pédagogiques allant de 3 à 15 séances d'animations.

- Présentation du catalogue d'activités :

Forte de ses 20 années d'expérience, l'association propose aujourd'hui une large gamme d'animations, présentée ci-dessous :

Pour découvrir les écosystèmes caractéristiques du vieux Rhône, pour comprendre leurs fonctionnements et leurs rôles sur notre territoire :

- La mare
- Le Rhône



- Les Lônes
- Les roselières
- Les saisons du Rhône

Pour découvrir la faune sauvage locale, par l'observation permettant d'acquérir des connaissances sur les comportements, l'importance et la fragilité des espèces étudiées.

- Les oiseaux du Rhône.
- Comment aider les oiseaux ?
- Les traces et indices de présence de la faune sauvage.
- Les petites bêtes terrestres.
- Le Castor d'Europe.
- Les poissons du Rhône.
- Les petits animaux de la mare.

Pour découvrir la flore sauvage locale, par l'identification qui permet d'acquérir des connaissances sur l'écologie, les rôles et la fragilité des espèces observées :

- Les plantes aquatiques et semi-aquatiques.
- La découverte sensorielle de la forêt alluviale.
- La découverte scientifique de la forêt alluviale.

Pour aborder l'éco-citoyenneté, réfléchir ensemble aux enjeux de préservation des ressources afin d'initier des comportements responsables :

- L'eau et la pollution.
- Les risques liés au fleuve.
- L'influence de l'homme sur les milieux.
-

Pour découvrir le patrimoine local, afin de mieux connaître notre passé et de comprendre l'histoire et les enjeux actuels du territoire :

- La découverte d'un Espace Naturel Sensible
- Le paysage rhodanien.
- Le Rhône dévoilé, en partenariat avec la maison du fleuve Rhône.
- Des balades sur les bords du Rhône, en partenariat avec l'office de tourisme de Condrieu.

En 2004 un catalogue d'activités proposant la palette des thèmes réalisables par le Centre a été édité. Cette palette s'étant étoffée, une réédition complétée des nouveautés a été diffusée, depuis la rentrée 2009/2010.

LES APPROCHES UTILISEES LORS DES ANIMATIONS :

- Ludiques, pour découvrir l'environnement grâce à des jeux
- Scientifiques, pour découvrir l'environnement par des expériences
- Sensorielles, pour découvrir l'environnement par nos 5 sens
- Artistiques, pour découvrir l'environnement ses formes et ses couleurs
- Imaginaires, pour découvrir l'environnement par sa sensibilité propre
- Systémiques, pour découvrir l'environnement dans son fonctionnement et sa dynamique d'ensemble

Pragmatiques, pour découvrir l'environnement en agissant concrètement pour favoriser la protection de la nature

A-4-1-2 LES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES EN VIGUEUR A L'ILE DU BEURRE

La variété (Annexe 11 : Liste des équipements pédagogiques en vigueur à l'île du Beurre) et la maîtrise des thèmes abordés, la diversité des approches et des outils d'animation, témoignent des compétences naturalistes et pédagogiques de l'équipe du Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre.

A-4-2 L'INTERET PEDAGOGIQUE

Afin de mener une action cohérente et efficace, les objectifs d'éducation à l'environnement ont été fixés par un projet pédagogique réalisé en janvier 2003. Il s'agit d'éveiller la curiosité et de sensibiliser le public au respect de la nature, afin de développer un comportement éco-citoyen.

Les actions et interventions à mener sont définies suivant un plan de gestion quinquennal et des critères de qualité exigés par une charte d'éducation à la nature.

Projet pédagogique du Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre

Ce projet pédagogique peut être réactualisé annuellement, notamment lors de l'élaboration de nouveaux programmes ou du constat de dysfonctionnements. En revanche, les fondements de ce projet (but et objectifs généraux) ne devront être modifiés qu'en cas de restructuration globale de l'association.

- La structure :

- ♦ **Statut** : Association loi 1901 créée en 1988, gestionnaire d'espaces naturels protégés par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (1987 et 1994).
- ♦ **Mission** : "Préserver, restaurer, et faire découvrir au public un site naturel rhodanien remarquable."

Le public

En autonomie : Enfants – Adultes

En encadrement : Scolaires, loisirs, familial

Le but

Offrir au public la possibilité d'observer et de connaître la nature, pour mieux la préserver et vivre en harmonie avec elle.

Les objectifs généraux

Dans sa globalité, notre démarche pédagogique vise à :

- Sensibiliser le public au respect de la nature et de l'environnement,
- Susciter la curiosité et l'émerveillement du public,
- Favoriser la prise de conscience que :
 - les équilibres naturels sont fragiles,
 - l'homme a un impact fort sur l'évolution des milieux,
 - la nature mérite partout notre attention,
 - l'homme est étroitement dépendant d'un environnement naturel sain.

Les objectifs opérationnels

- Faire découvrir un site naturel protégé : l'île du Beurre, et ses environs : Ile de la Chèvre, plaine alluviale de Gerbey,...

- Apporter des connaissances sur les espèces animales et végétales peuplant le site,
- Faire acquérir quelques notions de base sur les étroites dépendances qui lient les espèces à leurs milieux,
- Faire comprendre la nécessité de conserver les milieux naturels, et les zones humides en particulier,
- Inciter à porter de l'intérêt à la nature dans son ensemble, et principalement la nature de proximité, dans notre environnement quotidien,
- Inciter le public à adopter un comportement éco-citoyen.

Les moyens

- Une immersion dans la nature, à travers des balades privilégiant observations, découvertes naturalistes, émotion et plaisir,
- Des échanges verbaux favorisant l'écoute et la communication,
- La mise en oeuvre de différentes démarches : naturaliste, sensorielle, pragmatique et ludique,
- Différents thèmes d'animation, en lien avec l'ensemble des objectifs de ce projet : la faune sauvage et ses habitats, les traces et indices, la petite faune de la mare,...
- L'existence d'aménagements pédagogiques adaptés : observatoires, aquariums, expositions, mares,...
- L'étude du paysage et de l'environnement proche,
- L'utilisation de matériel optique (longues-vues, jumelles, loupes,...) et de guides d'identification (ouvrages, clés de détermination,...),
- L'organisation des interventions : pour une animation sur le site, le groupe est séparé en deux et chaque demi-groupe est pris en charge par un animateur. Pour une animation en classe, un seul animateur intervient,
- Compte-tenu des aménagements du site et afin de faciliter les observations, les groupes accueillis n'excèdent pas 35 personnes.

A-4-3 LA PLACE DU SITE DANS LE RESEAU LOCAL D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Si le Centre d'Observation de la Nature tend à développer ses activités pédagogiques et l'accueil du public, de nombreuses animations se font en partenariat avec des structures d'éducation à l'environnement, situées dans le parc du Pilat, mais aussi avec d'autres sites ou organismes dont les activités, en matière de sensibilisation à la nature et au patrimoine, sont étroitement liées aux nôtres.

Un partenariat privilégié avec le Parc naturel régional du Pilat

Afin d'atteindre ses objectifs d'éducation au territoire (faire découvrir et comprendre le territoire du Pilat, faire partager le projet du territoire et favoriser les comportements éco-citoyens), le Parc naturel régional du Pilat propose des programmes éducatifs variés aux des écoles du territoire, en faisant appel à des structures partenaires compétentes pour réaliser les interventions. Dans ce cadre, et depuis 9 années déjà, le Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre intervient sur trois programmes : « Mon école dans le paysage », « Les petits observateurs de la nature », et « Arten territoire ».

Une grande confiance est accordée, dans le cadre de ces programmes éducatifs et il est à noter qu'ils représentent, pour la structure, une part non négligeable du secteur Animation, puisque 57% des animations ont été réalisées pour le Parc (55% en 2010).

Par ailleurs, le Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre travaille également, en étroite collaboration avec le Parc, dans le cadre des sorties grand public, que ce soit pour les

interventions « Nuit de la Chouette », les « Sorties Nature » et « Les petits rhodaniens ».

Partenariat dans le secteur scolaire

Le Centre d'observation de la nature travaille, en outre, en partenariat avec diverses associations :

la Maison de l'eau (CPIE de Marllhes 42)

l'Eau qui Bruit (Pelussion 42)

la FRAPNA Rhône (Lyon 69)

la Maison du Fleuve Rhône, à Givors, partenariat mis en place en 2004, autour d'une journée d'animation intitulée « Rhône, entre culture et nature ».

Partenariat dans le secteur loisirs

S'ils restent à développer, plusieurs partenariats existent d'ores et déjà, entre le Centre d'observation de la nature et d'autres organismes :

L'office de tourisme fleuve de Givors- Grigny, dans le cadre des Sorties Découvertes du Territoire.

La mairie de Condrieu et la mairie d'Ampuis dans le cadre des "Contrats Temps Libre.

La base de loisirs de St Pierre de Bœuf, avec des animations pour un public d'adolescents, durant la période estivale.

A-5 LA VALEUR ET LES ENJEUX DU SITE

A-5-1 LA VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Habitats	Code	Classe de valeur patrimoniale	Classe d'état de conservation	Tendance évolutive
	EUR15 Corine biotope	(A, B, C)	(1, 2, 3, 4)	↑, ↓, =, ?
Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> , ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulménion minoris)	91F0	A	2	↑
Forêt galerie à Saules blancs	44.13	C	2	↑
Végétations enracinées immergées X	22.42	B	1	↑
Végétations enracinées flottantes	22.43			
Gazons amphibies annuels septentrionaux	22.32	A	4	↓
Phragmitaies sèches	53.112	C	2	↑
Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviaux	24.52	B	4	↓

Figure A-5-1-1 Les habitats naturels patrimoniaux du site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.

Flore	Classe de valeur patrimoniale	Classe d'état de conservation	Tendance évolutive
	(A, B, C)	(1, 2, 3, 4)	↑, ↓, =, ?
<i>Epipactis fibri</i> Scapp. et Rob	A	2	↑
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L.	A	2	↑
<i>Thalictrum simplex</i> L. subsp <i>gallicum</i> (Rouy et Fouc.) Tutin	A	?	=
<i>Juncus anceps</i> Laharpe	B	4	?
<i>Lindernia procumbens</i> (Krocker) Philcox	A	4	↓
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	B	4	?
<i>Senecio paludosus</i> L.	B	4	?
<i>Najas marina</i> L.	A	2	=
<i>Najas minor</i> All	A	2	↓

Figure A-5-1-2 Les espèces végétales patrimoniales du site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.

Faune	Classe de valeur patrimoniale	Classe d'état de conservation	Tendance évolutive
	(A, B, C)	(1, 2, 3, 4)	↑, ↓, =, ?
Castor d'Europe	A	1	=
<i>Gomphus flavipes</i>	A	1	↑
Le Faucon hobereau	A	1	=
Le Martin-pêcheur d'Europe	B	2	=
Le Milan noir	B	1	=
Le Héron cendré	B	2	↓
La Bouvière	B	1	=
Le Grand Cormoran	C	1	=

Figure A-5-1-3 Les espèces animales patrimoniales du site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.

A-5-2 LES ENJEUX

A-5-2-1 LES ENJEUX DE CONSERVATION

Prioritaires	Intérêts	Objectifs
Le fonctionnement hydraulique du site	Populations piscicoles (Bouvière, ...) et plantes aquatiques.	Préserver le fonctionnement biologique patrimonial des annexes hydrauliques
La forêt alluviale	Evolution potentielle vers une forêt naturelle de type Forêts mixtes de <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris))	Accompagner au besoin et laisser évoluer les boisements, dans une dynamique plus naturelle, pour atteindre une valeur patrimoniale intéressante.
La biodiversité globale du site	Préserver la biodiversité de l'impact des publics utilisant le site tout en garantissant à ceux-ci une offre d'observation	Maîtrise de la fréquentation
Les populations d'espèces patrimoniales : Castor d'Europe, Héron cendré, <i>Epipactis fibri</i> , <i>Gomphus flavipes</i>	Le site des deux Rives est un des sites régionaux à enjeu capital pour ces populations.	Suivre et préserver ces populations d'espèces patrimoniales du site

Figure A-5-2-1 Les enjeux de conservation prioritaires du site des 2 Rives

Secondaires	Intérêts	Objectifs
Interface milieux naturels et agricoles	Ces milieux présentent des intérêts forts en terme d'espèces patrimoniales : l'Hypolaïs polyglotte, la Cisticole des joncs et le Bruant zizi.	Sensibiliser le monde agricole à la biodiversité
Forêt galerie à Saules blancs (44.13)	Préserver l'évolution de ces milieux face aux espèces invasives.	Accompagner au besoin et laisser évoluer les boisements, dans une dynamique plus naturelle, pour atteindre une valeur patrimoniale intéressante.
Phragmitaies sèches	Les roselières sont des espaces devenus rares, sur la moyenne vallée du Rhône, et leur potentialité d'abriter des espèces patrimoniales est forte.	Préserver ce milieu par des campagnes d'entretien, Suivre les espèces fréquentant cet habitat.
Gazons amphibies annuels septentrionaux (22.32)	Cet habitat renferme des espèces patrimoniales, mais la stabilisation du niveau d'eau, qui empêche le rajeunissement de la végétation riveraine, tend à le faire disparaître.	Suivre les espèces patrimoniales inféodées à cet habitat.

Figure A-5-2-2 Les enjeux de conservation secondaires du site des 2 Rives

Potentiels	Intérêts	Objectifs
Frayère à Brochet	Les travaux de restauration des échanges piscicoles, au niveau des étangs, devraient permettre de re-dynamiser les frayères qui sont devenues rares, sur le cours du Rhône.	Suivre le fonctionnement des chenaux de connexion et les populations piscicoles.
Prairies humides	Une gestion adaptée des prairies, sur le site des 2 Rives, doit permettre de faire évoluer ces milieux vers un habitat de type : Communautés à reine des prés et communautés associées (37.1)	Entretenir ces espaces, dans le respect des usages et des espèces patrimoniales.
Corridors écologiques	Les études sur les corridors écologiques ont mis en évidence le site comme un axe potentiel de passage de la faune de l'Isère vers le Rhône. Qu'en est-il en réalité ?	Définir précisément la potentialité de ces corridors et acquérir les premières données.

Figure A-5-2-3 Les enjeux de conservation potentiels du site des 2 Rives

A-5-2-2 LES ENJEUX DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

	2005			2010		
	Nombre d'espèces	Etat des connaissances	Remarques	Nombre d'espèces	Etat des connaissances	Remarques
Végétaux	414	Bon		A compléter		
Oiseaux	166	Bon	Espèces nicheuses : - 33 certaines - 10 probables - 10 possibles	169 (115 en 2006/2010)	Bon	Espèces nicheuses : - 47 certaines - 13 possibles - 2 probables - 16 à proximité - 91 pas de statut
Mammifères	30	Assez bon	Manque des informations pour les chiroptères et les micromammifères	30 (25 en 2006/2010)	Assez bon	Retour de la grande faune, manque des précisions au niveau des micromammifères
Reptiles	7	Bon		7 (6 en 2006/2010)	Bon	Lezard catalan à rechercher
Amphibiens	6	Bon		6	Très bon	Grenouille agile
Poissons	27	Bon		29	Très bon	
Insectes	321	Très partiel		530 taxons	Partiel	24 espèces d'odonates, 78 espèces de papillons, 3 espèces d'hyménoptères, 13 espèces d'hémiptères, 16 espèces de diptères, Coléoptères : 396 espèces.
Mollusques				30	Partiel	Premier inventaire bénévole, à compléter

Figure A-5-2-4 Bilan des inventaires du site des 2 Rives

Lors du dernier bilan du plan de gestion, plusieurs doutes ont été émis sur différentes thématiques :

- Les Habitats :
 - L'évolution de la forêt alluviale vers un habitat patrimonial : Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves,
- La Faune :
 - *Anisus vorticulus*, petit escargot aquatique protégé nationalement, est à recherché sur le site
 - Le retour de la Loutre d'Europe, au niveau de l'île de la Platière, par le sud, permet d'envisager son retour imminent sur notre secteur. Il faut alors mettre en place une action de veille sur cette espèce.
 - Les Reptiles sont un groupe encore assez méconnu sur le site et des espèces, en provenance du sud, remontent par la vallée du Rhône, comme le lézard hispanique, présent à quelques kilomètres au sud du site des 2 Rives. Il est pertinent de réaliser une actualisation de l'inventaire des reptiles,

- La Flore :
 - la validation d'espèces : Lindernie couchée, *Thalictrum simplex ssp gallicum*,
 - la présence actuelle d'espèces : *Poa palustris*, la renoncule scélérate, le jonc aplati, ...,
 - La vigne sauvage (*Vitis vinifera ssp sylvestris*, espèce protégée nationalement), est à rechercher.

A-5-2-3 LES ENJEUX PEDAGOGIQUES ET SOCIOCULTURELS

Prioritaires	Intérêts	Objectifs
Sensibiliser le public encadré	Faire avancer des idées, des façons de voir, des pratiques en faveur d'une meilleure prise en compte de l'environnement et de son respect.	<u>Connaissance</u> : aider les groupes à acquérir une expérience variée, ainsi qu'une connaissance fondamentale de l'environnement et des problèmes connexes. <u>Participation</u> : donner aux groupes la possibilité de contribuer activement à la résolution de problèmes environnementaux
Sensibiliser les visiteurs du site	Faire connaître et valoriser le site en temps qu'espace de découverte nature Faire comprendre l'intérêt de sa préservation.	<u>État d'esprit</u> : aider les visiteurs à acquérir un sens des valeurs, des sentiments d'intérêt pour l'environnement, afin qu'ils puissent participer activement à l'amélioration et à la protection de l'environnement.
Maintenir un accueil de qualité	Garantir une offre d'observation	Aménager, de façon à limiter l'impact de la visite sur le site. Organiser et maîtriser la fréquentation. Assurer des compétences naturalistes et pédagogiques.
Sensibiliser la population locale	Impliquer les acteurs proches et les riverains dans la préservation de leur territoire.	Référencer le site comme entité naturelle remarquable du territoire. <u>Prise de conscience</u> : aider les riverains à prendre conscience des richesses de leur environnement naturel local et les impliquer dans la démarche de sa préservation.

Figure A-5-2-5 Les enjeux pédagogiques prioritaires du site des 2 Rives

Secondaires	Intérêts	Objectifs
Valoriser les actions de l'association	Accroître la notoriété du site	Communiquer sur nos actions auprès d'un large public
Diversifier nos thématiques de sensibilisation	Avoir une offre pédagogique plus large	Créer les outils nécessaires pour favoriser la découverte des thématiques jugées opportunes. Apporter une sensibilisation qui réponde aux enjeux actuels du site et de ses problématiques.
Exporter le savoir, faire de l'association en EEDD	Accroître les compétences d'EEDD de l'association.	Participer activement aux réseaux d'EEDD de notre territoire Mutualiser nos pratiques d'animation avec d'autres structures de sensibilisation à l'environnement.

Figure A-5-2-6 Les enjeux pédagogiques secondaires du site des 2 Rives

Potentiels	Intérêts	Objectifs
Développer la sensibilisation des publics spécifiques	Elargir le public encadré	<u>Connaissance</u> : aider les groupes à acquérir une expérience variée, ainsi qu'une connaissance fondamentale de l'environnement et des problèmes connexes. <u>Participation</u> : donner aux groupes la possibilité de contribuer activement à la résolution de problèmes environnementaux
Optimiser l'accueil des cyclistes	Un accueil adapté des cycliste sur le site.	Maintenir l'enjeu de protection, tout en permettant le passage de ces usagers. Avoir une sensibilisation au respect milieu naturel, adaptée aux cyclistes.

Figure A-5-2-7 Les enjeux pédagogiques potentiels du site des 2 Rives

B SECTION B - GESTION DU SITE

B-1 LES OBJECTIFS A LONG TERME

Le projet, défini globalement en comité de gestion pour le site des 2 Rives, est de :

« Préserver, restaurer, faire découvrir un site naturel rhodanien remarquable »

Il s'appuie sur des objectifs à long terme :

- Préserver les patrimoines (biologique, fonctionnel, paysager) du site des 2 Rives : c'est l'objectif principal et essentiel, qui répond aux volontés historiques de protection du site.
- Restaurer et suivre les dynamiques naturelles : la volonté, au travers de cet objectif, est de permettre, lorsque c'est possible, aux différents milieux impactés, par des actions de gestion de ces milieux, de retrouver un fonctionnement d'évolution naturel ne nécessitant plus d'intervention.
- Faire découvrir l'environnement rhodanien et y sensibiliser le public.

Objectifs à long terme	Enjeux (1, 2, P)
Restaurer et suivre les dynamiques naturelles,	Le fonctionnement hydraulique du site (1)
	La forêt alluviale (1)
	La forêt galerie à Saules blancs (44.13) (2)
	Les frayères à Brochet (P)
	Les prairies humides (P)
	Les corridors écologiques (P)
Préserver le patrimoine biologique	La biodiversité du site (1)
	Les populations d'espèces patrimoniales (1)
	Les phragmitaies sèches (2)
	Les gazons amphibies annuels septentrionaux (22.32) (2)
Faire découvrir et sensibiliser à l'environnement rhodanien	L'interface milieux naturels et agricoles (2)

Figure A-5-2-1 Les objectifs à long terme et leurs enjeux sur le site des 2 Rives

B-2 LES OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DU SITE DES 2 RIVES

Faire découvrir et sensibiliser à l'environnement rhodanien

○ FAIRE DECOUVRIR UN SITE NATUREL ET MAITRISER LA FREQUENTATION

L'objectif du plan de gestion des 2 Rives est de faire découvrir ce site. La première des actions est d'en assurer l'accessibilité, la signalétique et la sécurité, pour profiter des installations mises à disposition du public. Les actions prévues devront assurer des aménagements des observatoires et des espaces d'animation, l'entretien des sentiers et de la ViaRhona, avec l'analyse des réductions des nuisances des projets d'infrastructures locaux. Des moyens dégagés, dans le cadre des mesures compensatoires, devront être mobilisés.

○ SENSIBILISER LES VISITEURS PAR LE BATIMENT D'ACCUEIL

Le site bénéficie, en rive droite d'une maison d'accueil qui sera un outil de sensibilisation des 5000 visiteurs annuellement enregistrés. L'objectif du plan est de créer des outils valorisant le site dans son bâtiment par les expositions, les maquettes, les outils d'illustration des richesses patrimoniales locales. La poursuite du projet d'agrandissement du bâtiment est un objectif à mener durant le plan.

○ ANIMER ET EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT

Cet objectif est le cœur de l'action de valorisation du site ; il se déclinera en une éducation à l'environnement adaptée aux publics scolaires, enfants en extrascolaires et adultes. Le projet du site est de mettre l'accent essentiellement sur le public scolaire, de privilégier les programmes montés avec les écoles et des partenaires comme le Parc du Pilat, et de s'ouvrir à des publics spécifiques, tout en gardant l'organisation d'évènements locaux.

○ "FAIRE CONNAITRE" PAR UNE COMMUNICATION LOCALE ET SPECIALISEE

La sensibilisation en direct auprès des publics trouve son complément dans une communication efficace. Le plan du site s'est donné pour objectif de mettre en œuvre une communication qui s'adresse d'abord au public local et qui utilise tous les media (Internet, courrier, presse, etc...) mais qui valorise aussi les outils construits par le centre autour des animations et des expositions, élaborés depuis des années.

Restaurer et suivre les dynamiques naturelles,

○ RESTAURER LES MILIEUX NATURELS POUR FAVORISER LES DYNAMIQUES NATURELLES

Le bilan du dernier plan de gestion du site de l'Île du Beurre met en évidence deux points de dégradation du milieu naturel :

- une forte augmentation de la fréquentation globale sur le site, due surtout à la mise en place de la Via-Rhône et au développement de l'offre d'activités sur la base de loisirs des Roches-de-Condrieu. Cette nouvelle affluence induit forcément une diffusion de la fréquentation sur les secteurs protégés à proximité. Il est donc nécessaire de travailler à la restauration des zones impactées par des techniques écologiques (tas de branchages issus de coupes, plantation de barrières végétales, ...) dans un premier temps, puis par des aménagements plus importants, si nécessaire (panneau, grillage, barrière, ...)

- la présence d'espèces invasives, leur développement et la mise en évidence de nouvelles amènent, comme lors des plans de gestion précédents, à agir contre certaines. L'expérience acquise sur quelques espèces (Erable négundo, Renouées du Japon et de Sakhaline) permet la mise en place d'une gestion raisonnée. De plus, les espèces nouvelles, comme le Buddleia, le chèvrefeuille du Japon, et les espèces pouvant apparaître (Jussie),

feront l'objet d'une gestion adaptée (bibliographie).

L'objectif commun à ces deux actions de gestion est de retrouver, après intervention, une dynamique naturelle et, ainsi, permettre aux successions écologiques de se dérouler sans de nouvelles actions humaines.

○ **ENTREtenir LES MILIEUX DANS LE RESPECT DES USAGES ET DES ESPECES PATRIMONIALES**

Même si l'objectif principal est la restauration des milieux, pour leur permettre d'évoluer seuls ensuite, certains secteurs du site nécessitent un entretien au regard des enjeux d'usages et d'espèces qu'ils possèdent :

Les roselières sont des milieux devenus rares sur la moyenne vallée du Rhône, du fait de la stabilisation des niveaux d'eau par les aménagements hydroélectriques et de la protection des berges par enrochement et endiguement. De plus, elles sont utilisées par des espèces plus ou moins patrimoniales suivant leur état écologique. Leur restauration au cours du dernier plan de gestion, a amené au renforcement de la population de la Rousserolle effarvatte et l'arrivée de nouvelles espèces patrimoniales peut être envisageable.

Les mares restent des milieux assez rares, souvent menacés, et possèdent une faune associée spécifique. Au sein des vallées alluviales, elles sont le refuge d'espèces dont le cycle biologique ne supporte pas la prédation par les poissons (amphibiens et odonates). Mais ces petits milieux nécessitent un entretien régulier pour ne pas disparaître. De plus, lorsqu'elles ont une vocation pédagogique, l'entretien doit être plus important.

Les milieux ouverts, sur le site des 2 Rives, sont peu nombreux et ont, pour vocation première, l'accueil d'activités diverses, mais ils renferment tout de même des espèces patrimoniales. Une gestion adaptée permet de concilier ces objectifs et pourrait même permettre de faire évoluer la valeur patrimoniale de ces habitats.

Préserver les patrimoines (biologique, fonctionnel, paysager) du site des 2 Rives,

○ **AMELIORER L'EQUILIBRE ENTRE BIODIVERSITE ET ACTIVITES HUMAINES**

La mise en place de nouvelles structures de fréquentation et d'activités de loisirs sur le site et ses alentours a augmenté la pression humaine sur le milieu naturel. Cette charge supplémentaire peut mettre à mal l'équilibre entre préservation et usages. De plus, le développement d'activités non-respectueuses de l'environnement, notamment sur les berges de l'île de la Chèvre, amène à la destruction de la végétation et de milieux de transition entre les parcelles agricoles et les milieux plus naturels. Cet objectif vise donc à étudier deux catégories d'utilisation du milieu : l'utilisation professionnelle et celle de loisirs. Mais quel est l'impact de ces pratiques ? Sur les milieux, sur les espèces ? Des suivis doivent être mis en place, afin de répondre à ces questions et de pouvoir quantifier les différents paramètres (ES 02). Puis, des phases de concertation et d'information permettront une meilleure sensibilisation de ces acteurs. Un des objectifs est également de proposer des solutions d'aménagements visant à limiter l'impact et à permettre de garder une offre d'observation aux visiteurs, toujours aussi satisfaisante.

○ **ETUDIER L'HYDROSYSTEME**

Malgré une relative stabilisation de la dynamique hydraulique sur le secteur du site des 2 Rives, les berges naturelles des îles et de Gerbey permettent encore au fleuve de s'exprimer et d'agir sur le milieu terrestre, par érosion et sédimentation. L'ampleur de ces phénomènes est plus ou moins localisée et arrive à faire évoluer les milieux assez rapidement, malgré des interventions lourdes réalisées autour des années 2000. Les suivis,

mis en place depuis 1996, ont montré pour l'instant, l'évolution précise de la sédimentation entre les deux îles. Mais qu'en est-il globalement ? La lône entre les deux îles est pour l'instant bouchée à l'amont par un dépôt conséquent, mais comment ce secteur va-t-il évoluer ? Va-t-il mettre en péril le fonctionnement global des annexes hydrauliques ? Comment se fait l'érosion sur le site, quels en sont les facteurs ? Quelles en sont les conséquences ? Un suivi régulier de tous ces paramètres permettra de répondre à toutes ces questions et de prévoir une évolution globale du secteur et, peut-être, permettre de trouver les moyens.

○ **ETUDIER L'HYGROMORPHIE DES MILIEUX POUR EVALUER LEUR TENDANCE EVOLUTIVE**

Les modifications et les aménagements sur le Rhône ont profondément modifié les conditions stationnelles sur la plaine alluviale, notamment par le relèvement du niveau de près de 3m sur le site. De plus, suite au bilan du dernier plan de gestion, une question a été soulevée : l'évolution des boisements alluviaux du secteur conduiront-ils à une forêt alluviale de type « Forêts mixtes de *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves » ? Afin de pouvoir prédire au mieux l'évolution des boisements sur le site des 2 Rives, une étude globale de l'hygromorphie est à réaliser, par étude de la topographie, de la nature du sol, de la profondeur de la nappe et des habitats en place. Le croisement de tous ces paramètres amènera à une cartographie des boisements à venir.

○ **SUIVRE LES ESPECES PATRIMONIALES POUR EVALUER LEUR ETAT DE CONSERVATION**

Le site des 2 Rives est remarquable de par ses caractéristiques géomorphologiques permettant l'accueil d'espèces patrimoniales qui, pour certaines, sont devenues emblématiques du secteur (Castor d'Europe, *Epipactis fibrifera*) et dont les populations sont d'importance régionale. Les suivis permettent de savoir si la capacité d'accueil du site est satisfaisante et constante, afin de relever toutes modifications, au cours du temps, et réagir si un paramètre d'origine anthropique est en cause. De plus, ces suivis participent aux études plus globales de ces espèces, par leur comptabilisation lors d'études à une échelle plus importante.

○ **SUIVRE LE PAYSAGE, LES POPULATIONS ANIMALES ET VEGETALES EN TANT QU'INDICATEURS D'EVOLUTION DES MILIEUX**

Le site des 2 Rives possède des enjeux sur les milieux terrestres et aquatiques. Leur évolution doit donc être analysée afin de savoir si elle est satisfaisante, et si les actions de gestion sur le milieu sont pertinentes et permettent d'atteindre les objectifs fixés. Différents suivis sont donc mis en place :

- Les suivis ornithologiques : ils permettent de connaître les espèces nicheuses sur le site et leur évolution interannuelle et, après analyse, indique comment évoluent les milieux.
- Les suivis botaniques : Outre les espèces patrimoniales, l'évolution de la végétation globale est à regarder, notamment sur les secteurs où des interventions de gestion de milieu ont été réalisées, afin de savoir si l'évolution est satisfaisante et répond aux objectifs fixés.
- Au niveau du compartiment aquatique et surtout des annexes fluviales, deux suivis sont nécessaires à la connaissance de leur bon fonctionnement biologique et de leur évolution (les macrophytes et les poissons). La réactivité rapide de ces milieux à toutes perturbations, nécessite un suivi très régulier.

Le suivi des amphibiens et des odonates permet de suivre l'évolution des pièces d'eau closes.

○ **OBSERVER LE FONCTIONNEMENT DES CORRIDORS ECOLOGIQUES**

Les études régionales indiquent le site des 2 Rives comme faisant partie du corridor écologique reliant les départements de l'Isère et du Rhône. Mais, à une échelle plus locale, comment ce corridor écologique peut-il se traduire ? De plus, sur le corridor écologique de l'axe fluvial, se pose la même question. L'objectif est donc d'essayer de définir la fonctionnalité potentielle des corridors écologiques et de mieux définir les corridors biologiques qu'ils impliquent.

Coordination

○ **METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS DE REALISATION DU PLAN**

L'objectif de cet axe est de se donner les moyens d'agir et de mener à bien le plan de gestion du site. Les moyens à mettre en place sont humains et techniques. Ils s'accompagnent de moyens financiers, afin d'avoir une trésorerie viable et des budgets suffisants, équilibrés d'une année sur l'autre, et qui donnent une assise suffisante à la pérennité de la conduite du plan.

RESEAUX / HORS SITE

○ **CONDUIRE OU PARTICIPER AUX RESEAUX**

L'objectif est ici d'être intégré ou de contribuer aux réseaux qui correspondent aux activités menées sur le site et qui touchent des milieux, des espèces ou des thématiques qui peuvent valoriser les spécificités de celui-ci.

B-3 LES OPERATIONS

B-3-1 DEFINITION DES OPERATIONS

B-3-1-1 FACTEURS INFLUENÇANT LA GESTION

Des facteurs humains liés à l'activité économique (cf.A-3-4) influencent la gestion du site :

- Le transport fluvial a une action, sur le profil des berges naturelles, qu'il importera de suivre par un protocole adapté.
- Les activités touristiques nautiques sont conciliables avec la protection du site, si elles respectent les réglementations en cours, ce qui nécessite une veille attentive.
- Le transport (routier et ferroviaire) amène des nuisances sonores sans impact prouvé sur la biodiversité, mais le suivi de l'enjeu des risques du COL et du CFAL sur le site est une action future à inscrire au plan.
- L'activité agricole n'a pas d'influence directement prouvée sur le site, mais le développement d'un partenariat avec ces voisins sera une des actions importantes du plan, afin de mieux préserver le site de la fréquentation, d'œuvrer en commun à la préservation des berges et à l'acceptation d'une faune sauvage.
- Les activités de loisirs, chasse, pêche et randonnée, contribuent au dérangement des espèces : des actions de concertation, de maîtrise d'usage et de communication seront à entreprendre, afin de minimiser cet impact. En rive droite, cet aspect est particulièrement important autour de la ViaRhona.

B-3-1-2 STRATEGIES DE CHOIX D'OPERATIONS

Au vu des bilans des plans de gestion de l'Île du Beurre et de Gerbey, des choix ont été établis pour répondre au mieux aux enjeux du site.

Concernant les activités générales :

- Une Simplification des objectifs en 5 volets seulement : Sensibilisation, Gestion des Milieux, Etudes et Suivis, Coordination, Réseaux, avec une réduction souhaitée du nombre d'actions de 115 à 29.
- La définition d'une zone d'intervention avec maîtrise foncière publique, et d'une zone d'observation, sans maîtrise foncière.
- L'intégration d'un volet de coordination, pour la mise en œuvre des moyens de réalisation du plan.
- La possibilité de conduire des travaux hors site si une cohérence d'activité s'y rattache, notamment dans des actions de réseau.
- Un développement des partenariats par les réseaux et mise en œuvre des mesures compensatoires pour la ViaRhona.

Concernant l'animation et la fréquentation :

- Un travail sur l'équilibre entre la protection et l'ouverture au public, qui s'appuie sur un développement de la sensibilisation de celui-ci à la préservation du milieu naturel et sur des actions de gestion de ces milieux.
- La prise en compte des intérêts socio-économiques des acteurs locaux dans les actions de sensibilisation et de gestion.
- Une animation qui se centre sur les scolaires.
- Un accueil réorganisé en fonction de la fréquentation nouvelle du site.

Concernant la gestion des milieux :

- Une recherche de la fonctionnalité du système hydraulique, par sa connaissance au moins.
- Un objectif général de non gestion, avec des zones de restauration en fonction des enjeux / espèces patrimoniales, invasives, fréquentation, animations.
- Un accompagnement de l'évolution des milieux, la plus naturelle possible, de la

peupleraie vers la chênaie.

- L'entretien de certaines zones à caractère paysager jugé patrimonial, comme les roselières.
- Le maintien de certaines zones ouvertes, dans un intérêt pédagogique seulement.
- Un suivi des espèces patrimoniales du site, avec leur utilisation, comme indicatrices d'évolution du site.
- Un travail sur le rôle de corridor écologique que joue le site.

B-3-1-3 LA COHERENCE ET LA CONFORMITE DES OPERATIONS

La cohérence des actions du plan repose sur plusieurs points :

- La sensibilisation est développée de façon importante (59% du coût quinquennal) tout en contrôlant la fréquentation du site, pour éviter d'en faire un lieu « touristique ».
- Le travail de gestion se réduit au minimum, comme un aboutissement de 3 plans de gestion successifs sur le site, en rive droite, et un plan de 5 ans, en rive gauche.
- Les suivis et études sont poursuivis pour partie, dans la mesure où leur abandon serait une perte de connaissances qui ruinerait les investissements des années passées.
- La coordination est là pour permettre les échanges permanents entre les secteurs animation, gestion et administration.
- Le programme d'actions reprend, pour grande part, des actions engagées depuis plusieurs années, ce qui est un gage de pérennité du projet des acteurs.

La conformité des actions aux objectifs, issus des enjeux dégagés sur le site des 2 Rives, est garantie par les multiples rencontres du comité de pilotage, qui en ont validé le bien fondé.

B-3-2 LE REGISTRE DES OPERATIONS

- **SENSIBILISER À LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL**
- **FAIRE DECOUVRIR UN SITE NATUREL ET MAITRISER LA FREQUENTATION**
 - TU 01 Aménagement du site
 - TE 01 Entretien et sécurisation des espaces fréquentés
- **SENSIBILISER LES VISITEURS PAR LE AU BATIMENT D'ACCUEIL**
 - PL 01 Sensibilisation des visiteurs par le bâtiment d'accueil
- **ANIMER ET EDUQUER A L'ENVIRONNEMENT**
 - PI 02 Animations Scolaires
 - PL 03 Animations extrascolaires
 - PI 04 Animations Grand Public
- **"FAIRE CONNAITRE" PAR UNE COMMUNICATION LOCALE ET SPECIALISEE**
 - PL 05 Valorisation des médias et outils de communication
 -
- **GERER LES MILIEUX NATURELS**
- **RESTAURER LES MILIEUX NATURELS, POUR FAVORISER LES DYNAMIQUES NATURELLES**
 - TU 02 Restauration des milieux dégradés
 - TE 02 Restauration des roselières
 - TE 03 Restauration des mares forestières
- **ENTREtenir LES MILIEUX DANS LE RESPECT DES USAGES ET DES ESPECES PATRIMONIALES**
 - TE 04 Fauchage des milieux ouverts
- **SUIVRE ET ETUDIER LES MILIEUX NATURELS**
- **AMELIORER L'EQUILIBRE ENTRE BIODIVERSITE ET ACTIVITES HUMAINES**
 - ES 01 Analyse des pratiques de loisirs par rapport à la préservation
 - ES 02 Sensibilisation des professionnels en matière de biodiversité
- **ETUDIER L'HYDROSYSTEME**
 - ES 03 Suivi de la dynamique hydrosédimentaire
- **ETUDIER L'HYGROMORPHIE DES MILIEUX, POUR EVALUER LEUR TENDANCE EVOLUTIVE**
 - ES 04 Etude du fonctionnement de la nappe d'accompagnement
- **SUIVRE LES ESPECES PATRIMONIALES, POUR EVALUER LEUR ETAT DE CONSERVATION**
 - ES 05 Suivis faunistiques
 - ES 06 Suivis floristiques
 - ES 07 Veille sur les espèces patrimoniales susceptibles de se trouver ou d'apparaître sur le site
- **SUIVRE LE PAYSAGE, LES POPULATIONS ANIMALES ET VEGETALES, EN TANT QU'INDICATEURS D'EVOLUTION DES MILIEUX**
 - ES 08 Suivi ornithologique (Indice Ponctuel d'Abondance)
 - ES 09 Suivi phytosociologique d'évaluation de qualité du milieu
 - ES 10 Suivi Poissons et Macrophytes
 - ES 11 Amphibiens et Odonates
- **OBSERVER LE FONCTIONNEMENT DES CORRIDORS BIOLOGIQUES**
 - ES 12 Etude des corridors
- **COORDINATION**
- **METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS DE REALISATION DU PLAN**
 - AD 01 Mise en œuvre des moyens humains

- AD 02 Mise en œuvre des moyens techniques administratifs et financiers
- AD 03 Conduite du plan de gestion
-

- RESEAUX / HORS SITE

- **CONDUIRE OU PARTICIPER AUX RESEAUX**
 - R/H 01 Ile Barlet
 - R/H 02 Groupe Castor
 - R/H 03 Réseau Epipactis

B-4 CODIFICATION ET ORGANISATION DE L'ARBORESCENCE

Le plan de gestion se décline en 4 axes qui rassemblent les objectifs (cf.B2):

- 1 La sensibilisation
- 2 La gestion des milieux
- 3 Les suivis et études
- 4 La coordination
- 5 Les réseaux hors site

La codification des actions est basée sur le guide technique ATEN :

- TU Travaux Uniques
- TE Travaux d'Entretien
- ES Etudes et Suivis
- PI Public
- AD Administration
- R/H Réseaux Hors Plan de gestion du Site

La numérotation des actions est établie par ordre logique de leurs thèmes, du général au particulier. Au sein des actions, des mesures ont été identifiées, au besoin, et chaque ligne du tableau du cahier des charges reprend les actions ou mesures menées, par agent.

- G CM Gestion Chargé de mission
- G T Gestion Technicien
- G EM Gestion Entretien du Milieu
- An S Animation Scolaires
- An P Animation Public
- Ass Assistante
- Dr Directeur

B-5 LA PROGRAMMATION DU PLAN DE GESTION

B-5-1 LE PLAN DE TRAVAIL QUINQUENNAL

Il repose sur la conduite des actions détaillées sur leurs tableaux annuels. Ce plan de travail est prévu pour être équilibré d'une année sur l'autre, ce qui permet une présence de gestion et de sensibilisation constante sur le site. En revanche, il est plus important qu'en année courante :

- en début de plan, pour établir un état des lieux du site
- en fin de plan, pour intégrer les temps de bilan du plan de gestion

B-5-2 LA PROGRAMMATION INDICATIVE DES MOYENS HUMAINS

Les moyens humains nécessaires à la réalisation de ce plan se résument à :

- 2 postes d'animateurs et d'accueil
- 2 postes de gestionnaires et d'études
 - 1 poste d'entretien et restauration du site (poste à 80%)

- 1 assistante (80%)
- 1 directeur

Ces postes seront complétés de stagiaires positionnés sur des études spécifiques qui viendront en appui des agents, selon les actions. Des moyens humains complémentaires sont sollicités auprès de prestataires comme la maison familiale d'Anse.

B-5-3 LA PROGRAMMATION INDICATIVE DES MOYENS FINANCIERS

Cette programmation a été construite par les différents comités financiers évoqués en B-6-4. Les financeurs pressentis à ce jour sont par ordre d'importance :

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui établira une convention de financement, annuellement.
- La Région, qui intervient par deux directions
 - La Direction Climat, Environnement, Santé et Energie, qui mettra en place un contrat Biodiversité pour ce plan,
 - La Direction des Territoires, du Milieu Rural et du Patrimoine, qui interviendra par une convention de financement, dans le cadre du Contrat de Parc du Parc du Pilat,
- Le département du Rhône, qui s'inscrit dans la logique de la convention pluriannuelle de partenariat,
- Le département de l'Isère, qui finance la commune de Chonas l'Amballan, maître d'ouvrage des actions de l'Ens local de la forêt alluviale
- La convention de partenariat pluriannuelle quinquennale, avec le maître d'œuvre qui comprend, outre le département du Rhône :
 - La Compagnie Nationale du Rhône,
 - Le Parc naturel régional du Pilat,
 - Le Syndicat Rhône Gier qui sera remplacé progressivement par la CCRC
 - La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois,
- Divers financeurs, qui seront sollicités en fonction de dossiers de subvention ou d'études spécifiques, selon les années comme :
 - La Région, par le biais du CLD Rhône Pluriel (cf. concours Photo) ou par le biais de réseaux (cf. *Epipactris Fibri*)
 - La Direction Départementale des Territoires du Rhône (cf. Biodiversité sur l'APPB)
 - La Communauté de Communes de la Région de Condrieu (cf. convention Via Rhona)
 - Le Parc naturel régional du Pilat (cf. convention du Programme d'Education au Territoire)

Les plans de financement pluri-annuels prévisionnels sont présentés en annexe, en fonction des maîtrises d'ouvrage qui les assument

B-5-4 LE PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Il est défini dans les fiches action et dans les détails des tableaux de financement annuels, présentés en annexes, en nombre de jours consacrés à chaque action par agent. Le cumul, par année, est présenté ci-dessous.

	An S	An P	G CM	G T	G EM	Ass	Dr	TOT
2011	180	177	144	140	120	12	50	823
2012	185	175	117	124	113	18	50	782
2013	184	179	114	130	120	18	40	611
2014	185	179	98	113	113	18	41	747
2015	185	179	121	134	120	18	50	807
TOT	919	889	594	641	476	84	231	

Figure B-5-4-1 Nombre de jours prévisionnels de travail par agent et par année

Il traduit, sur la durée du plan :

- Un volume moyen annuel de 713 jours de travail
- Un volume plus important de travail en 2011 et 2015 (cf § B-5-1)

B-6 CONCERTATION ET VALIDATION DU PLAN DE GESTION

La concertation, pour l'élaboration de ce plan de gestion, s'est basée sur plusieurs études et rencontres échelonnées depuis le milieu de l'année 2010.

B-6-1 LE TRAVAIL D'HARMONISATION

Ce travail a été mené en interne, durant le deuxième semestre 2010, par des rencontres des partenaires des plans de gestion, en plus de la bibliographie, ce qui a permis de conclure à la faisabilité du rapprochement des deux plans de gestion.

La synthèse est que le consensus pouvait facilement être obtenu sur les objectifs de gestion des sites naturels entre les deux rives, sur les actions à mener en fonction de ces objectifs, mais que la maîtrise d'ouvrage restait à préciser entre syndicat mixte ou association. Le processus de décision devrait être concerté, par le biais d'un comité de pilotage commun ; les moyens humains devront être définis et une clé de répartition des différents partenaires financiers élaborée, de manière pérenne.

B-6-2 L'ETUDE JURIDIQUE

Souhaitée par les partenaires financiers régionaux, cette étude a été menée en juillet 2010 et présentée aux membres des comités de pilotage et du Conseil d'Administration de l'Île du Beurre.

Le Bureau d'étude a conclu que la formule associative paraissait être une formule adaptée aux objectifs poursuivis de gestion unifiée du site. Cette gestion se ferait au travers d'un outil représentatif de l'ensemble des acteurs concernés, à condition de sécuriser son mode d'intervention par des conventions d'objectifs, pérennisant les financements publics.

B-6-3 LES COMITES DE PILOTAGE

Un comité a été constitué, qui rassemble les membres du Conseil d'Administration de l'Île du Beurre et ceux du Comité du plan de gestion de la forêt alluviale de Gerbey. Dans un premier temps de montage, les partenaires agricoles, pêcheurs, chasseurs, n'ont pas été associés du fait de la lourdeur des rencontres à organiser.

- La réunion du 28 09 2010 a été l'occasion de présenter les résultats de l'étude d'harmonisation des plans, ainsi que le bilan du plan de gestion de Gerbey. Elle a confirmé la maîtrise d'ouvrage de l'Île du Beurre, en rive droite, et de la commune de Chonas, en rive gauche.
- Le comité du 09 11 2010 a analysé la synthèse du bilan du plan de gestion de l'Île du Beurre et défini les enjeux qui se dégagent sur le site, avec une ébauche des objectifs du futur plan.
- Le 14 12 10, la réunion a défini le cadre global du futur plan de gestion de site, avec ses objectifs et un premier détail de ses actions dans les domaines de la sensibilisation, de la gestion, des suivis et moyens à mettre en place.
- Ces actions ont été analysées lors du comité du 27 04 11, avec des avis de principe, donnés sur la forme des fiches actions.

B-6-4 LES COMITES SPECIFIQUES

Des rencontres complémentaires ont eu lieu avec des partenaires spécifiques.

- Un comité scientifique a été monté par le Conseil Général de l'Isère, le 29 11 10, dans le cadre du renouvellement des plans de gestion de ses Espaces Naturels Sensibles. Après le bilan du plan, présenté par Ecosphère, ce comité a analysé la proposition des objectifs et actions.
- Le 10 01 11 s'est tenu un comité, rassemblant les principaux financeurs. Il a permis de définir leurs conditions et niveaux de partenariat.
- Le comité financier du 15 06 11 a précisé les moyens apportés par les partenaires et leurs conditions de participation, il a affiné le descriptif des actions et des protocoles envisagés.
- Une rencontre organisée le 30 08 11, à Chonas l'Amballan, par le Département de l'Isère, a permis de valider le plan de gestion en l'état. Elle a finalisé l'accord sur la présentation de ce programme d'actions autour de la maîtrise d'ouvrage de la commune de Chonas sur Gerbey, financé par l'Isère d'une part et de celle de l'Ile du Beurre d'autre part, en rive droite et pour quelques actions transversales sur les deux rives, financé par les autres partenaires.

BIBLIOGRAPHIE

Aménagement du Rhône Au niveau du site de l'île du Beurre23

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure A-1-2-1 : Localisation générale du site.	8
Figure A-1-2-2 : Localisation du site au niveau régional	9
Figure A-1-3-2 Superficies communales de la zone de gestion du site des 2 Rives	10
Figure A-1-3-3 Limites de la zone d'observation et limites communales.....	11
Figure A-1-3-4 Superficies communales de la zone d'observation du site des 2 Rives.....	12
Figure A-1-4-1 Tableau de l'organisation administrative des anciens plans de gestion du site.	12
Figure A-1-4-2 Tableau de l'organisation administrative du plan de gestion des 2 Rives.....	13
Figure A-1-5-1 Evolution de la population sur les cantons de Condrieu et de Vienne sud. ...	14
Figure A-1-5-2 Cartographie du PPRI de Tupin-et-Semons.....	15
Figure A-1-5-3 Cartographie de la zone en PPRI de la Commune de Chonas-l'Amballan. ...	15
Figure A-1-5-4 Périmètres des zones d'effet des ICPE de St-Clair-du-Rhône et des Roches- de-Condrieu.....	16
Figure A-1-6-1 Périmètres réglementaires sur le site.....	17
Figure A-1-7-1 Evolution schématique de la géomorphologie des îles depuis 1750 (©IGN). 19	
Figure A-1-7-2 Schéma de l'évolution du fleuve sur le secteur des 2 Rives.....	20
Figure A-1-7-3 Carte des aménagements de type « Girardon » entre l'île du Beurre et la plaine de Gerbey (© CNR).....	21
Figure A-1-7-4 Tableau des valeurs de relèvement du plan d'eau par l'aménagement de Péage-de-Roussillon.	21
Figure A-1-7-5 Graphique de l'évolution de la pente du fleuve avant et après aménagement ¹¹	22
Figure A-1-7-6 Tableau descriptif de l'historique de l'aménagement du Rhône et ses conséquences sur le fleuve et les îles.....	23
Figure A-1-7-7 Comparaison des photos aériennes de 1953 et 2008 sur le site des 2 Rives (©IGN).....	24
Figure A-2-1-1 Diagramme ombrothermique de la station de Tupin-et-Semons (1957-2004)	25
Figure A-2-2-1 Carte géologique du site des 2 Rives.....	26
Figure A-5-1-1 Les habitats naturels patrimoniaux du site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.....	41
Figure A-5-1-2 Les espèces végétales patrimoniales du site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.....	42
Figure A-5-1-3 Les espèces animales patrimoniales du site des 2 Rives, leurs états de conservation et leurs tendances évolutives.....	42
Figure A-5-2-1 Les enjeux de conservation prioritaires du site des 2 Rives	43
Figure A-5-2-2 Les enjeux de conservation secondaires du site des 2 Rives	44
Figure A-5-2-3 Les enjeux de conservation potentiels du site des 2 Rives	44
Figure A-5-2-4 Bilan des inventaires du site des 2 Rives.....	45
Figure A-5-2-5 Les enjeux pédagogiques prioritaires du site des 2 Rives.....	46
Figure A-5-2-6 Les enjeux pédagogiques secondaires du site des 2 Rives	47
Figure A-5-2-7 Les enjeux pédagogiques potentiels du site des 2 Rives	47
Figure A-5-2-1 Les objectifs à long terme et leurs enjeux sur le site des 2 Rives.....	48
Figure B-5-3-1 Financement pluri-annuel prévisionnel.....	57
Figure B-5-4-1 Nombre de jours prévisionnels de travail par agent et par année.....	58

ANNEXES

ANNEXE 1 : APPB DE L'ILE DU BEURRE ARRETE N°143-87 DU 10 FEVRIER 1987

PRÉFECTURE DU RHÔNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

PERIMETRE DE PROTECTION
DE L'ARRETE DE BIOTOPE
DE L'ILE DU BEURRE
commune
de
TUPIN et SEMONS

1986
décembre

legende:

- + — + LIMITE DE COMMUNE
 - LIMITE DE SECTION
 - LIMITE DU PERIMETRE
DE PROTECTION
- ECHELLE 1/2 000

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL
COMMUNE DE TUPIN ET SEMONS
SECTIONS AI - AH
(Feuilles renouvelées pour 1959)

RF/PC*
PRÉFECTURE DU RHONE
DIRECTION
de
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
3^e BUREAU
69419 LYON CEDEX 03
TÉL. 78-62-20-26
POSTE N° 4303

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

LYON, LE 10 FEV. 1987

A R R E T E N° 443-87

portant création d'une zone de protection
des biotopes de l'Ile du Beurre
sur le territoire de la commune
de Tupin-et-Semons.
--

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE,

Officier de la Légion d'Honneur,

- VU le code rural,
- VU la loi n° 76.629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, notamment son article 4 ;
- VU le décret n° 77.1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et concernant la protection de la flore et de la faune sauvages du patrimoine naturel français ;
- VU les arrêtés des 24 avril 1979, 3 août 1979, 6 mai 1980, 17 avril 1981 modifié, 29 septembre 1981, 31 janvier 1984 et 10 décembre 1985, fixant la liste des espèces animales et végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;
- VU le décret du 11 octobre 1972 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagements de la chute du Péage de Roussillon sur le Rhône, ensembles les conventions et le cahier des charges spécial annexés ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 15 juin 1981 sur la circulation d'embarcations à moteur sur le plan d'eau de la lône de Tupin-et-Semons ;

.../...

VU l'avis en date du 4 février 1987 de la chambre départementale d'agriculture du Rhône ;

VU l'avis en date du 5 février 1987 de la commission départementale des sites, perspectives et paysages, siégeant en formation de protection de la nature ;

*

* *

CONSIDERANT que l'Ile du Beurre, située sur le territoire de la commune de Tupin-et-Semons, abrite diverses espèces animales et végétales protégées en application de la loi du 10 juillet 1976 susvisée et que, dans cette perspective, la protection desdites espèces justifie la conservation du biotope que constitue cette île ,

SUR la proposition du secrétaire général du Rhône,

A r r ê t e :

Article 1er - Objectif et définition du site de protection. -

Afin de maintenir la présence d'un milieu diversifié qui témoigne d'un équilibre fleuve-sol-végétation et qui abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques protégées dont il favorise, pour certaines, la présence, la possibilité de refuge comme notamment pour le castor, pour d'autres la possibilité de repli ou de repos comme pour le héron bihoreau ou pour de nombreuses espèces avicoles migratoires et afin de préserver l'équilibre biologique de ce milieu, il est instauré une zone de protection de l'espace naturel constituée de l'Ile du Beurre, d'une lône du Rhône et d'une frange en bordure, sise sur la commune de Tupin-et-Semons et délimitée sur le plan parcellaire ci-annexé, d'une contenance approximative de 13 ha.

Article 2 - de la protection des équilibres biologiques. -

Afin de sauvegarder l'intégrité des équilibres biologiques des milieux, notamment, nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie de la faune sauvage, il est interdit :

- a - d'abandonner, de déposer, de jeter, de verser, où que ce soit à l'intérieur du territoire protégé, des produits chimiques, radioactifs, des eaux usées et tous autres produits ou matériaux susceptibles de nuire à la qualité de l'eau, de l'air, de la terre et du site.

..//..

- b - d'abandonner, de déposer ou de jeter des papiers, boîtes de conserves, bouteilles, ordures, déblais ou détritiques de quelque nature que ce soit.
- c - de porter ou d'allumer du feu, sauf pour l'entretien de la signalisation et du balisage du Rhône et des francs-bords et par les services chargés de cet entretien, et également sauf pour l'incinération en tas des rémanents forestiers.
- d - d'édifier des constructions nouvelles ainsi que d'exercer toute activité industrielle, minière ou artisanale.
- e - de créer de nouvelles voies de desserte.
- f - d'ériger de nouveaux pylônes de tension de câble.
- g - de pratiquer des sports notamment motorisés ainsi que du camping sur le territoire protégé.

Article 3 - de la chasse et de la pêche. -

Les activités de chasse et de pêche sont maintenues dans les conditions réglementaires d'exercice.

Article 4 - des activités forestières. -

Les activités forestières continuent à s'exercer conformément aux usages et régimes en vigueur pour l'exploitation et l'entretien des bois, sous réserve des dispositions suivantes :

- l'état boisé de l'île devra être pérennisé de même que la végétation herbacée et arborée des bords de rives (ripisylve).

- la coupe rase de la totalité de l'île est interdite.

- toute modification de la répartition actuelle des essences forestières s'écartant des essences potentielles de ce type de milieu, tout défrichement, toute coupe rase de plus d'un demi-hectare sont soumis à une autorisation préfectorale.

Article 5 - des dérogations en situation exceptionnelle. -

Les dispositions 2 a, b et c ne s'appliquent pas à des installations provisoires et à des travaux découlant des obligations du concessionnaire conformes à l'article 16-2 du cahier des charges spécial annexé au décret de concession susvisé (du 11 octobre 1972) dans la mesure où les dites installations provisoires et travaux sont justifiés par des circonstances exceptionnelles, notamment à l'égard de l'écoulement de crues exceptionnelles.

Ces installations provisoires et travaux seront soumis à autorisation préfectorale sur proposition de l'ingénieur en chef de navigation et après avis de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Article 6 de la signalisation. -

Il sera placé en tant que de besoin des panneaux de signalisation et d'information autour du périmètre protégé.

Article 7. -

Le secrétaire général du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera notifiée :

- au maire de Tupin-et-Semons,
 - au président de la chambre d'agriculture du Rhône,
 - au président du comité de défense des sites du lyonnais (COSILYO),
 - au président du centre ornithologique Rhône-Alpes (C.O.R.A.)
 - au président de la fédération départementale des associations de pêche et de pisciculture du Rhône,
 - au président de la fédération départementale des chasseurs du Rhône,
 - au directeur du parc régional du Pilat,
 - au délégué régional à l'architecture et à l'environnement,
 - au directeur départemental de l'agriculture et de la forêt du Rhône,
 - au directeur départemental de l'équipement,
 - au chef du service de la navigation,
 - au président de la compagnie nationale du Rhône,
 - au directeur régional de l'industrie et de la recherche,
- qui sera affiché :

à la mairie de Tupin-et-Semons, ainsi qu'à la préfecture du Rhône,

Pour Ampliation
Le Chef de Bureau Délégué,

Renan Stuyckle

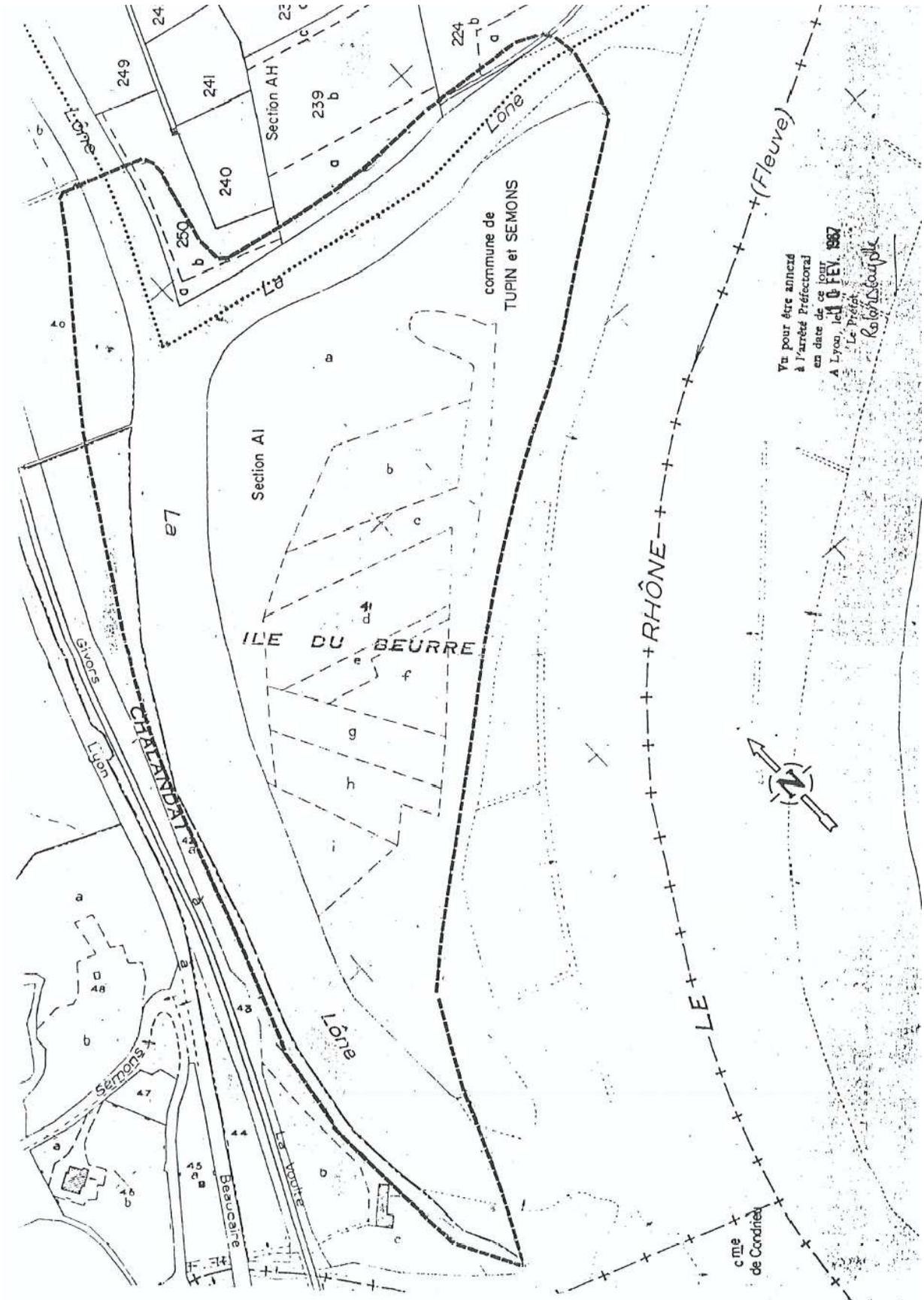
Renan FAYOUE

- qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département.

Lyon, le 10 FEV. 1987

Le Préfet,
Commissaire de la République,

Pour
Commissaire de la République :
Le Secrétaire Général,
Bernard COQUET
Bernard COQUET



ANNEXE 2 : APPB DE GERBEY ARRETE N°95-2870 DU 18 MAI 1995

CHONAS
PREFECTURE DE L'ISERE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU CADRE DE VIE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

/JL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrêté Préfectoral N° 95- 2870
Protection de Biotope de la Forêt Alluviale du RHONE
Commune de CHONAS L'AMBALLAN

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU les articles L 211-1, L 211-2 et L 215-1 à L 215-6 du Code Rural ;

VU les articles R 211-1 à R 211-14 et R 215-1 du Code Rural ;

VU l'arrêté interministériel du 17 Avril 1981 modifié fixant la liste des espèces animales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

VU l'arrêté interministériel du 20 Janvier 1982 modifié par l'arrêté du 15 septembre 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

VU l'avis de la Commission des Sites siégeant en formation de protection de la nature en date du 4 Novembre 1994 ;

VU l'avis du Président de la Chambre départementale de l'Agriculture, en date du 3 Mai 1995 ;

VU l'avis favorable de la commune de CHONAS L'AMBALLAN ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Isère ;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Afin de maintenir la présence d'un milieu forestier diversifié qui témoigne d'un équilibre entre la nappe phréatique du RHONE et la végétation forestière riveraine,

- afin de sauvegarder l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales protégées et en particulier du castor, du héron bihoreau,

- afin de préserver un secteur de halte migratoire très prisé par les oiseaux d'eau, il est instauré un périmètre de protection de biotope sur la ripisylve de CHONAS L'AMBALLAN.

.../...

- 2 -

ARTICLE 2 - Ce périmètre de protection de biotope est établi sur les parcelles cadastrales suivantes sises sur le territoire de la commune de CHONAS L'AMBALLAN, telles qu'elles sont mentionnées sur le plan au 1/25 000e annexé au présent arrêté.

* Section AB lieudit "Mas de Gerbey - Nord" : parcelles 1, 2, 3, 6, 7, 55 à 58, 60, 62 à 64, 81, 86, 87, 89 à 92, 102 à 105, 111a, 111b, 113, 114, 115a 15b(p).

* Section AL lieudit "Mas de Gerbey - Sud" : parcelles 1, 2, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 16, 17, 20, 21, 24 à 26, 29, 90.

* Domaine Public Fluvial: 3 ha
correspondant à une surface totale de 33 ha 48 a 08 ca.

ARTICLE 3 - Sur l'ensemble du périmètre de protection défini à l'article 2 du présent arrêté, il est interdit d'abandonner ou de déverser des produits, quels qu'ils soient (ordures, déblais, détritiques, produits radioactifs, eaux usées...) susceptibles de nuire à la qualité de l'air, des eaux, du sol et du sous-sol).

ARTICLE 4 - Sur l'ensemble du périmètre, toutes formes d'urbanisation, toutes activités artisanales, industrielles ou commerciales sont interdites.

ARTICLE 5 - La circulation des véhicules à moteur de quelque nature qu'ils soient est interdite dans le périmètre de l'arrêté en dehors des voies ouvertes à la circulation publique et des chemins ruraux.

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules utilisés :

- * par les propriétaires ou leurs ayants-droit.
- * pour remplir une mission de service public.
- * à des fins d'entretien de l'espace protégé.

Les activités de bivouac, de camping caravaning, camping car sont strictement interdits sur la zone couverte par l'arrêté.

ARTICLE 6 - Les activités agricoles et forestières continuent à s'exercer librement. Toutefois :

- * le défrichement de tout boisement est interdit.
- * la plantation d'essences feuillues indigènes (y compris peupliers) est seule autorisée.
- * l'entretien des peupleraies par broyage ou coupe de la végétation concurrente est autorisé jusqu'à la 4ème année après la plantation.
- * les coupes à blanc étoc sont limitées à 1 hectare par an et par propriétaire.
- * les coupes de bois effectuées entre le 1er Février et le 15 Août sont soumises à autorisation.

ARTICLE 7 - Sur l'ensemble du périmètre défini 2 ci-dessus tous travaux publics ou privés susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux sont interdits. Ces dispositions ne s'appliquent pas à des installations provisoires et à des travaux découlant des obligations du concessionnaire conformément à l'article 16-2 du cahier des charges spécial annexé au décret de concession susvisé en date du 11 octobre 1972 dans la mesure où les dites installations provisoires et travaux sont justifiés par des circonstances exceptionnelles en particulier l'écoulement de crues exceptionnelles.

Néanmoins ces installations provisoires et travaux seront soumis à autorisation préfectorale sur proposition du Service de la Navigation et après avis de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère.

.../...

- 3 -

ARTICLE 8 - Sauf à des fins d'entretien du milieu par les personnes qui en sont chargées mais dans le cadre des prescriptions en vigueur, il est interdit de faire usage du feu, sauf pour l'incinération en tas des rémanents forestiers.

ARTICLE 9 - Seront punis des peines prévues aux articles L 215-1 et R 215-1 du Code Rural les infractions aux dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 10 - Des panneaux mentionnant "Zone naturelles protégée par l'arrêté préfectoral n° 95-2870 du 1^{er} MAI 1995" feux, dépôts de déchets interdits" seront disposés sur l'ensemble du périmètre des zones précitées à l'article 1 du présent arrêté.

ARTICLE 11 - Le présent arrêté et le plan ci-annexé seront affichés en mairie de CHONAS L'AMBALLAN.

ARTICLE 12 - Le Préfet de l'Isère et le Sous-Préfet de VIENNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée au Maire de la commune de CHONAS L'AMBALLAN, au Directeur Régional de l'Environnement, au Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Isère, au Directeur départemental de l'Equipement de l'Isère, au Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Isère, affichée à la mairie de CHONAS L'AMBALLAN publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département de l'Isère et dans deux régionaux ou locaux diffusés dans l'Arrondissement de GRENOBLE.

GRENOBLE, le 1^{er} MAI 1995

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Didier LAUGA

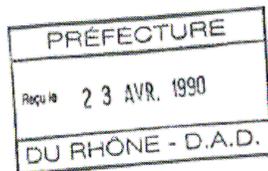
POUR AMPLIATION

Le Chef de Bureau délégué



Josette VINCENT

ANNEXE 3 : CONVENTION ENTRE LE SIVOM RHONE-GIER ET LE CENTRE D'OBSERVATION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN ET DU BATIMENT.



C O N V E N T I O N

ENTRE

le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple RHONE-GIER, ci-après désigné le SIVOM RHONE-GIER; ayant son Siège Social en Mairie de CONDRIEU représenté par son président, M. MONTCHARMONT, autorisé par une délibération du Comité Syndical en date du 26 mars 1990.

ET

l'Association CENTRE D'OBSERVATION DE LA NATURE DE L'ILE DU BEURRE, ci-après désignée l'Association, ayant son Siège Social en la Mairie de TUPIN et SEMONS (Rhône), représentée par son président, M. CUMIN, autorisé par une délibération du Conseil d'Administration en date du 17 novembre 1989.

IL EST TOUT D'ABORD EXPOSE CE QUI SUIT :

L'Association a été créée le 18 juin 1988 dans le but de conserver et de valoriser une zone naturelle remarquable, "l'Ile du Beurre", sise à TUPIN et SEMONS.

Cette Association poursuit un but scientifique et pédagogique.

Selon ses statuts, son action pédagogique consiste en la gestion et l'animation d'un centre d'observation du milieu naturel ouvert au public et aux scolaires.

En vue de la réalisation de ce Centre d'observation, la Compagnie Nationale du Rhône a cédé au SIVOM un terrain et un bâtiment de ferme sis entre la voie ferrée et la lône de l'Ile du Beurre figurant au cadastre section AI N° 40 et 42.

Cette cession a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

CECI EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT

Article 1er :

le SIVOM RHONE-GIER, qui déclare avoir pris connaissance des statuts de l'Association, s'engage en qualité de maître de

l'ouvrage à réaliser les travaux nécessaires à l'aménagement des bâtiments et terrains ci-dessus désignés en centre d'observation de la nature, dont le montant, toutes dépenses comprises, tel qu'approuvé en délibération du SIVOM en date du 10 juillet 1989, est estimé à 1 500 000 Frs TTC.

Article 2 :

Le SIVOM RHONE-GIER s'engage à mettre à la disposition exclusive de l'Association les terrains et bâtiments ci-dessus, dès l'achèvement des aménagements prévus à l'article 1er, pour une durée de cinq ans renouvelable par tacite reconduction, l'Association pouvant cependant renoncer, dans le cas où l'équilibre financier ne pourrait être assuré, au bénéfice de cette mise à disposition, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois.

Article 3 :

Cette mise à disposition ne donnera lieu au paiement d'aucune redevance d'occupation, mais l'Association remboursera au SIVOM RHONE-GIER le montant des taxes, impôts et polices d'assurance afférents aux immeubles ci-dessus.

Article 4 :

L'Association s'engage à maintenir aux terrains et bâtiments ci-dessus leur destination de centre d'observation de la nature et à respecter la réglementation relative à l'accueil public.

Article 5 :

L'Association s'engage à entretenir en bon état de fonctionnement les équipements et les bâtiments ci-après énumérés, l'intervention du SIVOM se limitant aux travaux concernant le clos et le couvert.

Article 6 :

En cas de dissolution de l'Association, la mise à disposition des bâtiments et terrains sera maintenue au profit de l'organisme poursuivant un but comparable d'observation du milieu naturel auquel le présent droit d'occupation aura été dévolu, dans la limite d'un délai d'un an.

Le SIVOM RHONE-GIER s'y engage expressément.

Fait en deux exemplaires à CONDRIEU,

le 26 mars 1990



ANNEXE 4 : CONVENTION ENTRE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE ET LE CENTRE D'OBSERVATION POUR LA GESTION DES TERRAINS CNR EN RIVE DROITE

**CONVENTION
DE GESTION ET D'ANIMATION.

ILE DU BEURRE,
PARTIE SUD DE L'ILE DE LA CHEVRE,
PEUPLERAIE DE GERBEY.**

Entre :

La COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE, représentée par son Directeur Régional de l'Agence de Vienne, et ci-après désigné par : la CNR, d'une part,

Et, Le CENTRE D'OBSERVATION DE LA NATURE DE L'ILE DU BEURRE, représenté par son Directeur, agissant en vertu des statuts de l'association et ci-après désigné par le Centre d'observation de la nature, d'autre part.

PREAMBULE

Dans le cadre de sa mission de gestion des milieux naturels rhodaniens, la CNR est membre fondateur du Centre d'observation de la nature. Elle participe au financement de son fonctionnement et de ses investissements. Elle participe également, par sa présence dans le Conseil d'Administration du Centre et dans ses commissions de travail, à la définition des objectifs et des activités de gestion et d'animation et de cette association.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET ET ENGAGEMENT DES PARTIES

La présente convention a pour objet de définir les relations entre la CNR, propriétaire des parcelles de terrain sises sur l'île du Beurre, sur la partie sud de l'île de la Chèvre et sur Gerbey (peupleraie), et le Centre d'observation de la nature, association loi 1901 chargée de gestion et d'animation sur le site de l'île du Beurre et son environnement.

CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE D'OBSERVATION DE LA NATURE DE L'ILE DU BEURRE.

Le site de l'île du Beurre, protégé par arrêté préfectoral de biotope du 10 février 1987 est géré par le Centre d'observation de la nature dans le cadre d'un plan de gestion quinquennal. Ce site appartient à un complexe naturel comprenant l'ensemble des éléments de la vallée fluviale de ce secteur du Rhône, avec le fleuve, les îles de la Chèvre et du Beurre, les îlons, la forêt alluviale de Gerbey également protégée par arrêté préfectoral de biotope du 18 mai 1995. L'intérêt naturel de l'ensemble de ce site rhodanien est étroitement dépendant de la préservation de chacun de ses éléments de paysage ainsi que de la connaissance et de la protection des espèces végétales et animales qui les occupent.

Objectifs et enjeux de gestion du Centre d'Observation de la Nature.

Le plan de gestion établi pour le site de l'île du Beurre définit comme **objectif principal** la « conservation et mise en valeur d'un patrimoine spécifique des plaines alluviales (faune, flore, îlons, fleuve, étangs et ripisylve) » lequel se décline selon deux axes :

Objectifs de gestion :

- conservation du patrimoine et protection des espèces,
- restauration d'une ripisylve naturelle,
- amélioration de la biodiversité des milieux humides.

Objectifs d'animation et d'accueil :

- structuration et amélioration de l'accueil du public,
- développement de l'éducation à la nature et à l'environnement.

PARTENARIAT.

Compte tenu de la complémentarité naturelle des sites de l'île du Beurre, de l'île de la Chèvre et de Gerbey, de leur intérêt commun en termes de peuplements faunistique et floristique, du support commun que ces sites représentent en matière d'éducation à la nature et à l'environnement, la CNR, qui apporte son soutien aux activités de gestion et d'animation organisées par le Centre d'observation de la nature, lui confie la gestion et le suivi des parcelles dont elle est propriétaire : l'île du Beurre, la partie sud de l'île de la Chèvre, la rive droite de la îlon de la Chèvre et la peupleraie de Gerbey.

D'autre part, la CNR participe à l'élaboration du plan de gestion du site et au suivi des actions conduites sur le terrain.

Il est expressément convenu que cette convention visant, de la part de la CNR, à confier au Centre d'observation de la nature le suivi de ces parcelles, ne peut en aucun cas s'opposer aux diverses dispositions définies dans le cahier des charges relatif à ces parcelles et relevant de la concession de l'Etat.

ARTICLE 2 : PERIMETRE GEOGRAPHIQUE CONCERNE PAR LES ACTIVITES DE GESTION ET DE SUIVI DU CENTRE D'OBSERVATION DE LA NATURE

Le Centre d'observation de la nature exerce son activité de gestion et de suivi sur les espaces naturels compris entre l'extrémité nord de l'île de la Chèvre, sur la commune de Tupin et Semons, et l'extrémité sud de la forêt alluviale de Gerbey, sur la commune de Chonas l'Amballan.

ARTICLE 3 : AMENAGEMENT ET OUVERTURE AU PUBLIC.

Les activités de gestion et d'animation conduites par Le Centre d'observation de la nature permettent l'accès du public, dans un objectif défini d'initiation et de découverte du milieu naturel fluvial. L'accompagnement de ces activités par divers supports informatifs et par l'intervention d'animateurs, notamment auprès des scolaires, est destinée à renforcer cet objectif d'éducation.

ARTICLE 4 : ENTRETIEN ET SURVEILLANCE.

Le Centre d'observation de la nature assure la surveillance et l'entretien du site géré, selon un plan de gestion quinquennal se déclinant en programmes annuels approuvés par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Les activités du Centre d'observation de la nature font l'objet d'assurances prises à sa charge en matière de responsabilités diverses.

ARTICLE 6 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue, comme le plan de gestion, pour une période de cinq ans. elle est renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 7 : RESILIATION POUR MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS

Il ne pourra être mis fin à la présente convention que pour manquement aux obligations souscrites, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à VIENNE, en deux exemplaires, le 12 Novembre 2002

Pour la COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE, le Directeur Régional, Philippe GENTY

Pour le CENTRE D'OBSERVATION DE LA NATURE, le directeur, Georges GRENOUILLET



ANNEXE 5 : CONVENTION ENTRE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, LA COMMUNE DE CHONAS-L'AMBALLAN ET LE CENTRE D'OBSERVATION POUR LA GESTION DES TERRAINS CNR EN RIVE GAUCHE



Compagnie Nationale du Rhône

Direction Régionale de Vienne

2005 0087 X100 PbG/LO

Vienne, le 22 JUIN 2005

REÇU 04 JUL. 2005

Convention pour la gestion de la peupleraie de Gerbey faisant partie du domaine de la Compagnie Nationale du Rhône

- Entre :
- La COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE Direction Régionale de Vienne, dont le siège est à Vienne 3 Quai Frédéric Mistral, représentée par son Directeur, Monsieur Philippe GENTY et ci-après désignée par « C.N.R. », d'une part,
Et :
- La COMMUNE DE CHONAS L'AMBALLAN, représentée par son Maire, Monsieur MALLARTE, dûment habilité par une délibération en date du 15/06/2005
Et :
- Le CENTRE D'OBSERVATION DE LA NATURE DE L'ILE DU BEURRE, dont le siège est à 69420 Tupin et Semons, représenté par son Président M. MONTCHARMONT, désigné ci-après par « le Centre d'Observation de la Nature », d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

Suite de notre convention n° 0087 du 22 JUIN 2005 2/3

PREAMBULE

Dans le cadre de la préservation des milieux naturels de la plaine de Gerbey, la Commune de Chonas l'Amballan a décidé d'assurer la gestion de la forêt alluviale avec le conseil du Centre d'Observation de la Nature.

Article I : Objet et engagement des parties :

La présente convention a pour objet de définir les relations entre la CNR, propriétaire des parcelles de terrain sises dans la plaine de Gerbey, la Commune de Chonas l'Amballan et le Centre d'Observation de la Nature.

Article II : Périmètre géographique concerné :

Les parcelles concernées par la présente convention sont définies sur le plan DRV n° 1087 annexé.

Article III : Gestion des parcelles CNR :

La Compagnie Nationale du Rhône confie la gestion des parcelles définies à l'article II à la Commune de Chonas l'Amballan en vue de la labellisation du site « Espace Naturel Sensible » du département de l'Isère.

Le Centre d'Observation de la Nature assurera en tant que de besoin les missions d'assistance technique et le conseil scientifique auprès de la Commune de Chonas l'Amballan.

Les orientations prises dans ce cadre ne pourront en aucun cas s'opposer aux diverses dispositions définies dans le Cahier des Charges Spécial relatif à l'aménagement GNR de Péage de Roussillon.

Article IV : Responsabilité :

En aucun cas et pour aucun motif que ce soit, la responsabilité de la CNR et/ou du Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre ne pourra être recherchée du fait de la présente convention.

La commune de Chonas l'Amballan, gestionnaire des parcelles désignées ci-dessus, reste seule responsable de la sécurité du site.

En particulier, l'accueil du public devra tenir compte du caractère inondable des parcelles objet de la présente convention.

Article V : Entrée en vigueur et durée de la convention :

La présente convention entre en vigueur dès sa date de signature. Elle est conclue, comme le plan de gestion, pour une période de 5 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Suite de notre convention n° 0087 du 22 JUIN 2005 3/3

Article VI : Suivi de la Convention :

Une réunion annuelle présentant l'état d'avancement du plan de gestion, le programme d'animation et le bilan de la fréquentation se tiendra en Commune de Chonas l'Amballan, à l'initiative de la commune de Chonas l'Amballan.

Article VII : Résiliation :

Elle pourra être prononcée par manquement, par l'une ou l'autre partie, aux obligations souscrites ou sur demande de deux des trois cosignataires de la convention.

Article VIII : Prix :

La présente convention est consentie gracieusement.

Fait à Chonas l'Amballan, le 22 JUIN 2005

Pour la Compagnie Nationale du Rhône
Le Directeur Régional de Vienne

Signature of Ph. GENTY

Ph. GENTY

Pour la Commune de Chonas l'Amballan

Signature of Le Maire and official stamp

Le Maire

Pour le Centre d'Observation de la Nature

Signature of Le Président

Le Président



ANNEXE 6 : INVENTAIRE FLORISTIQUE

Inventaire Botanique du site des 2 Rives

Statut :
N : Protection Nationale
RA : Protection en région Rhône-Alpes

Nom scientifique	Nom familier	Statut	Avt 1995	1995/2000	2001/2005	2006/2011	Localisation
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre		x	x		2011	
<i>Acer negundo</i> L.	Erable panache		x	x	x	2010	
<i>Acer platanoides</i> L.	Erable plane		x	x	x		
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Erable sycomore		x	x			
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille		x				
<i>Achillea ptarmica</i> L.	Achillée stemutoire			x			
<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Agriémoine eupatoire		x	x			
<i>Agropyron caninum</i> L.	Chiendent des chiens		x			2011	PN1G
<i>Agropyron x-repens</i>	Chiendent hybride				x		LO1
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	Trinasse		x	x	x	2008	PN1I
<i>Allantherus altissima</i> (Miller) Swingle	Vernis du Japon		x				
<i>Ajuga chamaeepitys</i> (L.) Schreber	Bugle jaune		x				
<i>Ajuga reptans</i> L.	Bugle rampante		x	x			
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Plantain d'eau commun		x	x	x	2010	LOx, FA1I, PN1I
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.)	Alliaire officinale		x		x		LO1
<i>Althea officinalis</i> L.	Gulmauve officinale		x				
<i>Ainus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Auline glutineux			x	x	2010	LOx, FA1I, PN1I, RO1G, R1G
<i>Ainus incana</i> (L.) Moench	Auline blanchâtre			x	x		R1I
<i>Amaranthus blitum</i> L.	Amarante blite			x			
<i>Amaranthus hybridus</i> L.	Amarante à épi vert clair		x		x		R1I
<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	Amarante réfléchie		x				
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambroisie à feuilles d'artémise				x	2010	R1I, FA1I, CxI, PN1I
<i>Ammi majus</i> L.	Ammi commun				x		LO1
<i>Anacamotis pyramidalis</i> (L.)	Orchis pyramidal				x		
<i>Anagallis arvensis</i> L.	Mouron rouge		x				
<i>Anchusa officinalis</i> L.	Buglosse officinale		x				
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois		x		x	2011	LO1, FA1I
<i>Anthemis tinctoria</i> L.	Anthémis des teinturiers		x				
<i>Apium nodiflorum</i> L.	Ache faux cresson					2006	PN1I
<i>Arctium minus</i> Bernh.	Bardane à petites têtes		x				
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L.	Sabine à feuilles de serpolet		x				
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématte		x				
<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle			x	x	2007	LO1
<i>Artemisia biennis</i>	Armoise bisannuelle					2006	PN1I
<i>Artemisia campestris</i> L.	Armoise champêtre		x				
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune		x	x	x	2006	PN1I
<i>Arum italicum</i> Miller	Arum d'Italie		x	x			
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence					2011	C3I
<i>Asclepias syriaca</i> L.	Asclépiade de Cornut		x				
<i>Asparagus officinalis</i> L.	Asperge officinale		x	x	x		
<i>Asplenium scolopendrium</i> L.	Scolopendre, langue de cerf		x	x			
<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Capillaire		x	x			
<i>Aster x-salignus</i> Willd.	Aster hybride			x	x	2006	PN1I
<i>Atropa bella-donna</i> L.	Belladone		x	x			
<i>Avena sativa</i> L.	Avoine		x				
<i>Bambusa</i> sp.	Bambou					2011	C4I
<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br.	Barbarée commune		x		x	2006	LO1
<i>Beils perennis</i> L.	Pâquerette vivace		x				
<i>Bidens aurea</i> (Aiton) Sherif	Bident doré			x	x	2007	LO1
<i>Bidens cernua</i> L.	Bident penché				x	2010	LOx, FA1I
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident à fruits noirs			x	x	2009	LOx, FA1I
<i>Bidens radiata</i> Thunb.	Bident radié			x	x	2006	LO1, FA1I
<i>Bidens tripartita</i> L.	Chanvre d'eau		x	x	x	2010	LOx, FA1I
<i>Botrychium maritimum</i> (L.)	Scirpe maritime			x	x	2009	FA1I, R1I
<i>Borago officinalis</i> L.	Bourache officinale		x				
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Hudson	Chiora perfoliée			x		2009	FA1I
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) Beauv.	Brachypode penne		x				
<i>Briza media</i> (L.) Presl	Briza commune		x	x			

Inventaire Botanique du site des 2 Rives

Nom scientifique	Nom familier	Statut	Avt 1995	1995/2000	2001/2005	2006/2011	Localisation
<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Cardamine hérissée		x	x			
<i>Cardamine impatiens</i> L.	Cardamine impatiente		x	x			
<i>Cardamine pratensis</i> L.	Cardamine des prés		x	x		2006	
<i>Cardaria draba</i> (L.) Desv.	Passerage drave		x				
<i>Carex acuta</i> L.	Laiche vulnérant			x	x	2008	LO1, FA11
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laiche faux-carex vulnérant			x	x	2008	LO1, FA11
<i>Carex cuprina</i> (San.) Nendtwich ex A.	Laiche			x	x	2008	FA11
<i>Carex flacca</i> Schreber	Carex glauque		x				
<i>Carex hirta</i> L.	Laiche hérissée			x		2008	FA11
<i>Carex pendula</i> Hudson	Carex à épis pendants		x	x			
<i>Carex pseudocyperus</i> L.	Laiche faux souchet					2007	LO1
<i>Carex remota</i> L.	Laiche à épis espacés			x			
<i>Carex tomentosa</i> L.	Laiche tomenteuse			x			
<i>Celtis australis</i> L.	Milocoulier			x	x		R11
<i>Centaurea scabiosa</i> L.	Centaurée scabieuse		x				
<i>Centaureum pulchellum</i> Druce	Petite centaurée			x		2009	FA11
<i>Cephalanthera damasonium</i> Mill.	Céphalanthère blanche			x			
<i>Cerastium arvense</i> L.	Céraiste des champs		x				
<i>Ceratophyllum demersum</i> L.	Cerfeuil		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Cercis siliquastrum</i> L.	Arbre de Judée		x				
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.)	Petite Linaire				x		R11
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Cerfeuil penché		x				
<i>Chara</i> sp.				x	x	2009	LOx
<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine		x				
<i>Chenopodium album</i> L.	Chénopode blanc		x				
<i>Chenopodium ambrosioides</i> L.	Chénopode fausse ambrosie		x	x	x		LO1
<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	Chénopode à nombreuses graines			x	x	2006	R11
<i>Cichorium intybus</i> L.	Chicorée sauvage		x				
<i>Circaea lutetiana</i> L.	Cirroée de Paris		x		x	2010	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs		x		x	2006	LO1
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi.) Ten.	Cirse à feuilles lancoïlées		x				
<i>Clematis vitalba</i> L.	Clematite		x	x	x	2010	
<i>Clinopodium vulgare</i> L.	Sarlette commune		x				
<i>Convallaria majalis</i> L.	Muguet		x	x			
<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Useron des champs		x	x			
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada				x	2011	LO1
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin		x	x	x	2010	
<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier, coudrier		x	x			
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine		x	x			
<i>Crepis paludosa</i> (L.) Moench	Crépis des marais					2010	FA11
<i>Crepis vesicaria</i> L.	Crépis à vésicules		x				
<i>Cucubalus baccifer</i> L.	Coulichon		x	x	x	2011	R11, R1G
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	Souchet vivace			x	x	2009	LOx, FA11
<i>Cyperus fuscus</i> L.	Souchet brun			x	x	2009	LOx, FA11
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré		x	x			
<i>Datura stramonium</i> L.	Pomme épineuse		x			2009	LOx
<i>Daucus carota</i> L.	Carotte commune		x		x		LO1
<i>Deschampsia cespitosa</i> P. Beauv.	Canche cespitueuse			x	x		FA11
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.	Digitaire sanguine				x	2006	LO1
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardere sauvage, chardon à foulon		x		x	2010	
<i>Echinochloa crus-galli</i> P. Beauv.	Pied de coq			x	x	2010	LOx, FA11
<i>Echium vulgare</i> L.	Violette commune		x				
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense					2009	FA11
<i>Eleocharis acicularis</i> Roemer & S.	Solpe aciculaire			x	x		FA11
<i>Eleocharis palustris</i> Roemer & S.	Solpe des marais			x	x	2010	LOx, FA11
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Elodea nuttallii</i> (Planchon)				x	x	2010	LOx, FA11
<i>Elytrigia campestris</i> L.			x			2006	R11
<i>Elytrigia repens</i> L.	Chiendent rampant		x				
<i>Elytrigia x-repens</i>						2006	LO1
<i>Eriobolus angustifolius</i> L.	Epiobe en épi					2010	FA11
<i>Eriobolus hirsutus</i> L.	Epiobe hirsute		x	x			
<i>Eriobolus parviflorus</i> Schreber	Epiobe à petites fleurs		x	x	x	2011	FA11
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Helleborine		x	x			
<i>Epipactis fibri</i> Scapatocci	Epipactis du castor		x	x	x		
<i>Equisetum arvense</i> L.	Prêle des champs		x		x	2006	LO1, FA11
<i>Equisetum fluviale</i> L.	Prêle des bourières		x	x			FA11
<i>Equisetum hyemale</i> L.	Prêle d'hiver		x	x			
<i>Equisetum x moorei</i> Mewnan	Prêle de Moore			x	x	2008	FA11
<i>Equisetum palustre</i> L.	Prêle des marais					2010	FA11
<i>Eragrostis minor</i> Host.	Petite éragrostide			x			
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Pers.	Stenactis annuelle			x	x	2010	
<i>Erigeron acer</i> L.	Vergerette âcre		x				
<i>Erysimum cheiranthoides</i> L.	Velar fausse giroflée			x	x		LO1
<i>Euronymus europaeus</i> L.	Fusain d'Europe		x	x	x		
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	Eupatoire à feuilles de chanvre		x	x	x	2010	LOx, FA11,

Inventaire Botanique du site des 2 Rives

Nom scientifique	Nom familier	Statut	Avr 1995	1995/2000	2001/2005	2006/2011	Localisation
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.	Euphorbe des bois, à feuille d'amandier		x				
<i>Euphorbia cyparissias</i> L.	Euphorbe petit cyprès		x	x			
<i>Euphorbia esula</i> L.	Euphorbe ésiule			x	x	2007	FAII
<i>Euphorbia stricta</i> L.	Euphorbe raide			x			
<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Euphorbe réveille-matin		x				
<i>Festuca ovina</i> (agrégat des)	Fétuque des moutons		x				
<i>Festuca pratensis</i> Hudson	Fétuque des prés		x				
<i>Festuca rubra</i> (agrégat des)	Fétuque rouge		x			2006	FAII
<i>Filipendula ulmaria</i> L.	Reine des prés		x	x			
<i>Fraxinus alnus</i> (=dodonei) Ard.	Bourdaine		x	x			
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne		x				
<i>Fraxinus angustifolia</i> subsp <i>oxyfolia</i> Valh	Frêne		x	x	x	2010	
<i>Fumaria officinalis</i> L.	Fumeterre officinale		x	x			
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Ortie royale		x	x	x		R1I
<i>Gaillardia quadriradiata</i> Rutz.	Gaillardia aristulée		x	x	x		
<i>Gallium aparine</i> L.	Gaillet grateron		x	x			
<i>Gallium palustre</i> L.	Gaillet des marais				x	2006	FAII
<i>Gallium mollugo</i> L.	Gaillet commun		x	x			
<i>Geranium dissectum</i> L.	Geranium découpé		x	x			
<i>Geranium robertianum</i> L.	Herbe à Robert		x	x			
<i>Geum urbanum</i> L.	Benote des villes		x	x	x	2011	FAII
<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre			x	x	2011	LO1
<i>Gleditsia triacanthos</i> L.	Gleditsia à trois épines		x			2011	FAII, C1I, C3I
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Gnaphale des marais			x		2009	LO1, FAII
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre		x	x			
<i>Helianthus annuus</i> L.	Tournesol				x	2006	LO1
<i>Helleborus foetidus</i> L.	Hellebore fétide		x				
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Somm. & Lev	Berce du Caucase		x	x			
<i>Heracleum spondylium</i> L.	Berce commune		x	x			
<i>Hordeum murinum</i> L.	Orge sauvage, orge queue de rat		x	x			
<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon		x	x	x	2010	
<i>Hypericum elodes</i> L.	Elodée des marais		x				
<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé		x	x			
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée		x				
<i>Impatiens capensis</i> Meerb	Impatiens capensis			x			
<i>Impatiens glandulifera</i> Royte	Balsamine de l'Himalaya		x	x	x	2010	
<i>Impatiens noli-tangere</i> L.	Ne me touchez pas			x			
<i>Impatiens parviflora</i> DC.	Balsamine à petites fleurs		x	x	x	2010	
<i>Inula conyzia</i> DC.	Inule squarreuse, herbe à mouche		x				
<i>Inula salicina</i> L.	Inule à feuilles de saule		x				
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux-acore		x	x	x	2010	LOx, FAII, R1I, ROTG
<i>Juncus anceps</i> Laharpe	Jonc à feuilles tranchantes			x			
<i>Juncus articulatus</i> L.	Jonc articulé			x	x	2009	FAII
<i>Juncus bufonius</i> L.	Jonc des crapauds			x	x		R1I
<i>Juncus compressus</i> Jacq.	Jonc comprimé			x			
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Jonc aggloméré					2007	LO1
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc commun			x		2006	LO1
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque			x	x		LOx
<i>Juncus tenuis</i> Willd.	Jonc ténu				x		
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer royal		x	x		2010	
<i>Juglans nigra</i> L.	Noyer d'Amérique			x			
<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc, ortie blanche		x	x			
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L.	Lamier tacheté					2011	FAII
<i>Lamium purpureum</i> L.	Lamier pourpre, ortie rouge		x	x			
<i>Lapsana communis</i> L.	Lapsane commune		x		x		LO1
<i>Lathyrus latifolius</i> L.	Gesse à larges feuilles		x				
<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés		x				
<i>Lathyrus vernus</i> (L.) Bernh.	Gesse printanière		x				
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Swartz	Leersie faux-riz			x	x	2010	LOx, FAII
<i>Lemna gibba</i> L.	Lentille gibbeuse				x		LOx
<i>Lemna minor</i> L.	Lentille d'eau		x	x		2010	LOx, FAII
<i>Lemna minuscula</i>	Lentille					2010	LOx
<i>Lepidium campestre</i> (L.) R. Br.	Passerage champêtre		x				
<i>Lepidium latifolium</i> L.	Passerage à larges feuilles		1				
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande marguerite		x				
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène		x	x			
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Fausse Gratiolle					2006	LO1, FAII
<i>Lindernia procumbens</i> Philcox	Lindernie couchée	N		x	x		FAII
<i>Linaria vulgaris</i> Miller	Linare commune		x				
<i>Linum catharticum</i> L.	Lin purgatif		x				
<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br.	Listère à feuilles ovales		x	x			
<i>Lithospermum arvense</i> L.	Gremil des champs		x				
<i>Loium perenne</i> L.	Ray grass		x				
<i>Lonicera japonica</i>	Chèvrefeuille du Japon					2011	FA1G, R1G
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Chèvrefeuille des bois		x				
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	Chèvrefeuille des haies		x	x			
<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé		x	x			
<i>Lycopersicon esculentum</i> Miller	Tomate			x	x		LO1

Inventaire Botanique du site des 2 Rives

Nom scientifique	Nom familier	Statut	Avr 1995	1995/2000	2001/2005	2006/2011	Localisation
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycopode d'Europe		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Herbes aux écus		x	x	x	2011	LOx, R1G
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Lysimachie commune		x	x	x	2006	LOx, FA11
<i>Lythrum salicaria</i> L.	Lythrum salicaria		x	x	x	2010	LOx, FA11, PN11, R11, RO1G, R1G
<i>Malva moschata</i> L.	Mauve musquée		x				
<i>Malva neglecta</i> L.	Petite mauve		x				
<i>Malva sylvestris</i> L.	Mauve sylvestre		x				
<i>Matricaria perforata</i> Merat	Matricaire inodore		x		x		LO1, R11
<i>Medicago arabica</i> (L.) Hudson	Luzerne d'Arabie		x				
<i>Medicago lupulina</i> L.	Luzerne lupuline		x			2009	FA11
<i>Medicago sativa</i> L.	Luzerne cultivée		x				
<i>Mellilotus albus</i> Medik.	Mellilot blanc		x	x			
<i>Mellilotus officinalis</i> Lam.	Mellilot officinale		x	x			
<i>Melissa officinalis</i> L.	Mélisse officinale		x				
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique		x	x	x	2010	LOx, FA11, R11, RO1G
<i>Mentha arvensis</i> L.	Menthe à champs			x	x		
<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds.	Menthe à feuilles longues				x		LO1
<i>Mentha x-piperita</i> L.	Menthe poivrée		x				
<i>Mentha pulegium</i> L.	Menthe pouliot		x				
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.	Menthe à feuilles rondes		x	x	x		LO1
<i>Mespilus germanica</i> L.	Néflier		x	x			
<i>Morus alba</i> L.	Mûrier commun				x	2010	LO1, FA11
<i>Muscari botryoides</i> (L.) Miller	Muscari botryde		x	x			
<i>Muscari comosum</i> (L.) Miller	Muscari à toupet		x	x			
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill	Myosotis des champs		x	x			
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>caespitosa</i> L.	Myosotis gazonnant					2008	LO1
<i>Myosotis scorpioides</i> L.	Myosotis des marais			x	x	2010	LOx
<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm.	Myosotis des bois		x				
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench	Stellaire aquatique			x	x	2006	LO1
<i>Myriophyllum spicatum</i> L.	Myriophylle		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Najas marina</i> L.	Grande nallade	RA	x	x	x	2009	LOx, FA11
<i>Najas minor</i> All.	Petite nallade	RA		x	x		LOx
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br.	Cresson de fontaine		x			2009	LOx
<i>Nuphar lutea</i> L.	Nénuphar jaune			x	x	2009	LOx
<i>Nymphaea alba</i> L.	Nénuphar blanc					2006	LOx
<i>Oenanthe peucedanifolia</i> Pollich.	Oenanthe à feuilles de peucedan			x			
<i>Oenothera biennis</i> L.	Onagre bisannuelle		x	x		2010	
<i>Onobrychis vicifolia</i> Scop.			x				
<i>Ophloglossum vulgatum</i> L.	Ophlogosse commun	N			x	2010	FA11
<i>Ophrys apifera</i> Hudson	Ophrys abeille			x			
<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun		x				
<i>Ornithogalum umbellatum</i> L.	Dame d'orze heures		x	x			
<i>Oxalis acetosella</i> L.	Pain de coucou		x			2010	FA11
<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Oxalis des fontaines			x			
<i>Panicum capillare</i> L.	Panic capillaire			x	x	2009	LO1, FA11
<i>Papaver rhoeas</i> L.	Coquelicot		x	x			
<i>Parietaria officinalis</i> L.	Parietaire officinale		x	x	x	2010	
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fri	Vigne vierge		x	x	x	2006	R11
<i>Petasites hybridus</i> (L.) Gaert. Meyer	Petasite hybride		x				
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère		x		x	2010	LOx, FA11, RO1G
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	Roseau commun		x	x	x	2010	LOx, FA11, PN11, RHx, RO1G
<i>Phytolacca americana</i> L.			x	x		2011	R11
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière		x				
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé		x	x			
<i>Plantago major</i> L.	Grand plantain		x	x	x	2010	
<i>Plantago major</i> subsp. <i>intermedia</i> Lange	Grand plantain intermédiaire				x	2009	R11, FA11
<i>Platanus acerifolia</i> (Aiton) Willd.	Platane		x	x			
<i>Poa annua</i> L.	Paturin annuel		x		x		LO1
<i>Poa palustris</i> L.	Paturin des marais				x	2007	LO1
<i>Poa pratensis</i> L.	Paturin des prés		x				
<i>Poa trivialis</i> L.	Paturin		x		x		LO1
<i>Polygala vulgaris</i> L.	Polygala commun		x				
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux		x		x		R11
<i>Polygonum hydropiper</i> L.	Polvre d'eau		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	Renouée à feuilles de patience		x	x	x		LO1
<i>Polygonum persicaria</i> L.	Persicaire		x			2010	LOx
<i>Populus alba</i> L.	Peuplier blanc				x		
<i>Populus xeuramericana</i> (Dode)	Peuplier hybride		x	x	x		
<i>Populus nigra</i> L.	Peuplier noir		x	x	x		
<i>Populus canescens</i> (Aiton) Sm	Peuplier blanchâtre						
<i>Populus tremula</i> L.	Tremble		x	x			
<i>Portulaca oleracea</i> L.	Potager		x		x		R11
<i>Potamogeton compressus</i> L.	Potamot à tige comprimée					2006	FA11
<i>Potamogeton crispus</i> L.	Potamogeton crispé		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Potamogeton lucens</i> L.	Potamot luisant		x	x	x	2009	LOx
<i>Potamogeton nodosus</i> Poiret	Potamot noueux		x	x	x	2010	LOx, FA11

Inventaire Botanique du site des 2 Rives

Nom scientifique	Nom familier	Statut	Avr 1995	1995/2000	2001/2005	2006/2011	Localisation
<i>Potamogeton pectinatus</i> L.	Potamot pectiné		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Potamogeton perfoliatus</i> L.	Potamot perfolié			x	x	2010	LOx
<i>Potamogeton pusillus</i> L.	Potamot fuet		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Potamogeton x-frutans</i> Roth.	Potamot flottant				x	2009	FA11
<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante		x	x	x	2011	FA11
<i>Primula veris</i> L.	Primevère officinale, Coucou		x	x			
<i>Primula vulgaris</i> L.	Primevère acaule		x	x			
<i>Prunella laciniata</i> L.	Brunelle découpée			x			
<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune		x	x	x		LO1
<i>Prunus avium</i> L.	Merisier		x	x			
<i>Prunus cerasifera</i> Ehrh.	Prunier myrobolan		x	x	x		R11
<i>Prunus fruticans</i> Weihe	Prunier arborescent				x		
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise		x	x			
<i>Prunus mahaleb</i> L.	Cerisier de Sainte Lude		x	x			
<i>Prunus padus</i> L.	Cerisier à grappe				x		R11
<i>Prunus spinosa</i> L.	Epine noire		x	x			
<i>Pulicaria dysenterica</i> Bernh.	Pulicaire dysentérique			x	x		
<i>Pulmonaria officinalis</i>	Pulmonaire officinale		x				
<i>Quercus pubescens</i> (=humilis) Miller	Chêne pubescent		x	x	x		R11
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé					2010	FA11
<i>Ranunculus acris</i> L.	Bouton d'or		x	x			
<i>Ranunculus arvensis</i> L.	Renoncule des champs		x	x			
<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Renoncule bulbeuse		x	x			
<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Ficelle fausse-renoncule		x	x			
<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante		x	x	x	2008	LO1, FA11
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélerate	RA		x	x		
<i>Raphanus raphanistrum</i> L.	Ravenelle		x				
<i>Réseda lutea</i> L.	Réséda jaune		x	x			
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon		x	x		2011	
<i>Reynoutria sachalinensis</i> Nakai	Renouée de Sakhaline		x	x		2011	
<i>Rhus hirta</i> (L.) Sudworth	Sumac de Virginie		x				
<i>Ribes nigrum</i> L.	Cassis		x	x			
<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge		x	x		2011	PN11
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia		x	x			
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser	Cresson amphibie		x	x	x	2010	LOx
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser	Cresson des marais			x	x	2008	LO1
<i>Rosa canina</i> L.	Églantier des chiens					2011	
<i>Rubus caesius</i> L.	Ronce bieuâtre		x	x	x		
<i>Rubus fruticosus</i> L.	Ronce commune		x	x			
<i>Rubus ulmifolius</i> L.	Ronce à feuille d'orme				x	2006	R11
<i>Rumex acetosella</i> L.	Petite oseille		x				
<i>Rumex acetosa</i> L.	Oseille des prés		x				
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Patience agglomérée		x		x		
<i>Rumex crispus</i> L.	Oseille crépue					2006	R11
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses		x		x	2011	R11, R1G
<i>Rumex sanguineus</i> L.	Patience sanguine		x				
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire à feuilles en fêches		x			2009	LOx, FA11
<i>Saïx alba</i> L.	Saule blanc		x	x	x	2010	
<i>Saïx aurita</i> L.	Saule à oreillettes		x	x			
<i>Saïx caprea</i> L.	Saule Marsault		x	x	x		
<i>Saïx cinerea</i>	Saule cendré		x	x			
<i>Saïx eleagnos</i> Scop.	Saule drapé		x	x	x		
<i>Saïx fragilis</i> L.	Saule fragile		x	x	x		
<i>Saïx purpurea</i> L.	Saule pourpre		x	x	x	2010	FA11
<i>Saïx x-triandra</i>						2008	LO1
<i>Salvia pratensis</i> L.	Sauge des prés		x				
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir		x	x			
<i>Sanguisorba officinalis</i>	Sanguisorbe officinale		x				
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale		x	x			
<i>Scabiosa columbaria</i> L.	Scabieuse colombarie		x				
<i>Scirpus acicularis</i>	Scirpe				x		
<i>Scirpus sylvaticus</i> L.	Scirpe des bois				x	2008	LO1
<i>Scrophularia auriculata</i> L.	Scrofulaire aquatique		x	x	x	2008	LOx
<i>Scrophularia nodosa</i> L.	Scrofulaire noueuse		x	x	x		
<i>Scrophularia umbrosa</i> Dumort.	Scrofulaire noueuse (var)		x	x			
<i>Scutellaria galericulata</i> L.	Scutellaire à casque			x	x	2009	LO1, FA11
<i>Securigeria varia</i> (L.) Lassen	Coronille bigarrée, fauchie		x				
<i>Sedum acre</i> L.	Polvre de muraille		x				
<i>Sedum album</i> L.	Orpin blanc		x				
<i>Senecio eructifolius</i> L.	Sénéçon à feuilles de roquette			x			
<i>Senecio ovatus</i> subsp <i>ovatus</i> (P. Gaert) Wild.	Sénéçon des Alpes		x				
<i>Senecio jacobaea</i> L.	Sénéçon jacobée		x				
<i>Senecio paludosus</i> L.	Sénéçon des marais	RA	x		x		LO1
<i>Senecio vulgaris</i> L.	Sénéçon commun		x		x		R11
<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	Sétaire verte				x	2006	LO1
<i>Silene latifolia</i> subsp <i>alba</i> (Miller) Greuter & Burdet	Compagnon blanc		x	x			
<i>Silene vulgaris</i> (Moenchi) Garcke	Silène entée		x	x			
<i>Sinapis arvensis</i> L.	Moutarde des champs		x				
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Herbe aux chartres		x				
<i>Sisymbrium orientale</i> L.	Requette d'Orient		x				

Inventaire Botanique du site des 2 Rives

Nom scientifique	Nom familier	Statut	Avr 1995	1995/2000	2001/2005	2006/2011	Localisation
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Douce-amère		x	x	x	2010	LO1
<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire		x	x	x		LO1
<i>Solanum tuberosum</i> L.	Pomme de terre		x				
<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada		x	x	x		
<i>Solidago gigantea</i> Aiton	Verge d'or glabre		x	x	x		
<i>Solidago gigantea serotina</i> McNeill	Verge d'or du Canada				x	2010	
<i>Solidago virgaurea</i> L.	Verge d'or		x	x			
<i>Sonchus asper</i> Hill	Laiteron rude		x				
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs		x				
<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron potager		x				
<i>Sparanium emersum</i> Rehm.	Rubarier	RA		x	x	2010	LOx
<i>Spirodelea polymorpha</i> Schleiden	Lentille d'eau à plusieurs racines		x	x	x	2010	LOx, FA11
<i>Stachys palustris</i> L.	Epilatre des marais			x	x	2009	LO1, FA11
<i>Stachys recta</i> L.	Epilatre droit		x				
<i>Stachys sylvatica</i> L.	Epilatre des bois		x				
<i>Stelaria holostea</i> L.	Stellaire holoste		x				
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Mouron des oiseaux		x				
<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie vulgaire		x	x	x	2010	
<i>Taraxacum</i> sp.	Pissenlit		x	x			
<i>Tephrosia palustris</i> (L.) Fourr.	Sénégon des marécages		x				
<i>Teucrium scorodonia</i> L.	Germadrée, sauge des bois		x				
<i>Thalictrum flavum</i> L.	Pigamon jaune			x	x	2009	LO1, FA11
<i>Thalictrum simplex</i> L. ssp. <i>galicum</i> (Rouy et Fouc.) Tutin	Pigamon de France					2008	FA11
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à feuilles larges			x	x		
<i>Tilia cordata</i> Miller	Tilleul à petites feuilles		x	x			
<i>Tortilis arvensis</i> (Hudson) Link	Tortils des champs		x				
<i>Tortilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Tortils du Japon					2011	PN1G
<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Salsifis des prés		x				
<i>Trifolium campestre</i> Schreber	Tréfle jaune		x	x			
<i>Trifolium pratense</i> L.	Tréfle des prés		x	x			
<i>Trifolium repens</i> L.	Tréfle rampant, tréfle blanc		x	x			
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles		x	x		2010	LOx, FA11
<i>Ulmus minor</i> Miller	Petit orme		x	x	x		R11
<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie		x	x	x	2010	
<i>Utricularia</i> sp.						2009	FA11
<i>Valerianaella locusta</i> (L.) Laterrade	Mâche		x				
<i>Vallisneria spiralis</i> L.	Vallisnerie en spirale		x	x	x	2010	LOx
<i>Verbascum phlomoides</i> L.	Bouillon blanc (vari)		x	x			
<i>Verbascum thapsus</i> L.	Bouillon blanc		x	x			
<i>Verbascum virgatum</i> Stokes	Molène effilée, Fausse biatale			x			
<i>Verben officinalis</i> L.	Verveine officinale		x	x	x	2009	LO1, FA11
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	Véronique mouron			x	x	2009	LOx
<i>Veronica anagalloides</i> Guss.	Véronique faux-mouron				x		
<i>Veronica arvensis</i> L.	Véronique des champs		x	x			
<i>Veronica beccabunga</i> L.	Cresson de cheval			x	x	2010	LOx, FA11
<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Véronique petit chêne		x	x			
<i>Veronica hederifolia</i> subsp. <i>Lucorum</i> L.	Véronique à feuilles de lierre		x	x			
<i>Veronica scutellata</i> L.	Véronique en casque			x			
<i>Viburnum lantana</i> L.	Viome manclenne		x	x			
<i>Viburnum opulus</i> L.	Viome obier		x				
<i>Viola cracca</i> L.	Vesce cracca		x				
<i>Viola sativa</i> L.	Vesce cultivée		x				
<i>Viola sepium</i> L.	Vesce des haies		x				
<i>Viola odorata</i> L.	Violette odorante		x	x			
<i>Vitis</i> sp.				x			
<i>Vitis vinifera</i> L.	Vigne		x	x	x		
<i>Xanthium italicum</i> Morett	Lampourde d'Italie					2008	LO1
<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampourde à gros fruits			x			
<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde épineuse		x	x			
<i>Xanthium strumarium</i>	Lampourde glouteron				x		

441 espèces

ANNEXE 7 : INVENTAIRE AVIFAUNISTIQUE

Famille	Nom commun	Nom latin	Protège	Directive "oiseaux"	Liste rouge française	Liste rouge Rhône-Alpes	Comportement	Nicheur	Dernière MAJ	2006	2007	2008	2009	2010	Remarques	
Podicipédés	Grèbe huppé	Podiceps cristatus	x		LC	LC	H	à proximité	2007	X	X	X	X	X	Nicheur sur le plan d'eau des Roches-de-Condrieu	6
	Grèbe à cou noir	Podiceps nigricollis	x				H		1997						observations rares sur le site	0
	Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis	x				MH	possible	2007	X	X	X	X	X		6
Phalacrocoracés	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo anasus	x				MH		2007	X	X	X	X	X	dortoir sur l'île du Beurre / Suivis hivernaux	6
	Héron cendré	Ardea cinerea	x				S	certain	2007	X	X	X	X	X	fréquent sur l'île du Beurre / Suivis	6
	Héron pourpré	Ardea purpurea	x	annexe 1			P	à proximité	2007		X					2
Ardeidés	Héron garlebotteux	Bubulcus ibis	x				P	possible	2007		X				observations peu fréquentes sur le site	0
	Grande aigrette	Egretta alba	x	annexe 1			H		2007	X	X	X	X	X	espèce observée tous les hivers depuis 1996	6
	Aigrette garzette	Egretta garzetta	x	annexe 1			E	à proximité	2007	X	X	X	X	X		6
	Bronzés nain	Ixobrychus minutus	x	annexe 1	en danger		P		2001							1
	Bihoreau gris	Nycticorax nycticorax	x	annexe 1			E	à proximité	2007	X	X	X	X	X		6
Ciconiides	Cigogne blanche	Ciconia ciconia	x	annexe 1	vulnérable		P		2004						observations peu fréquentes sur le site	1
	Cigogne noire	Ciconia nigra	x	annexe 1	vulnérable		P		2006	X	X				observations rares sur le site	1
Anatidés	Spatule blanche	Platalea leucoroda					P						X		observations rares sur le site	1
	Canard mandarin	Anas platyrhynchos							2004						Individu échappé d'élevage	0
	Canard carolin	Anas platyrhynchos												X	Un couple fréquentant le secteur	1
	Canard siffleur	Anas platyrhynchos					P		1998						observations peu fréquentes sur le site	0
	Canard souchet	Anas platyrhynchos			en danger		P		2007		X				observations peu fréquentes sur le site	1
	Barcelle d'hiver	Anas crecca			rare		H		2007		X				observations peu fréquentes sur le site	2
	Canard siffleur	Anas platyrhynchos					H		2003						observations peu fréquentes sur le site	0
	Canard colvert	Anas platyrhynchos					S	certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Barcelle d'été	Anas platyrhynchos			en danger		P		2004	X	X	X	X	X		6
	Canard chipeau	Anas strepera					H		2003		X				observations peu fréquentes sur le site	2
	Fuligule milouin	Aythya fuligula					H		2002						observations peu fréquentes sur le site	0
	Fuligule morillon	Aythya fuligula			rare		H		2003						observations peu fréquentes sur le site	0
	Fuligule nyroca	Aythya nyroca	x	annexe 1			P		2000						observations rares sur le site	0
	Bernache du Canada	Brania canadensis	x	annexe 2			H		2000						Individu échappé d'élevage	0
Garrot à oeil d'or	Bucephala clangula					H		1998						observations rares sur le site	0	
Cygne tuberculé	Cygnus olor	x	annexe 2	rare		S	certain	2007	X	X	X	X	X		6	
Harlequin	Mergus merganser	x	annexe 2	vulnérable		P		2003				X		observations rares sur le site	1	
Nette rousse	Nettion rufina			annexe 2	vulnérable		P		2004					observations peu fréquentes sur le site	0	
Tadoue de Béarn	Tadorna tadorna	x				P		2005						observations peu fréquentes sur le site	0	
Accipitrés	Autour des palombes	Accipiter gentilis	x				P	possible	2006	X				X		2
	Epervier d'Europe	Accipiter nisus	x				S	certain	2007	X	X	X	X	X	observations peu fréquentes sur le site	6
	Buse variable	Buteo buteo	x				S	possible	2007	X	X	X	X	X		6
	Circéte Jean-le-Blanc	Circus cyaneus	x	annexe 1			P		2006						suivre le site occasionnellement	0
	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	x	annexe 1			P		2003						suivre le site occasionnellement	0
	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	x	annexe 1			P/H		2003					X	suivre le site occasionnellement	1
	Aigle botté	Hieraaetus pennatus	x	annexe 1	rare		P		2000						suivre le site occasionnellement	0
	Milan noir	Milvus migrans	x	annexe 1			E	certain	2007	X	X	X	X	X	Dortoir sur l'île du Beurre	6
	Milan royal	Milvus milvus	x	annexe 1			P		2006	X	X	X	X	X	observations peu fréquentes sur le site	2
	Bondrée adonis	Pernis ptilorhynchus	x	annexe 1			E	possible	2007	X	X	X	X	X		3
Balibazard pêcheur	Pernis ptilorhynchus	x	annexe 1	vulnérable		P		2007	X	X	X	X	X		4	
Falconidés	Faucon émerillon	Falco columbarius	x	annexe 1			P		1999						suivre le site occasionnellement	0
	Faucon pèlerin	Falco peregrinus	x	annexe 1	rare		P		1997						suivre le site occasionnellement	0
	Faucon hobereau	Falco subbuteo	x				E	certain	2007	X	X	X	X	X	Niche sur l'île du Beurre	6
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus	x				S	certain	2007	X	X	X	X	X	Niche sur secteur île de la Chevrière	4	
Phasianidés	Pardalis	Alectoris rufa			annexe 2				1998			X			Lichers pour la chasse	1
	Faisan de Colchide	Phasianus colchicus			annexe 2		S	certain	2007	X	X	X	X	X	Lichers pour la chasse	6
Rallidés	Poulet maquis	Fulica atra			annexe 2		S	possible	2007		X	X	X	X	Ne niche plus sur les étangs de l'île de la Chevrière	4
	Gallinule poule d'eau	Gallinula chloropus			annexe 2		S	certain	2007	X	X	X	X	X		6
Recurvirostridés	Marouette ponctuée	Porzana porzana	x	annexe 1			P		1998						une seule observation le 25/02/98	0
	Râle d'eau	Rallus aquaticus			annexe 2		H		2003						observations peu fréquentes sur le site	0
Charadriidés	Echasse blanche	Himantopus himantopus	x	annexe 1			P		2000					X	observations rares sur le site	1
	Petit Gravelot	Charadrius dubius			vulnérable		P		1997		X				observations rares sur le site	1
	Grand Gravelot	Charadrius hiaticula					P		2002						observations peu fréquentes sur le site	0
Scolopacidés	Vanneau huppé	Vanelus vanellus			annexe 2		P		1999					X	observations peu fréquentes sur le site	1
	Chevalier guillette	Actitis hypoleucos	x		rare		P		2007	X	X	X	X	X		6
	Bécasseau sandering	Callinissus alba	x				P		1997						observations rares sur le site	0
	Bécasseau minute	Callinissus alba	x				P		2000						observations peu fréquentes sur le site	0
	Barge à queue noire	Limosa limosa			annexe 2	vulnérable	P		2002						observations rares sur le site	0
	Courlis cendré	Numenius arquata			annexe 2		P		2002						observations rares sur le site	0
	Combattant varié	Philomachus pugnax			annexe 1	en danger	P		2000						observations rares sur le site	0
	Bécasse des bois	Scolopax rusticicola			annexe 2		P		2003						observations peu fréquentes sur le site	0
	Chevalier sylvain	Tringa glareola			annexe 1		P		1999						observations peu fréquentes sur le site	0
	Chevalier aboyeur	Tringa nebularia			annexe 2		P		2002						observations peu fréquentes sur le site	0
Chevalier cul-blanc	Tringa ochropus					P		2004							1	
Chevalier gambette	Tringa totanus			annexe 2	vulnérable	P		1997						observations peu fréquentes sur le site	0	
Laridés	Gokland leucophaea	Larus cachinans	x	annexe 2			S	à proximité	2007	X	X	X	X	X		6
	Gokland cendré	Larus canus	x	annexe 2	vulnérable		H		2006	X	X	X				3
	Gokland brun	Larus fuscus	x	annexe 2			P		2003							0
	Mouette pygmée	Larus minutus	x				P		2003							0
	Mouette neuze	Larus nebundus	x	annexe 2			H		2007	X	X	X	X	X	observations peu fréquentes sur le site	6
Sternidés	Guillette moustac	Chlidonias hybridus	x	annexe 1			P		2001						observations peu fréquentes sur le site	0
	Guillette noire	Chlidonias niger	x	annexe 1	en danger		P		2002						observations rares sur le site	0
Columbidés	Pigeon biset	Columba livia			annexe 2		S	possible	2007	X	X	X	X	X	individus issus d'élevage	6
	Pigeon colombin	Columba oenas			annexe 2		P	certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Pigeon ramier	Columba palumbus			annexe 2		S	certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Tourterelle turque	Streptopelia decaocto			annexe 2		S	certain	2007	X	X	X	X	X		6
Cuculidés	Tourterelle des bois	Streptopelia turtur			annexe 2		E	certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Coucou gris	Cuculus canorus	x				E	possible	2007		X				Environ proches du site	2
Tyrnidés	Effraie des clochers	Tyto alba	x				S		2007		X				A vérifier, peut-être disparue	1
	Hibou moyen-duc	Asio otus	x				P		2003						observations rares sur le site	0
Sturnidés	Chevêche d'Athènes	Athene noctua	x				S		2003						Environ proches du site	0

Cuculidés	Grand-duc d'Europe	Bubo bubo	x	annexe 1	rare	S	2010	à proximité	2007	X	X	X	X	X	Environnements proches du site	6
	Chouette hulotte	Nyctalus aluco	x			S		probable	2007	X	X	X	X	X		6
Apodidés	Martinet noir	Apus apus	x			E		à proximité	2007	X	X	X	X	X		6
	Martinet à ventre blanc	Apus melba	x			P			2003						observations peu fréquentes sur le site	0
Aleoirdidés	Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	x	annexe 1		S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Méropeidés	Glaucopère d'Europe	Merops apiaster	x			E		à proximité	2007	X	X	X	X	X	Zone de rassemblement et de chasse	6
	Huppe fasciée	Upupa epops	x			P		à proximité	2007	X	X				Environnements proches du site	2
Ploïidés	Pic épeiche	Dendrocopos major	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Pic épeichette	Dendrocopos minor	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Pic noir	Dryocopus martius	x	annexe 1		H			2007		X	X	X	X	espèce observée en période de froid	4
	Troscart rouillé	Jynx torquilla	x			P			2001						observations rares sur le site	0
Alaudidés	Pic vert	Picus viridis	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Alouette des champs	Alauda arvensis		annexe 2		H		à proximité	2003						espèce observée en période de froid	1
Alaudidés	Cocheville huppée	Galeria cristata	x			H			1999						espèce observée en période de froid	0
	Alouette lulu	Lulus arborea	x	annexe 1		H		possible	2003							1
Hirundinidés	Hirondelle de fenêtré	Delichon urbica	x			E		à proximité	2007	X	X	X	X	X		6
	Hirondelle rustique	Hirundo rustica	x			E		à proximité	2007	X	X	X	X	X		6
	Hirondelle de rivage	Riparia riparia	x			P		à proximité	2003							0
Motacillidés	Pipit farouche	Anthus trivialis	x			H			2003						espèce observée en période de froid	0
	Pipit spioncille	Anthus spioncilla	x			H			2003						espèce observée en période de froid	0
	Pipit des arbres	Anthus trivialis	x			P			1998						observations rares sur le site	0
	Bergeronnette grise	Motacilla alba	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Bergeronnette primilaire	Motacilla alba	Motacilla alba	x			P		à proximité	2007							1
	Bergeronnette des rizières	Motacilla alba	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X	Niche sur les îles	6
Cincoïdés	Cinco plongeur	Cinclus cinclus	x			P			2003						Environnements proches du site	0
Troglodytidés	Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Prunellidés	Accenteur moineau	Prunella modularis	x			H			2007	X	X	X	X	X		6
	Rougegorge familier	Prunella rubecula	x			H et E		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Turdidés	Rossignol phéomélie	Luscinia megarhynchos	x			E		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Corbeille à miroir	Luscinia svecica	x	annexe 1		P			2000						observations rares sur le site	0
	Traquet motturé	Oenanthe oenanthe	x			P			2003						observations peu fréquentes sur le site	0
	Rouge-gorge noir	Phoenicurus phoenicurus	x			E		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Rouge-gorge à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	x			P			1999						observations peu fréquentes sur le site	0
	Tarier des prés	Saxicola rubetra	x			M/P			1999		X				observations peu fréquentes sur le site	1
	Tarier pâtre	Saxicola torquata	x			E			2003						observations régulières sur le site	1
	Grive mâuvais	Turdus iliacus		annexe 2		H			2007		X					0
	Mérite noir	Turdus merula		annexe 2		S		certain	2007	X	X	X	X	X		1
	Grive musicienne	Turdus philomelos		annexe 2		S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Grive lilas	Turdus pilaris		annexe 2		H			2007							0	
Grive draine	Turdus viscivorus		annexe 2		H		possible	2007	X	X	X	X	X		6	
Rousserolle effarvée	Acrocephalus scirpaceus	x			E		certain	2007	X	X	X	X	X	roselières de Gerbey et île de la Chèvre	6	
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti	x			E		certain	2007	X	X	X	X	X	Avait disparu du site depuis 1996	6	
Hypolaïs polyglotte	Hypolaïs polyglotta	x			E		certain	2003	X	X	X	X	X		6	
Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli	x			M/P			2003	X	X	X	X	X		2	
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita	x			E		certain	2007	X	X	X	X	X		6	
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix	x			P			2002		X					2	
Pouillot fâché	Phylloscopus trochilus	x			M/P			2007		X	X	X	X		4	
Roitelet triple-bandeau	Regulus ignicapillus	x			P		possible	2004		X	X	X	X		3	
Roitelet huppé	Regulus satrapa	x			P			2004		X	X	X	X		2	
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	x			E		certain	2007	X	X	X	X	X	Hiverné sur le site	6	
Fauvette des jardins	Sylvia borin	x			E		certain	2002	X	X					2	
Fauvette grisette	Sylvia communis	x			E		certain	2003			X	X	X	Niche sur Gerbey	3	
Cisticole des joncs	Cisticola juncidis	x			E		certain	2007			X	X	X	Niche sur Gerbey	2	
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca	x			P			2007	X	X			X	X	4	
Gobemouche gris	Muscicapa striata	x			P			2007		X					2	
Mésange à longue queue	Aegithais caudatus	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6	
Paridés	Mésange noire	Parus ater	x			H			2000						espèce observée en période de froid	0
	Mésange bleue	Parus caeruleus	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Mésange charbonnière	Parus major	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Mésange nonnette	Parus palustris	x			S		possible	2007		X				observations peu fréquentes sur le site	2
Certhidés	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Rémiz penduline	Remiz pendulinus	x			P			1999						observations rares sur le site	0	
Orloïdés	Loriot d'Europe	Orlolu orlolu	x			E		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Lanidés	Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	x	annexe 1		P			2000						observations rares sur le site	0
Corvidés	Corneille noire	Corvus corone		annexe 2		S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Corbeau freux	Corvus frugilegus		annexe 2		S		à proximité	2007		X	X	X	X	une corbeille sur le site jusqu'en 94	4
	Choucas des tours	Corvus monedula		annexe 2		S		à proximité	2007	X	X	X	X	X	espèce nicheuse sur la plaine de Gerbey	6
	Cesà des chênes	Corvus glandarius		annexe 2		S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Pie bavarde	Pica pica		annexe 2		S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Sturmidés	Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris		annexe 2		S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
Passeridés	Moineau domestique	Passer domesticus				S		à proximité	2004				X		observations peu fréquentes sur le site	1
	Moineau frisé	Passer montanus	x			S		probable	2004						observations peu fréquentes sur le site	1
Fringillidés	Linotte mélodieuse	Carduelis cannabina	x			P		possible	2003				X		observations rares sur le site	1
	Chardonnet élégant	Carduelis carduelis	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6
	Verdier d'Europe	Carduelis chloris	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X	Niche sur Gerbey	6
	Tarin des saules	Carduelis spinus	x			H			2007			X	X	X		3
	Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes	x			H			2007		X	X	X	X		4
Pinson des arbres	Fringilla coelebs	x			S		certain	2007	X	X	X	X	X		6	
Pinson du Nord	Fringilla montifringilla	x			H			2007		X	X	X	X		4	
Bouvreuil pivone	Pyrhula pyrhula	x			H			2007			X	X	X	espèce observée en période de froid	3	
Serin cili	Serinus serinus	x			E		certain	2007	X	X	X	X	X		6	
Emberizidés	Bruant fou	Emberiza caesia	x			H			2003						espèce observée en période de froid	0
	Bruant zizi	Emberiza hortulana	x			S		certain	2003	X	X	X	X	X	espèce nicheuse dans la plaine	6
	Bruant jaune	Emberiza hortulana	x			H			2003						espèce observée en période de froid	0
	Bruant des roseaux	Emberiza schoeniclus	x			H			2007			X			roselières de Gerbey	2
	Bruant proyer	Milvina cabanra	x			H			1999						espèce observée en période de froid	0
TOTAL		188 espèces							47	74	81	83	86	90		64
								certain	47							
								possible	13							
								probable	2							
								à proximité	15							
								pas de statut	52							

ANNEXE 8 : INVENTAIRE MAMMALOGIQUE

Statut biologique Rr : reproducteur régulier S : sédentaire strict	Protection : réglementation nationale N : Espèce protégée au niveau national Ch : Espèce de gibier dont la chasse est autorisée Nu : Espèce susceptible d'être classée nuisible	Liste rouge CR : En danger critique VU : Vulnérable, NT : Quasi menacé, LC : Faible Risque de disparition. Espèces considérées comme non menacées, NA : Non applicable. DD : Insuffisamment documentée, au moins vulnérable
--	--	---

	Nom latin	Nom vernaculaire	Protection		Liste Rouge			Statut biologique	Lieu	Avant 2006	2006/2010	Données
			France	Chasse	Nationale	Régionale	Isère					
Insectivores	<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode			LC	NT	DD	Rr, S	Site global	X	X	Pelotes
	<i>Crocidura russula</i>	Musaraigne musette			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Pelotes
	<i>Sorex araneus/coronatus</i>	Musaraigne carrelet/couronné			DD/LC	LC		Rr, S	Site global	X		Pelotes
	<i>Talpa europaeus</i>	Taupe			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
Chiroptères	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl	N		LC	LC		Rr, ST	Site global	X	X	Ecoute
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée			LC	NA	DD		Site global	X		Ecoute
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	N		LC	LC		Rr, ST	Site global	X	X	Ecoute
	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	N		LC	LC		Rr, ST	Site global	X		Ecoute
Rongeurs	<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Pelotes
	<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Pelotes
	<i>Castor fiber</i>	Castor d'europe	N		LC	LC	NT	Rr, S	Site global	X	X	Suivis
	<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
	<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
	<i>Glis glis</i>	Loir gris			LC	LC		Rr, S	Site global		X	Observation
	<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Pelotes
	<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Pelotes
	<i>Mus musculus</i>	Souris grise			LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Pelotes
	<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin		Ch, Nu	NA	NA		Rr, S	Site global	X	X	Observation
	<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué		Ch, Nu	NA	NA		Rr, S	Lônes	X	X	Observation
	<i>Rattus norvegicus</i>	Surmulot			NA	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	N		LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
Lagomorphes	<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe		Ch	LC	LC		Rr, S	Ile de la Chèvre/Gerbey	X	X	Observation
	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne		Ch, Nu	NT	VU		Rr, S	Ile de la Chèvre/Gerbey	X	X	Observation
Carnivores	<i>Martes foina</i>	Fouine		Ch, Nu	LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
	<i>Martes martes</i>	Martre		Ch, Nu	LC	LC		Rr, S	Ile du Beurre	X		Observation
	<i>Meles meles</i>	Blaireau		Ch, Nu	LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
	<i>Mustela nivalis</i>	Belette		Ch, Nu	LC	NT	DD	Rr, S	Ile du Beurre	X	X	Observation
	<i>Mustela putorius</i>	Putois		Ch, Nu	LC	CR	VU	Rr, S	Lônes	X		Observation
	<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux		Ch, Nu	LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
Artiodactyles	<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil		Ch	LC	LC		Rr, S	Site global	X	X	Observation
	<i>Sus scrofa</i>	Sanglier		Ch, Nu	LC	LC		Rr	Site global	X	X	Observation

ANNEXE 9 : INVENTAIRE HERPETOLOGIQUES

Statut biologique :

Rr : reproducteur régulier
S : sédentaire strict
ST : sédentaire transhumant

Liste rouge :

CR : En danger critique,
VU: Vulnérable,
NT: Quasi menacé,
LC: Faible Risque de disparition. Espèces considérées comme non menacées,
NA: Non applicable.

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge française	Statut biologique	Lieu	Avant 2006	2006/2010
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	X	NT	LC	Rr, S	Les ravins	X	X
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	X	VU	LC	Rr, S	La Chalendat	X	X
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	X	LC	LC	Rr, S	La Chalendat	X	X
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	X	NT	LC	Rr, S	Coteau rive droite	X	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X	NT	LC	Rr, ST	Ile de la Chèvre	X	X
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	NT	LC	Rr, S	Ile de la Chèvre		X
Grenouille verte	<i>Rana klepton esculenta</i>		DD	LC	Rr, S	Site global	X	X

Statut biologique :

Rr : reproducteur régulier
S : sédentaire strict
ST : sédentaire transhumant

Liste rouge :

CR: En danger critique,
VU: Vulnérable,
NT: Quasi menacé,
LC: Faible Risque de disparition. Espèces considérées comme non menacées,
NA: Non applicable.

Nom français	Nom scientifique	Protection nationale	Liste rouge régionale	Liste rouge française	Liste rouge Isère	Statut biologique	Lieu	Avant 2006	2006/2010	Donnée
Tortue de Floride	<i>Chrysemys scripta elegans</i>		NA	NA			Site global	X	X	Observation
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	X	LC	LC		Rs, S	Site global	X	X	Observation
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	LC	LC		Rs, S	Site global	X	X	Observation
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	X	LC	LC		Rs, S	Site global	X	X	Observation
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	X	LC	LC	NT	Rs, S	Site global	X	X	Observation
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	X	LC	LC		Rs, S	Site global	X	X	Observation
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	X	LC	LC		Rs, S	Talus SNCF	X		Observation

ANNEXE 10 : INVENTAIRE ICHTYOLOGIQUE

Statut biologique :

R : reproducteur
S : sédentaire strict
M : migrateur strict

Protection des pontes : réglementation nationale

N : ponte protégée au niveau national
Nu : espèce classée nuisible

Liste rouge

CR : En danger critique
VU : Vulnérable,
NT : Quasi menacé,
LC : Faible Risque de disparition. Espèces considérées comme non menacées,
NA : Non applicable.
DD : Insuffisamment documentée, au moins vulnérable

Nom commun	Nom scientifique	Protection	Liste rouge	Avant 2006	2006/2010	Remarques	Statut biologique
			France				
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>		LC	X	X		R, S
Anguille	<i>Anguilla anguilla</i>		CR	X	X	Assez rare	M
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>		LC	X	X		R, S
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>	N	LC	X	X		R, S
Brème bordelière	<i>Blicca bjoja</i>		LC	X	X		R, S
Brème commune	<i>Abramis brama</i>		LC	X	X	Assez rare	R, S
Brochet	<i>Esox lucius</i>	N	VU	X	X	En augmentation	R, S
Carassin doré	<i>Carassius auratus</i>		NA	X	X		R, S
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>		LC	X	X		R, S
Chabot	<i>Cottus gobio</i>		DD	X		Accidentel	R, S
Chevaine	<i>Squalius cephalus</i>		LC	X	X		R, S
Epinoche	<i>Gasterosteus gymnurus</i>		LC	X	X	Accidentel	R, S
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>		LC	X	X		R, S
Goujon	<i>Gobio gobio</i>		DD	X	X		R, S
Grémille	<i>Gymnocephalus cernuus</i>		LC	X	X	Assez rare	R, S
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>		LC	X	X		R, S
Ide mélanote	<i>Leuciscus idus</i>	N ?	DD		X		R, S
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>		LC	X	X	Assez rare	R, S
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>		LC	X	X		R, S
Perche-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	Nu	NA	X	X		R, S
Poisson chat	<i>Ameiurus melas</i>	Nu	NA	X	X		R, S
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>		NA	X	X		R, S
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>		LC	X	X		R, S
Sandre	<i>Sander lucioperca</i>		NA	X	X		R, S
Silure	<i>Silurus glanis</i>		NA	X	X		R, S
Spirin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>		LC	X	X		R, S
Tanche	<i>Tinca tinca</i>		LC	X	X		R, S
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>		DD	X	X	Accidentel	R, S
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	N	DD	X	X	Assez rare	R, S
29 espèces							

ANNEXE 11 : LISTE DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES EN VIGUEUR A L'ILE DU BEURRE

Expositions de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapaces nocturnes du Pilat - Les paysages rhodaniens - Le Héron cendré - Le Castor d'Europe - La migration des oiseaux - Les orchidées de France - La Loutre en France - Les 20 Ans de l'île du Beurre - Mémoire d'île - 4 expositions photo
Infrastructures pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - 2 observatoires d'une quinzaine de places - 2 points d'observation - Des mares pédagogiques - Un carré de la biodiversité - 2 salles d'exposition - Un guide de découverte du site - Un atelier de bricolage
Matériel de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> - 10 bassines de prélèvements - 52 épuisettes - 7 aquariums/terrarium (4 plastiques et 3 verres) - 2 bulleurs d'aquariums - 51 boîte-loupes - 5 tamis - 23 loupes manuelles - 6 loupes binoculaires
Matériel d'optique	<ul style="list-style-type: none"> - 35 paires de jumelles enfants - 6 paires Jumelles médium - 6 paires Jumelles adultes - 2 longues-vues
La faune de la mare	<ul style="list-style-type: none"> - 24 clés d'identification - 7 boites de présentation des invertébrés aquatiques
Eau et pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Test nitrates - Test pH - Test dureté - 8 thermomètres - 12 disques de turbidité
La faune du sol	<ul style="list-style-type: none"> - 5 aspi insecte - 1 récolteur bâche - 15 clés de détermination - 1 jeu de classification - 1 jeu sur les techniques de camouflage
La faune sauvage et l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - panneau présentant l'habitat du Héron cendré, - panneau présentant l'habitat du Castor d'Europe, - panneau interactif sur la faune du bocage - panneau interactif sur la faune du fleuve, - panneau interactif sur la faune du village, - Jeu défi nature - Jeu 7 familles des espèces menacés

Traces et indices des animaux dans la nature	<ul style="list-style-type: none"> - 1 malle pédagogique (livres, boîtes de présentation d'indice de présence. - matériel de dissection des pelotes de régurgitation (pinces, boîtes à Petri, loupes), - matériel de réalisation de moulages d'empreintes dans la nature, - 2 panneaux présentant divers empreintes d'oiseaux et de mammifères,
La lecture de paysage	<ul style="list-style-type: none"> - 1 malle de construction d'un paysage en maquette, - cartes IGN, - boussoles,
Le paysage rhodanien	<ul style="list-style-type: none"> - maquette illustrant la dynamique d'un fleuve sauvage - Maquette puzzle du site
Etude de la flore	<ul style="list-style-type: none"> - 22 clés de détermination - 2 mesureurs d'arbre - 1 Billon à mesure d'âge de l'arbre - 21 Foulards de découverte sensorielle - 1 stéthoscope
Etude des oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> - 10 livre d'identification - 1 boîte de présentation des nids - 1 mémory des oiseaux - 2 CD des chants d'oiseaux - 15 appeaux / 5 peluches chanteuses